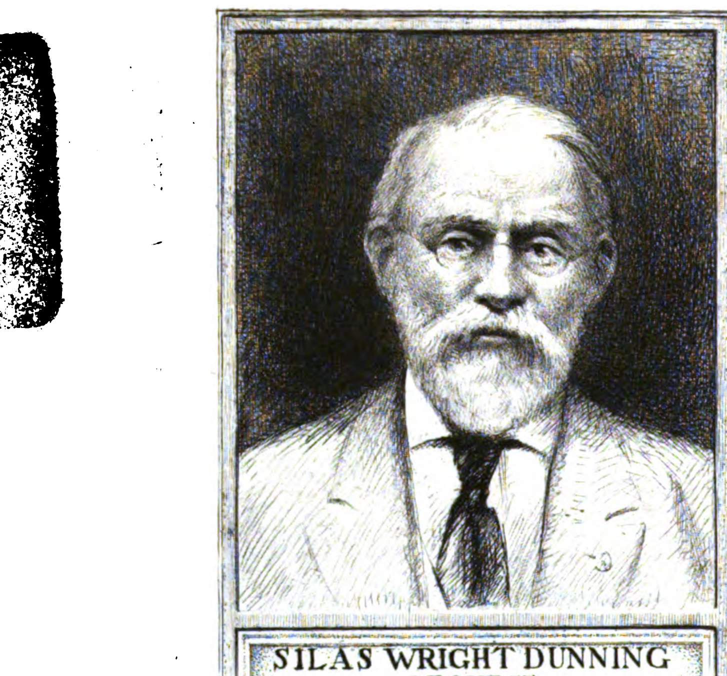

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

PENDANT LES ANNÉES 1838 ET 1839.



LONS-LE-SAUNIER,

FRÉDÉRIC GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1840.

Séance publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 28 AOUT 1838.

M. Chevillard, président, a ouvert la séance en ces termes :

Messieurs,

C'est une flatteuse récompense que celle de porter la parole dans une de ces rares séances où se trouve réunie l'élite des citoyens.

Qui n'envierait l'honneur de parler devant les mandataires du peuple, chargés par lui de défendre leurs intérêts, de proposer les moyens d'alléger les charges publiques, et de veiller à la conservation de cette justice distributive qui rend toujours tolérable l'impérieuse nécessité de pourvoir aux dépenses du pays.

Il appartenait, à bien des titres, ce noble droit, à celui dont le Jura apprécie les hautes pensées, les actes empreints d'expérience et de sagacité, à celui sur la conservation duquel il est si consolant aujourd'hui d'être pleinement rassuré.

Livré à des méditations sérieuses, M. Lepasquier n'a pas cru pouvoir dérober un instant à ce qu'il devait au pays, à ses devoirs et à vous, Messieurs, dont il apprécie si hautement le suffrage : il a laissé cette tâche à remplir à celui qui n'offrait d'autre garantie qu'une bonne volonté souvent impuissante, et un zèle qui ne lui déguise pas sa faiblesse.

La Société d'Émulation du Jura, Messieurs, n'a point oublié son origine : elle sait qu'elle fut fondée particulièrement pour encourager les expériences agricoles, substituer les avantages des méthodes raisonnées aux habitudes vicieuses de la routine ; aussi un de ses premiers actes fut-il d'appeler à elle la société d'agriculture, de la fondre dans son sein pour lui demander le tribut de ses lumières et de ses fructueux essais.

Cette heureuse fusion a produit les résultats qu'on avait droit d'en attendre, et la Société que j'ai l'honneur de présider, me charge d'en mettre sous vos yeux le tableau très succinct.

Un habitant de la commune de Blye, sans autre maître que la nature, sans autre guide que cet instinct qui nous montre le but, s'est trouvé mécanicien habile. Dans le dénuement le plus entier, il fait une horloge de bois ; il essaie une machine à battre le grain, enfin il fabrique une charrue peu coûteuse ; plus tard il la fait fonctionner avec deux socs, et tous les habitants de nos montagnes, qui n'ont à gratter qu'une légère superficie de terre végétale souvent embarrassée de pointes de rochers, préfèrent hautement la charrue *Hugonnet* à la charrue *Grangé*,

dont le mécanisme est compliqué, et qui semble ne convenir qu'aux terres profondes.

Hé bien! Messieurs, l'inventeur de cette charrue est dans la plus profonde misère. Il n'a point sollicité de brevet, et chacun s'est emparé de son invention. Sa charrue fait croître d'abondantes moissons, et l'inventeur manque de pain.

La Société d'Émulation lui avait décerné une médaille d'argent et lui avait procuré quelques faibles secours. Oserai-je vous le dire, Hugonnet a vendu cette médaille pour avoir de quoi vivre : elle est entre des mains qui, après l'avoir payée convenablement, sauront la conserver pour la restituer à son maître ou à sa famille dans des temps plus prospères.

Un de nos confrères a médité long-temps le moyen de suppléer au bras fatigué des hommes, par une machine portative qui pût battre les céréales sans de grands efforts, sans de fortes dépenses et avec la moindre perte de temps.

Les savants calculs de M. Godefin nous ont paru couronnés d'un succès presque complet. Sa machine à battre est soumise à l'épreuve : l'expérience prononcera. La Société vous en offre une ressemblance lithographiée : l'artiste et la pierre appartiennent au pays. La pierre provient des carrières des Planches près Arbois ; c'est une richesse nouvelle acquise au pays.

Vous aviez droit d'espérer, Messieurs, que la formation des comices agricoles ne rencontrerait point d'obstacles : vaine espérance. La Société a multiplié ses instances, ses instructions : elle s'est fortement

appuyée de la volonté exprimée par le ministre, par le préfet et par le conseil général ; elle a appelé à son aide MM. les sous-préfets....... Un seul comice agricole a été établi : son règlement est imprimé, il atteste le talent et la prévoyance de l'auteur ; il est inutile de vous le nommer. Ardent de volonté, sage d'exécution, ne connaissant point d'obstacles quand il s'agit de faire le bien, son exemple trouvera sans doute des imitateurs, mais Arinthod aura du moins la gloire d'avoir eu le premier comice agricole : il aura montré le chemin [1].

Vous avez cru sans doute aussi, Messieurs, que l'offre généreuse d'élever aux frais du département pendant deux ans, à la ferme expérimentale de Roville, deux jeunes cultivateurs auxquels vous n'imposiez que des conditions simples et faciles, trouverait une foule d'hommes qui se disputeraient l'avantage d'une instruction savante qui devait tourner à leur profit, en servant d'exemple..... Hé bien ! un seul s'est présenté, mais tout promet en lui un cultivateur intelligent et éclairé [2].

La Société va redoubler d'efforts, de concert avec M. le Préfet, et sans doute elle parviendra à triompher de cette déplorable apathie.

(1) L'exemple d'Arinthod a été suivi ; de nombreux comices agricoles sont établis : Arbois, Dole, Lons-le-Saunier, ont formé ces utiles établissements.

(2) Les candidats pour Roville sont nombreux. Ils se présentent à l'examen, et les vues sages du conseil général sont remplies.

Si l'agriculture semble marcher trop lentement vers le degré de prospérité qu'elle doit atteindre, l'industrie fait des progrès plus sensibles, surtout quand elle unit ses efforts à ceux de la culture. La betterave est semée en grand dans les plaines fertiles de l'arrondissement de Dole, et des quantités considérables d'un sucre raffiné, le disputant en blancheur à celui des colonies, est livré à la consommation des Jurassiens.

Qu'on essaie maintenant de nous fermer les mers ; l'état qui l'entreprendrait serait ruiné avant que la France éprouvât la disette de ces denrées, dont le riche comme le pauvre a contracté la douce et salutaire habitude. Les rives du Doubs et de la Loue ne vont-elles pas rivaliser avec les plaines de la Guadeloupe et de la Martinique. Et pourquoi, avant peu, l'Algérie, la Corse et la Provence, ne livreraient-elles pas à nos ateliers le coton réclamé par nos besoins, et peut-être même un jour la féve de Moka ?

Un grand nombre d'honorables citoyens augmentait chaque année la culture du mûrier, et les soies du Jura commençaient à être recherchées dans le commerce. Les froids prolongés d'un printemps orvalleux, avaient paru détruire les jeunes pousses de cet arbre précieux, et le mûrier multicaule surtout, d'une fibre plus tendre, avait beaucoup souffert. La chaleur a fait renaître l'espérance, et la récolte, quoique plus tardive, offrira encore quelques avantages. De nombreux ouvrages indiquent chaque jour les meilleures méthodes. Le Jura a payé son tribut, et la Société d'Émulation n'est pas restée en arrière. Une médaille

d'or fut décernée à celui qui planta le premier mûrier dans ce département, et depuis cette époque la Société, trop pauvre, n'a pu faire que des œuvres stériles pour le succès d'une culture aussi avantageuse.

Nous comptons sur vous, Messieurs, pour faire sentir au Gouvernement l'indispensable besoin d'accorder des primes d'encouragement aux citoyens qui plantent le mûrier, à ceux qui construisent des magnaneries pour l'éducation des vers à soie.

Mais quelle part a droit d'espérer le Jura dans le partage d'une faible somme de 500,000 fr., consacrée à l'encouragement de l'agriculture pour la France entière ! Mieux vaudrait, au lieu de dévider quelques milliers de cocons, aller sur les bancs de Terre-Neuve, harponner des baleines ou encaquer quelques milliers de harengs ; on viendrait ensuite demander sa part des millions consacrés à l'encouragement des pêches maritimes.

On avait cru jusqu'ici, fort imprudemment sans doute, qu'il fallait du froment, du seigle, de l'orge, du maïs, des pommes de terre et du vin, avant d'avoir des harengs et de la morue...

Le Gouvernement, le Préfet et vous, Messieurs, aviez manifesté depuis long-temps le désir d'avoir la statistique du département du Jura.

Une statistique est une œuvre de longue haleine ; c'est une affaire de chiffres, et la meilleure statistique est peut-être celle dont les chiffres sont les plus exacts et les plus nombreux ; mais ce travail n'est pas exempt de difficultés. Son exactitude échappe à chaque instant, et l'architecte est exposé souvent à l'o-

bligation de modifier son premier plan. La culture ne fait-elle pas chaque jour des progrès, dans les temps prospères ? La population n'est-elle pas sujette à augmenter ou à décroître, selon certaines circonstances ? Aujourd'hui le commerce s'ouvre des débouchés nouveaux ; demain il en voit fermer de très anciens qui semblaient à l'abri de toutes perturbations. Des méthodes nouvelles ou perfectionnées amènent de nouveaux résultats. Telle usine s'ouvre des débouchés imprévus, perfectionne son travail et double ses produits : une autre les restreint par des combinaisons qui n'appartiennent qu'à elle. Au milieu de cette mobilité sans cesse agissante, que fera l'auteur d'une statistique, qui doit présenter à la postérité comme à ses contemporains, le tableau fidèle de ce qui est. A mesure qu'il écrira, tout changera autour de lui, et la vérité d'aujourd'hui sera un mensonge demain.

Une statistique devrait peut-être, comme le cadastre, admettre des feuilles mobiles et intercalaires qui consigneraient tous les changements survenus. Au bout de quelques années il ne resterait que peu de lignes du premier jet.

Qu'importe, au surplus, de savoir combien on a abattu de bœufs pour la consommation de la ville de .... en 1837, si ce chiffre doit subir une altération notable en 1838.

Est-il bien essentiel de connaître le nombre d'hectolitres de vin récoltés dans les vignes du Jura, pendant les cinq dernières années écoulées, si les cinq années qui doivent suivre dérangent tous les calculs

par une abondance imprévue ou des désastres successifs !

Malgré ces graves inconvénients, Messieurs, dont je ne signale qu'une partie, un de nos confrères a essayé de donner au pays une statistique à peu près complète. Ce n'est pas le coup d'essai de M. Pyot ; cet honorable citoyen, rempli d'un zèle que relève un talent distingué, est l'auteur de beaucoup d'ouvrages qui vous sont connus, et dont quelques-uns ont été placés par le Ministre au nombre des livres élémentaires propres à l'instruction de la jeunesse.

La Société d'Émulation, en secondant l'utile tentative de son confrère, aurait désiré l'aider d'une manière plus généreuse : elle s'est ruinée pour lui, et lui ne s'est pas enrichi.

Secondant vos vues, celles du Gouvernement et celles de M. le Préfet, la Société veut essayer ses forces en travaillant à une statistique du Jura, qui embrasse toutes les branches de cet arbre immense.

Puissent nos efforts être couronnés de quelques succès ! la tâche est difficile ; la bonne volonté ne manquera pas, mais au milieu de cet enfantement laborieux, nous profiterons des imperfections et des lacunes de la statistique actuelle, et nous n'oublierons pas qu'il y aurait de l'injustice et de l'ingratitude à ne pas reconnaître les services importants et les premières difficultés vaincues par notre laborieux confrère, M. Pyot.

La reconnaissance publique avait voté un monument en l'honneur du savant Bichat. Le Jura, fier d'avoir vu naître ce physiologiste illustre, s'empressa

de suivre un projet conçu dans une pensée aussi élevée. Le Conseil général, si économe des deniers publics, crut accomplir son mandat en se montrant généreux dans cette circonstance importante. Le Roi permit de mettre son nom toujours auguste en tête de la liste des souscripteurs, et la Société d'Émulation reçut l'honorable mandat d'accomplir un vœu si hautement manifesté.

Oh ! qui pourrait vous dire les obstacles sans cesse renaissants que nous avons rencontrés !

Vingt-quatre heures après la réception du permis ministériel, les architectes et les entrepreneurs ont été appelés, et tous les marchés conclus.

Le travail est commencé, et le doute, peu éclairé sur notre activité, sera réduit au silence.

Les règlements de la Société d'Émulation ne lui interdisent pas de s'occuper d'objets littéraires. Il se présente même des circonstances où cette obligation devient pour elle un devoir rigoureux.

Depuis long-temps elle mettait au concours l'éloge d'un de ces hommes rares, né parmi nous, et dont les actions brillantes avaient fait un héros lorsqu'il était si difficile de se faire remarquer dans la foule des guerriers illustres qui combattaient pour l'indépendance de la patrie.

Enfin, un écrit nous a été adressé sous l'anonyme, et une commission a été chargée de prendre connaissance de l'éloge du général Lecourbe, et de nous en faire un rapport consciencieux.

La commission a pensé que l'auteur méritait des remerciements, que son écrit dénotait un esprit

sage, que plusieurs parties même étaient traitées avec un véritable talent, mais que si les fautes étaient rares, les beautés l'étaient encore davantage.

L'éloge de celui qui eut une part si glorieuse dans la victoire de Zurich, n'admettait-il pas toutes les richesses de l'éloquence, tout l'éclat du style le plus élevé?

Le concours a été continué, et l'auteur invité à rentrer dans la lice.

Voilà, Messieurs, un narré bien restreint et bien imparfait, des derniers travaux d'une Société que vous avez bien voulu prendre sous votre haut patronage. Incessamment vous recevrez à domicile un écrit plus détaillé qui, remontant à l'époque de sa formation, vous conduira jusqu'au moment présent, et justifiera, nous l'espérons, l'appui bienveillant que vous n'avez cessé de lui accorder.

Si l'agriculture rencontre encore, dans le caractère jurassien, quelque résistance aux innovations les plus avantageuses, si une certaine apathie paralyse quelquefois les efforts des hommes qui se dévouent à donner de sages préceptes et d'utiles exemples, quelle foule d'innovations heureuses ont été accueillies avec gratitude! que de défrichements opérés! Quelle abondance d'herbes fourragères obtenues des terrains les plus arides! Quelle augmentation dans le nombre des bêtes à cornes; que de chalets édifiés, que de milliers de fromages fabriqués; que d'aisance, de richesses, répandues là où naguère la misère offrait l'aspect le plus hideux!

Qu'il est déjà loin de nous, du moins par la pensée,

ce temps d'odieuse mémoire où la mainmorte outrageait à la fois la raison et la religion, où l'homme, moins heureux que la brute, courbait la tête sous la main de fer d'un moine orgueilleux.....

Hâtons-nous d'effacer d'aussi tristes souvenirs ; qu'il ne nous en reste que ce qu'il faut pour en prévenir le retour. Reportons plutôt avec complaisance notre attention sur notre situation présente ; rappelons-nous cette foule de miracles opérés par le mouvement intellectuel imprimé à la France depuis près d'un demi-siècle ; jetons un coup d'œil satisfait sur ces prodigieux évènements qui se sont succédé sans relâche, depuis le jour où fut prononcé ce mot d'éternelle vérité, *le tiers-état est tout*, mot fameux qui lui révéla toute sa puissance. Le lendemain, l'enfant fut un géant. Les dons de la fortune lui manquaient ; il appela à lui les arts, le travail et l'industrie, et la richesse eut enfin une noble origine. Cette conquête légitime qu'il a si bien méritée, il saura l'accroître, il saura la défendre....

Quand notre esprit, tranquille sur l'avenir, jouit avec délice du moment présent, n'y aurait-il pas de l'ingratitude à méconnaître la part immense qu'a dans notre félicité le Roi que nous donna 1830, et dont tous les instants sont consacrés à notre bonheur.

Mais si quelques esprits inquiets ont encore l'injustice de méconnaître ses bienfaits et de lui refuser leur reconnaissance, plus équitable, la Providence vient de se charger d'acquitter la dette de la France : un prince est né : l'avenir est sans nuage : noble rejeton, que le ciel te conserve à notre amour !

LETTRE DE M. RECY

SUR LES ANTIQUITÉS DE CONDES.

MESSIEURS,

Sur la demande que vous m'avez faite, de vous donner, sur les antiquités de Condes, les renseignements que j'avais pu y obtenir pendant mon séjour dans cette paroisse, je me suis empressé de me rappeler ce que j'en ai vu et ce que j'en ai appris.

Je m'estime heureux d'être appelé, le premier peut-être, à porter quelque jour sur un endroit jadis célèbre, mais enseveli depuis long-temps dans la nuit de l'oubli ; le premier, peut-être, à dire à mes compatriotes : « Oui, là, sous la cîme d'Holipherne, gît un mort illustre que le génie du Jura ignore encore : de belles ruines sont sa pierre tumulaire ; lisez, vous y retrouverez probablement avec son nom des souvenirs glorieux à notre pays. »

Cette étincelle qui sort de ma lettre, attirera sans doute sur d'autres points l'attention de la Société, jusque-là fixée sur le lac d'Antre, autrement sur la ville d'Héria ; étendra l'horizon de ses conjectures, et fera envisager sous un autre point de vue ces ruines que le père Dunod veut absolument nous donner comme les restes d'une ville immense. Il me paraît plus judicieux quand il en fait une ville particulièrement consacrée à la religion, une ville druidique : que supposer en effet de plausible sur les majestueuses

ruines, sur les marbres du lac d'Antre, sinon un temple et un établissement de druides ? une fontaine près le temple du lac s'appelle encore la fontaine des prêtres. C'est ce qu'il aurait pu appuyer par l'étymologie du mot *Héria*, mot grec (et les druides connaissaient cette langue, d'après l'histoire), ιερα, temples, choses consacrées ; et on y trouve encore les débris de deux temples qui paraissent avoir été brillants. Ou bien ιερεα (πολις) ville sacrée ; et elle pouvait être appelée de ce nom à cause de l'établissement des druides ; ou bien encore ἠρια, les tombeaux, parce qu'autour des druides et de leurs temples reposait déjà peut-être la cendre des morts, comme aujourd'hui autour de nos églises et de nos presbytères.

Pour moi, je n'admets à Héria qu'une cité toute gauloise, occupée ensuite par les Romains, et située, comme plusieurs autres ruines aussi bien qu'elle, sur la route dont parle César, qui communiquait de l'Helvétie dans les Gaules par la Séquanie. Je tranche ici en prononçant *cité gauloise*, car je pense bien que ceux qui aiment tant à ne voir que des traces romaines dans les Gaules, ne me refuseront pas qu'il y ait eu des villes dans les Gaules avant les Romains ; Appian Alexandrin, dans son livre *Celtica*, et après lui Plutarque, nous disent que César avait soumis au moins huit cents villes dans les Gaules ; et puis il me répugne de rapporter aux Romains tout ce que je vois d'ancien chez nous ; certes, notre nation est bien aussi ancienne que la leur, et leurs chaînes n'ont pas été si glorieuses pour nos pères, pour que nous cherchions à en retrouver partout, et même où il n'y en

a pas. Difficilement on explique cette *romomanie* chez le Français si ami de sa liberté, et qui semble cependant mettre plus de vanité à se donner comme l'esclave des Romains que comme le descendant de ces Gaulois qui campèrent sur les bords de l'Allier, et qui forcèrent peu après les Romains fugitifs à s'enfermer avec la peur dans leur Capitole.

Il était savant, certainement, le père Dunod, très capable par conséquent de dissiper les ténèbres sous lesquelles sont ensevelies nos ruines ; mais il a eu le défaut d'un cœur plus ami de son pays que judicieux ; il a voulu absolument faire des ruines d'*Héria* une métropole des montagnes et presque de la Séquanie ; il n'a voulu voir que sa ville ; et pour retrouver dans le mot *Antre* le mot *Avanticum*, nom d'une des cinq grandes villes indiquées par Ptolomée dans la province *Maxima Sequanorum*, il cite à son tribunal tous les historiens anciens qu'il accuse d'avoir été mal informés ou altérés, ensuite il corrige Tacite lui-même, défait et refait les itinéraires de l'empire pour faire passer par *Antre* les troupes qu'on envoyait sur le Rhin ; place *Didatium* à Dole, *Equestris* à Poligny, et tout cela sans raison comme sans preuves. Ces villes étaient certainement dans la Séquanie appelée *Maxima Sequanorum*, mais où sont-elles maintenant ? Comme Condes, dans le sein de la terre, sans qu'on puisse dire même où elles sont. Je sais qu'on place *Equestris* à Nyon, mais Dunod le refuse. Et il me serait aussi permis, par le droit dont abusent tant les étymologistes, de trouver *Condatium* ou Condes dans *Didatium*, qu'à lui d'y trouver Dole. La postérité a le droit

imprescriptible de signaler les torts des écrivains, et on me permettra, j'espère, d'en user contre le père Dunod.

Je reviens à Condes : oui, Messieurs, on y trouve ce qu'on trouve à Antre : mêmes formes de construction dans les restes des édifices, mêmes ruines, mêmes traces partout d'un incendie et d'un renversement violent. J'ai été témoin de plusieurs fouilles que les habitants ont faites pour améliorer leurs champs, et toutes ont été fertiles en traces d'antiquités : des marbres brisés, de vieux fers absolument semblables à ceux qu'on trouve à Héria, des pièces de monnaie, des anses et fragments d'amphores romaines, des coquilles d'huitres dont il ne reste plus que la dernière couche et l'émail intérieur ; preuve qu'à Condes on mangeait autrefois des huitres, ce qu'on ne fait pas aujourd'hui ; j'ai vu un vase en cuivre assez semblable à ces plats appelés patènes qui servaient aux sacrifices ; un fragment d'horloge solaire parfaitement conservé ; une sorte de moulin, si je puis donner ce nom à une pierre ronde d'un pied et demi de hauteur sur trente pouces de diamètre, dans laquelle entraît une autre espèce de pierre qui semblait destinée à broyer, et ces deux pierres étaient très sonores. J'ai eu entre les mains une hache romaine, couverte encore d'une couche d'argent, trouvée dans les ruines, au bord de la rivière, et précisément à l'endroit où il était le plus facile d'en forcer le passage ; celle qu'on montre au cabinet Pâris, à Besançon, quoique semblable pour la forme, est loin de la valoir pour la beauté et l'élégance ; j'ai vu, et il y en a dans tous les champs, je crois, des espèces de mosaïques : c'est

un ciment dur, épais de six à sept pouces, couvert à sa surface de petites pierres et de temps en temps de morceaux de marbre qui semblent polis sur place ; les gens du pays appellent cela un *béton*. J'ai vu entr'autres une de ces mosaïques absolument entière et fort belle ; elle est entourée de murs élevés de trois à quatre pieds et ornés de peintures à fresque qui semblent encore fraîches, mais ne présentent malheureusement que des dessins ordinaires. J'ai fait recouvrir cette mosaïque et ces murs qu'on retrouvera quand on voudra. On pourrait, en les relevant, utiliser encore ces mosaïques et avoir de ces bâtiments demi-antiques : mais personne là de propre à cet essai. Pauvres et sans soupçon de ce qu'ils ont été, les habitants n'en font nul cas : celui qui avait cette hache romaine voulait s'en servir comme de hachoir ; les pièces en argent qu'ils trouvent, ils sont très heureux de les échanger contre des pièces courantes à peu près égales ; les as romains, ils les font passer pour des sous, et plusieurs fois j'en ai reçu ; les demi-as et les pièces trop détériorées, ils les jettent, ils ne songent qu'à arracher à leurs champs, à force de travail, ce qu'il leur faut pour payer des intérêts au 8 et au 10 pour cent aux prêteurs des environs, qui, pour se justifier de leur usure, les traitent de coquins. Qu'il est triste d'être pauvre !

J'ai vu, la rivière étant basse et claire, à quelques pas plus haut que le bac actuel de Condes, de grosses et longues pierres au fond de l'eau, qui semblaient avoir été travaillées par le ciseau ; et des vieillards m'ont dit avoir entendu dire que là il y avait eu un

pont : ce devait être le pont de communication entre Condes et Héria. J'ai connu un homme, qui réparant son champ, a trouvé une petite cave pavée en marbre dans laquelle il y avait des espèces de bouteilles ; mais le vin, disait-il, était si vieux qu'il s'était changé en poussière, en tabac. Qui ne reconnaîtrait pas là les urnes funéraires, les tombeaux du paganisme ? Tout cela a été brisé, perdu ; il ne s'est pas trouvé une main d'homme, pas un voisin assez ami de son pays, pour s'en saisir et en enrichir un cabinet.

J'ai vu il y a moins d'un mois, chez un particulier du village, des marbres, des ferrures, des métaux semblables à de l'étain, mais très sonores, des crasses de différentes fontes ; mais dans peu il pourra bien n'en plus rien rester. — J'oubliais de dire que la rivière d'Ain, qui a pris à tâche de fouiller aussi en se jetant dans les terres mal défendues, a trouvé des restes d'édifices dont le dessous était d'énormes pierres plates de 6 à 7 pouces, retenues par des crampons en fer, et des tuyaux en plomb, d'autres en bois dont il ne reste plus de solide que le lien qui les tenait unis ; et cela sur un terrain où l'on utilisait, sans doute pour des fonderies, les eaux du ruisseau d'Haran comme à Antre celui d'Héria (remarquons en passant cette analogie des deux noms) : qu'en temps de sécheresse on suit aisément de l'œil dans leur finage des traces jaunes sous lesquelles sont des murs, des enceintes et parfois de gros quartiers de pierres retenus par des crampons comme à Héria : il y a dans leurs champs beaucoup de murgers (ils appellent de ce

nom des tas de pierres). Veulent-ils les enlever ? ils trouvent des murs qui résistent à leurs pesantes pioches. Ont-ils un mur à faire ? ils creusent dans les champs mouillés par le ruisseau d'Haran surtout, et trouvent abondamment de ces pierres décimentées par l'eau, petites et carrées, employées autrefois à des murs.

Condes a aussi, dans l'endroit le plus sauvage de la vallée, son abbaye dont il ne reste plus que le nom : elle est située sur l'Ain, entre Condes et Isernore. Au sujet de cette abbaye, qui pourrait soutenir que saint Romain et saint Lupicin, qui sont nés à Isernore, ne sont pas sortis de l'abbaye de Condes après la ruine de cette ville, pour aller se cacher et chercher un abri dans les gorges sauvages de Saint-Claude ? Condes a existé avant Condat, et ce nom de Condat, donné par eux à la terre de Saint-Claude qui devenait pour eux un nouveau Condes, ne rappelle-t-il pas le nom de Condes dont il n'est que le diminutif ? Je sais que le confluent des rivières qui se réunissent à Condat comme à Condes, pouvait tout seul donner ce nom à l'un et à l'autre ; mais ma supposition, envisagée de ce côté, n'est pas sans vraisemblance. Qui sait même si ces fondateurs de l'abbaye de Saint-Claude, qui lui donnèrent le nom de Condat, ne donnèrent pas encore à la rivière qui y passe le nom de Bienne ou Biaine (seconde Ain), comme souvenirs de leur Condes, et de l'Ain sur le bord de laquelle ils avaient passé une partie de leur vie ?

En voilà assez, je pense, pour prouver l'ancienne importance de Condes et sa contemporanéité avec Antre ou Hèria. A-t-il été plus ou moins considé-

rable ? Leurs ruines seules peuvent nous l'apprendre. Ce que je dis de Condes, je peux, je crois, le dire d'Isernore : ses ruines, son temple encore subsistant en partie, son vieux nom celtique, sa position, tout nous dit qu'il a été semblable à Condes et à Héria, qu'il a existé en même temps qu'eux : mais comme le père Dunod, ferons-nous ces deux villes aussi grandes qu'Héria, qu'il suppose au moins aussi grande que Lyon ? Non : un endroit a pu être ville et être bien moindre que cette dernière ville. Témoin Besançon, cette métropole de la Séquanie au temps de César déjà, et renfermée cependant sur le seul rocher de la citadelle.

Plutôt donc que de supposer là de si grandes villes les unes sur les autres, ce qui serait inexplicable, j'aime mieux croire que nos montagnes, étant déjà alors frontières de la Séquanie contre l'Helvétie, se trouvaient garnies de distance en distance, surtout aux endroits par où l'on pouvait déboucher, de villes petites mais fortes, où étaient stationnés comme garnison différents corps de troupes chez les Gaulois d'abord, et ensuite les légions sous les Romains, et échelonnés de manière à pouvoir aisément se réunir, à cause du rapprochement des postes, et se porter où besoin. C'était ce que les Romains appelaient *stationes* ou *castra*, postes ou camps. De là Héria, la ville sainte, et de là Condes, nom celtique qui signifie confluent, placé à l'endroit même où l'on pouvait déboucher en suivant la Bienne : de là et à même distance de Condes que Condes d'Héria, Isernore ou Isernadore, ville aux portes de fer, selon son nom celtique, et

placée au sortir du pas de l'Écluse qui, dit César, était la seule entrée dans la Séquanie du côté de la Suisse ou Helvétie. Ces trois villes formaient comme le bouclier de la Séquanie de ce côté-là, et avaient été placées sur la route unique qui communiquait d'une province à l'autre, comme trois sentinelles avancées qui devaient veiller à sa sureté : qu'on suive à présent encore cette ligne d'Héria à Isernore par Condes, on y trouvera, je crois, sept châteaux-forts que la féodalité n'a probablement fait que relever, ce qui montre qu'on attachait une grande importance à cette ligne. Ces trois villes, après avoir été long-temps l'honneur et l'appui de nos montagnes, après avoir fait redouter long-temps leurs remparts aux Helvétiens, après leur avoir, du temps de César, fait acheter par un traité et par les ôtages qu'ils livrèrent, le passage dans les Gaules où ils se jetèrent au nombre de plus de trois cent mille [1], ont probablement succombé ensemble, le barbare qui avait entamé la barrière d'un côté l'ayant suivie et brisée partout.

L'histoire des Gaules, confiée à la mémoire des prêtres, effacée alors dans leur sang, resta muette sur cette catastrophe ; mais les ruines de ces malheureuses villes signalent encore aujourd'hui à nos regards le passage d'un ennemi destructeur qui est venu se perdre dans les Gaules, comme le sillon de lumière indique à notre

(1) *In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt litteris græcis confectæ CCCLXVIII millia fuisse eorum qui domo existent.*

On trouva dans le camp des Suisses des notes en lettres grecques qui portaient à 368 mille le nombre de ceux qui avaient quitté leur pays.

œil ébloui la trace du météore qui, après avoir traversé une partie du ciel, se dissipe dans l'immensité et s'y éteint.

Ou bien, si l'on ne veut pas admettre ces villes comme ligne militaire et frontière, plutôt que d'admettre les suppositions du P. Dunod, j'aimerais mieux y reconnaître tout simplement des villes placées sur cette route antique [1] qui, passant entre le pied du mont Jura et le Rhône (fort de l'Écluse à présent), allait de l'Helvétie dans les Gaules par la Séquanie. Qu'on lise le premier livre des Commentaires de César, qu'on examine ensuite les lieux, qu'on suive la marche des Suisses entrant par cette route et après être sortis des défilés et des frontières de la Séquanie [2], arrivant sur la Saône pour se diriger sur Autun; impossible de ne pas voir que c'est cette route que je trace qu'ils suivirent. Pourquoi donc aucun des savants de la Séquanie

(1) *Erant (Helvetiis egressuris) omnimò duo itinera, unum per Sequanos angustum et difficile, inter montem Juram et Rhodanum, et mons autem altissimus impendebat ut facilè perpauci prohibere possint, et alterum per provinciam nostram.*

Les Suisses ne pouvaient arriver dans les Gaules que par deux chemins, le premier par chez les Séquanais, étroit et difficile, entre le Rhône et le mont Jura, et l'autre par notre province, c'est-à-dire en-delà du Rhône.

(2) *Helvetii jam per angustias et fines Sequanorum (sine maleficio et injuriâ) suas copias traduxerant et in fine Æduorum pervenerant quorum agros populabantur, etc.*

Déjà les Suisses (qui s'étaient engagés à ne commettre en passant aucun dégât) avaient fait traverser à leurs troupes les défilés et les frontières de la Séquanie (par cette route indiquée plus haut), et touchaient au territoire d'Autun qu'ils ravageaient. *(Comment. de César, livre 1.er)*

n'a-t-il abordé cette recherche? Elle eût bien valu, ce semble, ce qu'ils nous disent des fiefs, des maisons seigneuriales, des tournois où l'on se gardait bien de se tuer, de bagatelles, en un mot. Le P. Dunod a conçu cette pensée, mais il l'a développée si peu qu'on dirait qu'il n'a fait que l'entrevoir, se bornant à dire que cette route venait directement à Antre ; ce que chaque endroit peut dire, ce qui est ne rien dire par conséquent.

Pour prouver ce que j'avance de cette voie gauloise par l'Écluse, Isernore, etc., je dis que cette voie étant la seule, au rapport de César, devait être peuplée de villes assez considérables et à égales distances pour la commodité des voyageurs, et devait de plus éviter la rencontre des montagnes; or, du pas de l'Écluse, ou du moins de Nantua, jusqu'au passage de l'Ain sous la Tour-du-Mai, je ne connais qu'une légère montée, celle d'Héria, les montagnes semblant se plier partout à la route; ensuite on y retrouve d'anciennes villes, et ces villes sont à des distances égales comme sont les étapes de nos routes actuelles. Si un jour le nord, s'écroulant de nouveau sur nous, venait à nous couvrir de nos ruines, peut-être nos derniers neveux, trouvant presque les unes sur les autres les ruines de Besançon, Salins, Arbois, Poligny, Lons-le-Saunier, Saint-Amour, Bourg, reconnaîtront aussi à ces ruines la grande route qui communiquait de Lyon à Besançon et dans l'Allemagne, comme aujourd'hui je vous indique l'ancienne voie gauloise par les ruines dont elle est marquée de distance en distance.

Je donnerais encore, pour appuyer ma supposition, si ces raisons n'étaient pas assez fortes, ce je ne sais

quoi de sombre et de triste que nous éprouvons, presque sans savoir pourquoi, lorsque nous suivons cette vieille route gauloise. Ne vous semble-t-il pas, quand vous traversez la plaine aride de Charchilla, entre l'Ain et Moirans, que vous foulez avec Châteaubriand les ruines qu'il rencontrait sur les rochers de la Terre-Sainte, ou dans les plaines de la vieille Assyrie? Ne diriez-vous pas, à la tristesse qui pèse sur votre ame, que vous marchez à travers les tombeaux, ou au moins dans un pays qui fut jadis quelque chose, mais qui n'est plus qu'un aride désert? En voyant dans cette plaine desséchée ces monceaux de pierres blanchies, placées de distance en distance, il semble qu'on aperçoit des ossements humains que l'on retrouve épars sur un champ de bataille après quelques années. Le même sentiment s'éprouve dans la plaine d'Isernore, mais peut-être aussi le sang humain y a coulé bien souvent, et ces pierres y couvrent des ruines!

Mais à quelle occasion ces villes auraient-elles cessé d'exister? On n'en sait rien, *rien du tout*. On répète sur la parole de l'un, que c'est Attila qui les a écrasées en tirant sur l'Italie avec son armée vaincue par Mérovée; sur la parole d'un autre, que c'est par les Maures au VIII.ᵉ siècle : on ne parle de ces deux ennemis que parce que l'histoire parle de leurs ravages; mais qui peut soutenir que ce n'est pas par d'autres ennemis qu'elles ont été ruinées? Quand la Gaule était attaquée au nord par les Francs, envahie au midi par les Visigoths, ailleurs par Attila, retenue contre tous encore par le bras décrépit de Rome : quand la Gaule, dis-je, déchirée par eux tous comme par autant de vautours

qui l'arrachaient à l'aigle du Capitole, ne pouvait plus que devenir la proie de ses ennemis, qui dira que les Suisses, qui déjà cinq siècles auparavant avaient brûlé leurs douze villes et quatre cents villages pour venir s'y établir, n'y revinrent pas dans une conjoncture si favorable, et que pour cette fois ils ne brisèrent pas cette barrière redoutable qui si long-temps les avait arrêtés? Peut-être, comme quelques-uns le pensent, les Maures plus tard achevèrent de détruire ces villes infortunées à peine sorties de leurs cendres; peut-être plutôt en rebâtirent-ils une (Moirans), étant venus dans les Gaules moins pour détruire que pour posséder. Quoi qu'il en soit sur ce dernier point, il me paraît certain que *Mauriana* ou Moirans chez nous, Moyrans en Dauphiné, Maurienne en Savoie, les noms encore de la Maure et Morez dans nos montagnes, sont une preuve de la présence de ces étrangers dans nos pays.

La supposition que je fais, basée sur la certitude d'une route de l'Helvétie dans les Gaules par la Séquanie du temps de César, sur l'ouverture naturelle que les montagnes lui offraient depuis l'Écluse par Isernore, Condes, Héria et le défilé de la Tour-du-Mai, sur ces ruines placées à égales distances et si semblables entre elles, semble aussi raisonnable que celle du père Dunod, qui, afin de placer *Avanticum* à *Antre*, ne voulant pas lire *Avanticum Helvetiorum*, Avanche chez les Helvétiens, mais *Avanticum Elutiorum*, Avanches aux Mines, veut faire d'Héria une ville aux mines d'or, parce qu'il y trouve des vestiges de fonderie : mais Condes aussi en a, de

ces vestiges de fonderie, et de très prononcés! et pourquoi y supposer des mines d'or dont il ne reste plus de traces, plutôt que des mines de fer si fréquentes encore dans notre département? Les rochers de Moirans même n'en renferment-ils pas une abondante qu'on exploitait encore ces années passées? Les fonderies d'Héria et celles de Condes étaient, mais sous une autre forme, ce que sont à Clairvaux et à Champagnole les différentes usines.

Il veut faire encore d'Héria une ville immense; mais d'abord la place manquait pour cette ville immense; et ensuite que penser d'une immense cité à une lieue et demie de laquelle des solitaires viennent chercher un asile comme dans un désert? *Inter erema montis Jurensis*, disent nos légendes. Tout n'y est pas grand non plus, comme il nous le représente; ce fameux mur, rempart de la ville haute, par exemple, dont il parle avec emphase, n'a pas plus de 50 centimètres d'épaisseur, et encore en petites pierres carrées. Certes, ce n'étaient ni de semblables pierres ni de semblables murs qu'on opposait au bélier.... Au pont des Arches aussi, ces grandes et majestueuses ruines ne s'étendent pas loin; les ruines qui touchent à celles-là sont assez maigres et assez peu étendues, ce qui prouve que le Père Dunod se trompait un peu lui-même, s'il n'a pas voulu nous tromper, avec ses deux grandes villes, la haute et la basse. Le pont des Arches, voilà le beau monument d'Héria et du département entier, chef-d'œuvre de solidité et de force, et ouvrage des Gaulois: car qu'importe, contre cette dernière assertion, cette inscription trouvée dans le

temple qu'il portait, *Marti et Augusto*, etc. ? Les Gaulois n'adoraient-ils pas aussi Mars ? Et les Romains, pour y avoir laissé le nom d'un de leurs empereurs, doivent-ils être censés l'avoir construit ? Tous les champs de bataille où est gravé le nom de Napoléon ne sont pas français... Je reviens à mon pont des Arches qui me rappelle plus de vingt siècles et les géants qui l'ont bâti, et je dis que la Société devrait s'attacher à le conserver plutôt que de fouiller autour. Ces travaux destructeurs, toujours recommencés, finiront par le miner, et dans un siècle ou deux nos neveux diront aux habitants d'Héria : « Où était donc le beau pont des Arches ? »

Le père Dunod enfin, prétend qu'Antre est l'ancien *Avanticum ;* il a peut-être autant de droit de le mettre là que d'autres à Avanche en Suisse, car il pourrait y avoir Avanche en Suisse et Avanche au lac d'Antre ; comme on aurait dit il y a 170 ans, chez nous, qu'il y avait Lyon sur le Rhône et Lyon-le-Saunier dans le Jura ; mais s'il n'eût pas été trop prévenu pour son mot Antre, pourquoi n'aurait-il pas cherché le mot *Avanticum* dans Lavans ou Lavant, village voisin dont dépend une partie du lac d'Antre ? Une ville qui se rebâtit ne se replace pas toujours sur ses ruines ; témoins Sparte, Carthage, etc. : et il dit à peine un mot de Lavant ; il semble que ce mot, qui représente bien un *Avanticum*, le gêne et contrarie le désir qu'il a de le trouver au lac d'Antre seulement.

Pourquoi aussi, lui qui a été élevé dans ces montagnes, qui avant d'écrire a dû étudier les lieux, ne dit-il rien de Condes ? Est-il possible qu'il n'en ait pas

eu connaissance ? Il parle d'Isernore, mais à peine ; il s'étend, s'élargit seulement sur le lac d'Antre, il ne voit que cela. Il se fût rendu bien plus utile à son pays et à l'histoire, il nous eût rendu son érudition bien plus précieuse, s'il eût pris les choses plus en grand.

Je finis ma lettre, dont la longueur doit vous ennuyer : mais j'ai compté sur l'indulgence que vous accorderez à la bonne envie que j'ai de répondre à votre demande. Je serai surtout content si, obtenant cette indulgence, je puis encore vous inspirer quelque intérêt pour Condes. Puisse ma lettre attirer sur ce pauvre et abandonné village, qui est sans ressources, et qui sera bientôt sans église et sans presbytère si l'on ne vient à son secours, l'attention du département. Il réclame des secours, mais il n'obtiendra rien s'il n'est pas appuyé près de l'administration [1] ; le pauvre ne peut qu'offrir sa reconnaissance, et la Société est sure d'éprouver la sienne en lui prêtant son appui. Je ne voudrais pas qu'on dît de Condes ce

(1) *Lettre du préfet, du 26 septembre 1838, à M. Hourt, secrétaire de la Société d'Emulation :*

Vous m'avez adressé, avec votre lettre du 22 septembre, l'extrait de celle que vous a écrite M. l'abbé Recy, ancien desservant de Condes, et par laquelle il réclame des secours en faveur des édifices du culte de cette commune.

Mon attention s'était déjà portée sur les besoins du village de Condes et sur le dénuement de la fabrique et de la commune. Sur la proposition que je lui en ai faite, le ministre de la justice et des cultes m'a autorisé à comprendre cette commune pour une somme de 500 fr. dans la répartition du fonds

que le Père Dunod dit de Mandeure, je crois, enseve-lie encore sous ses ruines, « que les villes sont comme les hommes, qu'il en est dont le malheur dure toujours. » Puisse Condes ne pas être dans ce cas, et trouver aujourd'hui un appui dans les endroits qu'il a protégés autrefois lorsqu'ils étaient encore au berceau, et pour le salut desquels il est à présent lui-même enseveli sous ses ruines.

Agréez, Messieurs, etc.

L'Abbé Recy,
ancien Curé de Condes.

de 6,000 fr. affecté en 1838, à titre de secours, au département du Jura, pour l'entretien des édifices du culte dans les paroisses.

J'ai adressé, le 22 de ce mois, un mandat de ladite somme au maire de Condes.

Recevez, etc. Lepasquier.

NOTICE

SUR LES MÉDAILLES D'AUGUSTE TROUVÉES DANS LE JURA,

PAR M. TREMEAUD.

MESSIEURS,

Notre département, dans lequel la numismatique offre à l'amateur des trésors variés et nombreux, me procure l'avantage de vous présenter aujourd'hui plusieurs médailles de l'empereur Auguste, dans les trois métaux, or, argent et bronze. Ces médailles ont trois revers qui ne sont pas d'un intérêt remarquable, mais qui ne manquent cependant pas de piquer encore la curiosité.

Sur le premier, Caïus et Lucius, petits-fils de l'empereur, sont debout, tenant leurs boucliers qui reposent à terre. Entre les deux princes sont deux instruments pontificaux, le *lituus* et le *simpulum*, avec cette légende : *Caius, Lucius, Cæsares augusti filii, consules designati, principes juventutis.* Ce fut à ces deux princes que fut dédiée la Maison-Carrée de Nîmes, ainsi que cela est aujourd'hui positivement établi.

Sur le second revers on lit en exergue : *Romæ et Augusto.* Dans le champ est l'autel de Lyon, cet autel qui fut consacré à Auguste par soixante nations gauloises, au confluent du Rhône et de la Saône. Les

deux énormes colonnes qui le décoraient, et qui étaient surmontées de victoires, ont été sciées en deux, et forment aujourd'hui les piliers qui supportent la voûte de l'église d'Ainay.

Nous voyons dans le troisième revers l'autel de la Providence et la tête de l'empereur entourée de ces mots : *Divus Augustus pater.*

A l'exemple d'Auguste, qui fit déclarer que Jules César, après sa fin tragique, serait mis au rang des dieux, Tibère, son successeur, l'imita ; ce qui fit dire plaisamment dans la suite à Julien l'apostat qu'Auguste était un fabricant de figures, parce qu'il avait peuplé le ciel de singuliers habitants.

Le sort d'Auguste se trouvant essentiellement lié à celui de la célèbre Livie sa femme, je joins ici les trois seules médailles latines qui aient été frappées au coin de cette princesse du vivant de son mari, sous les traits de la Santé, de la Piété et de la Justice : *Salus*, *Pietas*, *Justitia.* Et c'est à vue de ces monuments, que notre sol nous a rendus après les avoir recélés dans son sein pendant l'espace de dix-huit siècles, que je vais avoir l'honneur de vous rafraîchir la mémoire des plus grands vices et du peu de vertus de cet homme extraordinaire, lequel ayant épuisé tous les ressorts de l'intrigue et de l'ambition, a fini par s'asseoir sur le premier trône du monde, où il s'est maintenu pendant quarante-quatre ans environné de gloire et dans une paix profonde.

Octave, le plus puissant des Romains, était d'une taille assez petite mais bien prise, d'une physionomie pleine de douceur et de dignité, le teint pâle, les

sourcils joints, les cheveux blonds et bouclés, le nez droit et fin, les lèvres minces. Vous pouvez juger, Messieurs, d'une partie de ce tableau par les médailles qui sont sous vos yeux.

La beauté de Livie charma Octave qui, marié lui-même à Scribonie, n'hésita pas à la répudier. Il s'adressa ensuite à Tibère-Néron, mari de Livie, dont la femme était grosse pour la seconde fois, et il le pria de la répudier pour la lui céder. Tibère-Néron, homme médiocre, timide et sans caractère, demanda conseil à sa femme qui le méprisa : elle accepta la proposition d'Auguste.

Octave Auguste fut un homme froid en politique, infatigable, prodigue de crimes, et ne suivant qu'une seule impulsion, celle de son intérêt. Il eut l'esprit de courtiser, de payer et de nourrir les poëtes, dans l'espoir que ses infamies seraient palliées par eux ; mais c'est en vain qu'Horace et Virgile ont cherché à égarer le jugement de la postérité sur un tel homme, la vérité a fini par se tracer un chemin qui est arrivé jusqu'à nous et qui se prolongera bien plus loin. Tête froide, cœur insensible, ame lâche mais profonde, hypocrite consommé, il prit le masque de bonne heure et ne le quitta qu'à sa mort. Aussi lorsqu'il rendit le dernier soupir, et il avait alors 76 ans, il s'écria : la pièce est jouée.

L'homme qui avait répudié Scribonie le jour même où elle donnait naissance à Julie, proscrivit trois cents sénateurs, deux mille chevaliers, ordonna, au milieu de ses festins, le meurtre des citoyens les plus illustres et les plus riches, fit assassiner Césarion, le fils que

Jules César avait eu de Cléopâtre, et mettre à la torture Quintus Gallus auquel il arracha les yeux de sa propre main. Il est vrai qu'une fois arrivé au pouvoir, fatigué de meurtres et de ravages, il gouverna paisiblement.

Dans sa conduite avec les femmes, il se montra le même que dans sa conduite politique. Servilie, Claudia, furent aussitôt répudiées. Suétone rapporte que ce fut lui qui, pendant un repas qui lui était donné, prit par la main une femme consulaire, la conduisit dans un appartement intérieur, et la ramena devant les convives, les oreilles rougissantes et la chevelure en désordre !!!

Tout porte à croire qu'il eut un commerce incestueux avec sa fille Julie; c'est le seul fait qui puisse expliquer l'exil d'Ovide en Scythie. L'entrée du palais lui était ouverte comme à tous les grands poètes du temps; il était amoureux de Julie, il fut puni pour avoir pénétré dans son cabinet et pour avoir découvert l'infamie de son père.

Livie, devenue l'épouse de l'empereur, vit s'ouvrir devant elle la plus belle route que l'ambition d'une femme pût espérer; et au fond de son ame, si douce en apparence, elle conservait un besoin ardent de dominer qui se trouva pleinement satisfait. Mais, il faut le dire, elle était digne de partager le trône d'Auguste, elle était aussi habile que lui. Elle lui donna de bons conseils, et entre autres celui-ci lorsque la conspiration de Cinna éclata; l'empereur instruit, avait passé une nuit très agitée. En s'éveillant il voit Livie, il fixe sur elle des regards immobiles, il lui fait signe de parler:

« J'entends, j'ai vu, je sais ce qui vous agite. Si vous voulez accueillir les conseils d'une femme, écoutez-moi : usez de clémence et non de sévérité, pardonnez à Cinna, cela vous vaudra l'estime et l'admiration publiques. » Auguste suivit ce conseil et ne s'en repentit pas.

Une seule idée occupa Livie pendant toute sa vie, ce fut celle de faire arriver à l'empire son fils Tibère. Pour cela il fallait en écarter les héritiers directs, et elle y parvint. Le principal obstacle pour cette ambitieuse était Marcellus, gendre et neveu de l'empereur: il mourut; les historiens n'hésitent pas d'imputer à Livie la honte de cette mort.

Musa, médecin de la cour, prépara le poison, s'il faut ajouter foi aux bruits contemporains. Caïus et Lucius, petits-fils d'Auguste, lui donnaient encore de l'ombrage ; le premier périt dans l'année et le second ne lui survécut pas long-temps. Il restait Agrippa, posthume, dernier petit-fils de l'empereur ; elle sut à cette occasion tirer parti des propos indiscrets qu'il avait tenus contre son grand-père ; elle fit signer à ce dernier un arrêt d'exil contre ce malheureux qu'elle fit assassiner plus tard par un centurion dans l'île de Planasie.

Auguste quitta la vie avec le chagrin de n'avoir pu lui pardonner ; mais Livie avait tout prévu, tout préparé, et son fils Tibère franchit après lui les marches du trône sans obstacle.

Tel est, Messieurs, le résumé d'une partie des principaux faits de la vie de ces deux illustres personnages. Nous n'avons qu'une seule conclusion morale à

tirer de là : c'est que l'intérêt, ce triste compagnon des misères humaines, dirigeait, dans ces temps reculés, comme de nos jours, presque toutes les actions des hommes.

SUR LA STATISTIQUE DU JURA

DE M. PYOT,

PAR M. D. DELESCHAUX.

Messieurs,

Dans une époque où l'ardente recherche des perfectionnements semble occuper tous les esprits, les études statistiques ont dû prendre un large développement. L'agriculture, le commerce, l'industrie, en un mot l'intérêt matériel devenu à présent le seul principe actif de notre société, avaient besoin de bases certaines, d'une connaissance approfondie de nos ressources et de nos richesses ; il fallait que la science vînt éclairer les voies nouvelles vers lesquelles nous marchons.

Aussi, partout en France on travaille, on étudie ; toutes les questions d'art, de science, d'économie politique sont remuées. On s'avance, on sonde l'avenir. Le Gouvernement a donné l'impulsion, il a fait appel aux hommes de savoir et d'intelligence, et déjà, d'après les derniers comptes-rendus des comités historiques, les résultats obtenus dépassent toutes les espérances.

A ces matériaux qui se préparent pour l'histoire de notre pays, M. le docteur Pyot a voulu joindre le fruit de ses longues et patientes recherches. Personne encore ne s'était occupé de la statistique générale du Jura, il s'est mis à l'œuvre, et soutenu par le noble désir d'être utile, il a accompli sa tâche avec un courage, une persévérance dignes des plus grands éloges ; tâche de dévouement qui n'éveille ni le bruit ni la popularité facile des œuvres d'imagination, et qui n'a pour récompense que l'estime et les sympathies des hommes sérieux.

Chargé de vous rendre compte de ce grand travail, mon intention n'est pas de le juger, ce serait au-dessus de mes forces : je veux simplement en faire une analyse que je tâcherai de rendre aussi complète, en même temps aussi courte, qu'il me sera possible.

Avant d'aborder la matière spéciale de l'ouvrage, c'est-à-dire l'état actuel du Jura, il était nécessaire de jeter un regard sur le passé historique, de le jalonner par des documents précis : c'est ce que M. Pyot a fait en quelques pages d'une concision et d'une clarté remarquables. La conquête de la Gaule par les Romains, l'établissement du christianisme au III.e siècle, la fondation des monastères, l'insurrection gauloise contre la puissance romaine, l'histoire des trois royaumes et du comté de Bourgogne, celle des maisons de France et d'Espagne, enfin la réunion de notre pays à la France en 1674 : telles sont les grandes époques que l'auteur a rapidement passées en revue dans son introduction, à laquelle il a joint

comme complément quelques indications sur nos antiquités. Les traditions militaires, les guerres de toute espèce, les événements auxquels nous avons pris part depuis les temps éloignés jusqu'à nos jours, l'ancienne administration de la justice, les calamités que nous avons subies, sont aussi retracés dans ce rapide tableau auquel ne manque aucun fait saillant ou caractéristique, aucune date importante, aucune explication nécessaire.

Nous arrivons au chapitre premier, qui présente l'aspect général du pays, sa disposition topographique, ses divisions climatériques, sa température, la coupe de ses montagnes, la pente et la direction de ses vallées et de ses rivières, ses curiosités naturelles. Les parties de ce chapitre qui traitent des observations météorologiques, de l'histoire naturelle dans ses trois grandes divisions, ont été écrites avec un soin minutieux, une exactitude parfaite. En ces matières si difficiles, les connaissances spéciales de M. Pyot le mettaient à même de vérifier par ses propres observations les autorités sur lesquelles il s'appuyait, et de nous donner ainsi des résultats positifs.

Le second chapitre rend compte de la création du département et des modifications apportées à son organisation primitive. Avant 1790, la France était fractionnée en provinces qui avaient chacune leurs mœurs, leurs coutumes, leur administration particulière ; cet état de choses ôtait au gouvernement son action régulière et sa force. L'assemblée constituante sentit le besoin d'éteindre l'esprit de province et l'influence aristocratique, en établissant un plus grand

nombre de centres administratifs ; elle voulut ramener à l'unité politique les branches éparses du pouvoir et les lier par une loi commune. Il fut donc proposé de partager le royaume en 83 départements : la loi fut rendue et la Franche-Comté forma les départements du Jura, de la Haute-Saône et du Doubs. Dans nos montagnes, la révolution trouva de courageux partisans. Tous les hommes éclairés et amis de leur pays applaudirent à ce grand travail de rénovation qui nous amenait la liberté et l'égalité devant la loi. Mais quand la révolution tomba dans le sang et la boue, quand les impitoyables bourreaux de 93 firent rouler sur l'échafaud la tête des plus généreux citoyens, des plus purs défenseurs de la liberté, alors on courut aux armes : comme à Lyon on s'insurgea contre la convention. Bientôt les fédérés succombèrent dans cette lutte inégale ; la ville de Lons-le-Saunier, traitée en rebelle, vit ses magistrats proscrits et le chef-lieu du département transporté à Dole... Mais pourquoi rappeler ces jours de deuil, déjà une ère nouvelle commence. A la république succèdent les merveilles de l'empire ; nos légions passent victorieuses dans les capitales de l'Europe. Napoléon a relevé la France de Charlemagne. Soyons fiers, Messieurs ! dans ces immortelles campagnes où le sort du monde s'est joué tant de fois, le Jura eut de nobles représentants : l'histoire peut trouver à Lecourbe un glorieux cortége de soldats jurassiens dignes de lui.

Revenons à notre analyse. Ici l'auteur trace la topographie du département, il donne le chiffre de la population, la contenance imposable ou non, le revenu,

le contingent en principal, le nombre des individus portés à la personnelle dans chaque arrondissement ; puis l'esquisse historique des villes et des monuments; des tableaux indiquent l'époque de l'affranchissement des différentes communes, le mouvement de la population, les mariages, les décès, etc. On voit quel travail il a fallu pour s'entourer de renseignements exacts, pour élaguer l'inutile et arriver à la concision à travers ce chaos de détails hérissés de chiffres et d'appréciations mathématiques.

Un de nos collègues, M. Marquiset, nous a montré combien, sous le point de vue pittoresque, notre département pouvait offrir de ressources à une plume élégante et spirituelle. Quant à M. Pyot, il voulait faire de la statistique, rien de plus ; il s'est défendu contre l'entraînement des descriptions, il est resté froidement dans les bornes étroites qu'il s'était tracées. Non pas que son style soit dépourvu de chaleur et d'éclat, mais il est sévère, sobre d'ornements, et de ce grand panorama qu'il déroule à nos yeux, il ne peint que les grandes lignes.

Après nous avoir fait connaître la topographie raisonnée du Jura, l'auteur entre dans un autre ordre d'idées, dans des questions plus hautes et plus difficiles, celles qui ont pour objet l'organisation physique et morale de ses habitants. Il analyse sommairement l'influence des diverses températures dans la Bresse, la basse et haute montagne; il décrit les mœurs, les habitudes, le costume, le langage ; tout cela sans exagération, avec simplicité et vérité. Dans ce résumé, si complet du reste, on regrette que M. Pyot ne se

soit pas étendu davantage sur les maladies qui affligent plus particulièrement nos campagnes ; j'aurais voulu que le médecin habile, expérimenté, prît un instant la place du statisticien.

Le chapitre IV est consacré à l'agriculture : il la présente selon l'ordre des divisions climatériques admis pour la topographie du département.

Le cinquième chapitre a pour objet l'industrie et le commerce, le point de départ et les progrès de ces deux sources fécondes de richesses et de prospérités.

Le sixième examine les différentes branches d'administration ; enfin le septième résume l'état politique du département et son organisation administrative. Ce chapitre est terminé par un aperçu bibliographique des ouvrages qui concernent le Jura, et le nom des hommes qui l'ont illustré.

Tel est, Messieurs, le plan général de l'ouvrage, le cadre que M. Pyot a su remplir avec autant de science que de talent; cet ouvrage, qu'il appelle modestement un essai, deviendra, et c'est le plus bel éloge que j'en puisse faire, le guide indispensable de tous ceux qui voudraient entreprendre un travail analogue d'une manière plus étendue : à présent la route est frayée.

En commençant ces lignes, je parlais d'analyse, et je m'aperçois qu'à peine ai-je indiqué les points capitaux sur lesquels je voulais attirer votre attention. C'est qu'il me faudrait à moi-même un volume pour tenir un à un les anneaux serrés de cette chaîne de faits de toute nature, et pour répéter ce qui ne le résume pas — des chiffres. Je me console de la faiblesse de ce rapport, en songeant que déjà vous connaissez

le livre de M. Pyot, et que déjà, comme moi, vous lui avez accordé de sincères remerciements pour l'œuvre qu'il a eu le courage d'entreprendre et le mérite d'achever.

M. Ducret a lu un extrait d'un ouvrage ayant pour titre : *Des associations de bienfaisance.* Nous allons citer un passage de cet excellent mémoire :

L'homme isolé ne peut rien par lui-même. S'il renonce à s'associer à ses semblables, il n'existe pour lui ni sécurité, ni bien-être, ni conservation. Après l'association du premier homme et de la première femme, qui forma la famille, vinrent les associations de familles entre elles, qui prirent les noms de tribus, de peuples, de nations, et furent libres et heureuses aussi long-temps que l'esprit de famille continua à les diriger et à exercer sur elles son action bienfaisante. Mais l'égoïsme, l'orgueil, l'ambition et l'esprit de conquête ne tardèrent pas à substituer une force aveugle à l'autorité paternelle, et à détruire les formes des diverses organisations sociales. La grande association du christianisme vint, il y a dix-huit siècles, restituer à l'homme les titres de son origine, de sa dignité et de sa haute destination. D'après les principes et la morale du *Dieu fait homme*, il ne devait plus y avoir ni oppresseurs, ni opprimés, ni maîtres, ni esclaves ; une nation ou un peuple devenait une seule famille.

Archimède ne demandait qu'un point d'appui pour

soulever le monde. L'esprit d'association est le levier qui a ébranlé et modifié la société humaine. Lui seul est capable de la placer dans son véritable équilibre. Dirigé vers un but unique, il a fait triompher le christianisme de toutes les superstitions, de toutes les résistances, de toutes les tyrannies. C'est à des associations de marchands et de fabricants que l'Europe a dû l'émancipation des communes, le régime municipal et tous les bienfaits de la civilisation. Bien que les passions humaines l'aient parfois détourné de son but primordial, l'esprit d'association est partout; et partout une sorte d'instinct en fait sentir l'utilité, parce que là où il y a des hommes il y a des faibles à protéger, des malheureux à secourir.

Toutes nos réunions, toutes nos sociétés de bienfaisance et de charité, toutes nos communautés religieuses, sous mille noms divers, sont-elles autre chose que des associations ayant pour but le soulagement de l'humanité souffrante.

Hé bien! cette myriade d'établissements philantropiques et ce nombre incalculable d'améliorations opérées dans notre législation, dans nos habitudes, dans nos mœurs, dans notre éducation, tendent à nous faire jouir de toutes les garanties de bien-être et de repos que nous attendons des rapides progrès de la civilisation!...

La séance est terminée par un poème de M. A. L. Gouniot.

LE REVENANT.

IMITÉ DE LA BALLADE DE LÉNORE,

PAR BURGER.

Le sommet de la tour du noir castel gothique
Déjà du jour naissant revêtait les splendeurs ;
Le vieux comte d'Olbruse, avec sa fille unique,
Suivait de l'œil, au loin, la troupe des chasseurs
Éveillant les échos de la forêt antique ;
Mais la Vierge d'Olbruse, au front mélancolique,
Dans ses yeux abaissés semblait cacher des pleurs.

LE COMTE A SA FILLE.

Au fond de mes grands bois entends ces cris de joie !
Vois la meute élancée aux traces de la proie !
Le son du cor expire et renaît tour-à-tour :
Que ces lointains accents plaisent à mon oreille.
Aux beaux jours de ma vie ajoutons un beau jour ;
Malgré le froid des ans mon ardeur se réveille !...
Ma fille, tu frémis ? — Je te vois chanceler ?
Ton regard, occupé d'un objet invisible,
Le suit autour des monts ! — Quel fantôme terrible,
Près d'un père, dis-moi, peut te faire trembler ?

LA FILLE DU COMTE.

— C'était lui ! — C'était lui ! — Mais non plus dans un songe !
Oh ! mon Dieu ! que veut-il ? mon père, je te vois !
Le calme dans mon cœur va descendre à ta voix ;
Hélas ! — Si je pouvais me flatter d'un mensonge ! —
Je l'ai vu ! — Je l'ai vu se dressant du cercueil,

Ce beau vassal !—Que dis-je ?—Et sa main m'a fait signe :
En fuyant, il traînait un long voile de deuil.

LE COMTE.

—Ce beau vassal—dis-tu ? — Dont la folie insigne
Osa me proposer une alliance indigne ?—
Je vous prêtais, ma fille, un généreux orgueil ? —

LA FILLE.

—Il offrit tous ses biens : son cœur et son épée !
S'il n'eut point à citer de héros pour aïeux,
Lui, que devait-il être un jour ? — J'ai vu ses yeux :
D'un regard tendre et fier mon ame fut frappée ! —
Il en est de plus beaux ; — Donnent-ils le bonheur ?
La joie est sur leurs fronts ; le vide est dans leur cœur ;
Ils parlent, — sont aimés, mais leur flamme est frivole :
Elle brille soudain, soudain elle s'envole,
Parjures aujourd'hui, demain ils sont heureux.
L'habitude de plaire est un métier pour eux.
Mais lui, toujours à plaindre, inconnu, mais sensible,
Sous un calme apparent, sous un air impassible,
Il cachait son amour, comme d'autres ont l'art
D'étaler leur ardeur prodiguée au hasard. —
Il m'aimait ! — D'un seul mot je pouvais sur sa vie
Épancher les trésors d'une ivresse infinie ;
Il m'aimait ! — J'attendis ta sainte volonté,
O mon père ! — Elle vint seconder ma fierté !..
Il m'aimait ! — Ah ! dis-moi, pour essuyer mes larmes,
M'as-tu recommandé de songer à mon rang ?
Hélas ! — Mon devoir seul, désormais, eut des charmes !
. . . .
— Hé bien ! adieu ! je cours à travers les alarmes,
Conquérir un beau nom, ou verser tout mon sang ;
Je reviendrai ! —
Dit-il, en agitant ses armes ! —

—Il partit ! — Je l'avoue, avec quelque pitié
Je le vis incliner un front humilié :
Ce front, ce noble front qu'appelait la victoire,
Ah ! qu'il eût été beau sous un rayon de gloire !
Quels applaudissements en nos brillants tournois !
Qu'on eût avec amour admiré ses exploits !

MOT D'ADIEU DU VASSAL.

—Je reviendrai ! —
—Dit-il, en agitant ses armes !
Et le Ciel a permis qu'il m'apparût deux fois ?
Je suis faible, il se peut, ô mon père ! — Et mes larmes
Servent l'illusion du spectre que je vois. —
Laisse-moi tout conter ! — Tu me plaindras sans doute !
Avant de m'accabler de ton mépris, écoute : —
—Attribue à la peur le trouble de ma voix !

SONGE DE LA FILLE DU COMTE.

—Cette nuit, sur mon cœur un lourd sommeil à peine
Descendait : seule, errante en ce morne séjour,
A cette heure où, dorés des feux mourants du jour,
Tandis que tout, au loin, s'efface dans la plaine,
Resplendissent encore les créneaux de la tour,
Il m'a semblé qu'assise au pied de ce vieux chêne,
Écoutant des chasseurs la voix sourde et lointaine,
Triste, mais sans effroi, j'attendais ton retour :
(C'est à son père qu'elle parle.)
Les ombres noircissaient : immobile, inquiète,
Sur les sentiers douteux les regards attachés,
Je me défendais mal d'une terreur secrète :
Quand, du sein des rochers dans la vapeur cachés,
Sous des aspects divers reposant en silence,
Un fantôme s'élance,
Vient, monte, glisse, approche, et se tient devant moi !
Mon cœur bat, je ne sais, ou d'amour, ou d'effroi !

—D'effroi, sans doute ! — Et quand, empressée, éperdue,
Je cherche à distinguer sa figure inconnue,
A fixer de son corps les contours incertains,
Quand, malgré moi, vers lui j'ose porter les mains,
Mon cœur impatient, qui prévient la pensée,
Adore... et me rappelle une image effacée :
Celle du beau vassal ! — Et lui tendant les bras
Je voulais... O mon père, un rêve effraie !.. Hélas !
—Il me voyait tremblante,... et je voyais sa joie :
Je me sentais mourir sous son joyeux regard !

ELLE AU FANTOME.

—Pourquoi, lui dis-je enfin, revenez-vous si tard ?
Où sont tous les chasseurs et quelle est votre proie ! —
—Sa proie ! —Et je frémis !
—Soudain, j'entends ces mots
Qui tombent dans mon cœur avec de longs sanglots :

PAROLES DU FANTOME.

— Oui, je reviens... trop tard ! — Partons : avant l'aurore,
Avec toi, je dois faire un long chemin encore ! —

—Et puis, il marche, et moi, je marchais après lui.
Les bruits avaient cessé dans toute la nature ;
L'air était immobile et lourd et sans murmure ;
Qu'un faible bruit de vie eût charmé mon ennui !
De mon sein les soupirs s'échappaient avec peine ;
Que j'eusse aimé des nuits la bienfaisante haleine !
Mes pas sur les gazons se traînaient... Quand mon cœur
Saisi d'un doux transport se réveille au bonheur :
J'ai franchi du castel les murailles antiques ;
Comme aux jours solennels, comme au jour d'un hymen,
Des guirlandes, des fleurs embaument les portiques ;
Des feux ont inondé la salle du festin ;
Le front orné de myrthe et de voiles pudiques,
J'ai fléchi les genoux aux degrés d'un autel :

Ma bouche a prononcé le doux mot solennel ;
Pour les amants unis les coupes se remplissent ;
Du chant des troubadours les voûtes retentissent ;
J'entends aussi ta voix, ô mon père !... Soudain,
Dans l'ombre, je me sens étroitement pressée....
Je me laisse entraîner par une main glacée!...
Parmi les noirs détours d'un espace incertain,
Toujours la main glacée et me presse et m'entraîne,
Me place, tout à coup, sur un coursier sans frein
Qui bondit, et m'emporte à la plage lointaine :

Moins vite un lévrier
S'élance dans la plaine,
Sur les pas d'un coursier;
Au souffle de l'orage,
Le long des bois, des monts,
Ainsi vole un nuage ;
De gazons en gazons
Le pied glisse et sa trace
Se prolonge et s'efface ;
Comme Zéphyre passe
Sur les flots des moissons,
Emportés dans l'espace,
Ensemble nous passons !

ELLE.

— Ayez pitié d'une vierge timide !
Ayez pitié de moi!
Noble inconnu! chevalier! ô mon guide!
Pouvez-vous bien me causer cet effroi ?
Parle, au moins ; dis pourquoi
Presser ainsi ta fuite ?
Parle !.... —

LE FANTOME.

—Les morts vont vite. —

. . . .

—Plus sombre que la nuit,
Le coursier qu'il excite,
Bondit, vole, et, sans bruit
Soudain se précipite,
Laisse au loin à sa suite
Les plaines et les monts,
Les coteaux, les vallons,
Tournant avec vitesse,
Se succèdant sans cesse.

LA VIERGE.

—Ayez pitié de moi!
Chevalier, ô mon guide,
D'une vierge timide
Calmez, calmez l'effroi!
Pourquoi presser ta fuite?
Parle!... —

LE FANTOME.

—Les morts vont vite.
Les morts vont vite! —
—Il dit:
Le coursier qu'il excite,
Avec effort bondit,
Soudain se précipite,
Laisse au loin à sa suite
Les plaines et les monts,
Les coteaux, les vallons,
Tournant avec vitesse,
Se succédant sans cesse,
Et les vastes forêts,
Les fleuves, les marais,
Sous son pied qui dévore,
Puis lacs, forêts, côteaux,
Monts, abîmes, châteaux,

Tournant, tournant encore
Et sans cesse en tournant,
Et les hautes montagnes,
Et les vastes campagnes,
Dans un cercle entraînant
Se relèvent, s'abaissent;
A mon regard mourant,
De ce chaos errant
Les flots pressés renaissent!

Mais enfin des débris ralentissent ses pas,
Et le noir coursier marche et ne s'arrête pas,
Malgré tous les réseaux des ronces et des lierres,
Des poutres et des rocs, des arbres et des pierres,
Des replis de liane — ou replis de serpents
Assoupis, enlacés, de tous côtés rampants,
Des chaînes, des poignards, des ossements qui roulent,
Le long de murs pendants qui tout à coup s'écroulent,
Remontant, descendant, nous glissant tour à tour,
Lassés, nous parvenons jusqu'au pied d'une tour.

LE FANTOME.

— C'est ici! —
— Le coursier fuit sous terre! —
— Mon guide
Seul, en face de moi, fixe un regard avide
Sur moi!
Sa main glacée est unie à ma main.
Il ramasse un débris, marche, frappe soudain
Une grille de fer qui gronde et qui s'entrouvre :
Dieu! quel vague horizon! quel tableau se découvre!

Un sombre azur unit la terre avec les cieux;
Un silence profond, lointain, mystérieux,
Epouvante le cœur et suspend la pensée :
Là, dans l'obscurité de l'enceinte effacée,

Par des sentiers muets, quelle foule, à pas lents,
Se traîne aux noirs degrés de ces temples croulants ?
Cachés sous les replis de leur robe traînante,
Cénobites hideux d'un séjour d'épouvante,
Ils chantent sourdement une hymne aux trépassés :
On leur répond du fond de ces antres glacés ;
On leur répond du fond des tombeaux qui se fendent,
Et ces rauques accents roulent, montent, descendent :
Tout se tait. Un flambeau s'allume dans la nuit ;
D'où vient ce sourd murmure, insaisissable bruit
Comme de pas pressés de fantômes qui passent ?
Les mêmes spectres blancs se montrent et s'effacent ;
Reparaissent, marchant toujours du même pas ;
Ils suivent une bierre ouverte ; on tinte un glas ;
Ils viennent à moi ! — Ciel ! Les voici ! — Que leur foule
Est nombreuse ! — Déjà leur cercle s'étend, roule
Autour de moi ! — Mon Dieu ! si c'étaient là des morts ?...
On dirait un bruit sourd de leurs tristes accords....
Ils me tendent les bras : — Où fuir ? — Et je m'élance
Et je me hâte : mais, de distance en distance,
Des débris dispersés embarrassent mes pas ;
Je me hâte, et je foule, étendus sur la terre
Des morts, partout des morts entassés par la guerre,
Des morts, partout des morts dans ce champ des combats !
Ils se dressent en foule, et me tendent les bras !
Je me hâte parmi des ronces et des lierres,
Et des rocs et du sang, et des bois et des pierres,
Et des réseaux si froids, noirs replis de serpents
Réveillés, enlacés, de tous côtés rampants,
Des chaînes, des poignards, des ossements qui roulent,
Le long des murs pendants, qui tout à coup s'écroulent,
Remontant, descendant, me glissant tour à tour,
Je me retrouve encore à l'ombre de la tour !....
Sur une tombe., hélas ! d'une humble croix ornée,
Je reconnais, vers moi tendrement inclinée,
ombre du beau vassal, l'ombre de mon amant !

LE FANTOME :

—Oh! d'Olbruse! oui, c'est moi! Moi!—
—Dit-il tristement. —
Moi, qui te consacrai ma vie infortunée,
Moi, moi qui t'aime encor, même après le trépas!
Au séjour de la mort, jeune vierge amenée,
Laisse les titres vains qu'elle ne connaît pas :
Daigne, daigne à mon sort unir ta destinée! —

ELLE AU FANTOME :

— Oui, cher amant! — Pardonne à ma cruelle erreur!
Ah! périsse l'orgueil qui causa ton malheur!
Viens, ô Mort!—tes secrets sont effrayants!... Mais frappe!
Je sens qu'il n'en est pas de terrible à mon cœur.
O tombe, entr'ouvre-toi, tu conduis au bonheur!
Enfin, je puis aimer! Tyrans, je vous échappe!
— Et vers l'ombre chérie inclinée à demi,
Heureuse, en m'abîmant sous la tombe fatale,
Dans cette couche nuptiale,
Je m'endors au sein d'un ami.

FIN DU SONGE.

LE COMTE D'OLBRUSE A SA FILLE.

Dis-moi! quelle vapeur a troublé ta pensée?
La terre de la tombe est pesante, est glacée :
Les rois les plus puissants ne la soulèvent pas;
Un beau vassal, tu crois, des gouffres du trépas
S'élance? — J'ai pitié d'une telle faiblesse.
Ma fille... rougissez d'une folle tendresse!
Il est mort : je le sais. Qu'importe?

LA FILLE AU COMTE.

— C'est cela!
Il devait *revenir!* Il m'attend...— Le voilà! —
Adieu! mon père, adieu! —

AU FANTOME :

— Je te suis dans la tombe ! —

Dans les bras du vieillard pâlissante elle tombe :
Le vieillard la soutient en ses bras languissants,
Et prodigue à la mort des secours impuissants.
Puis, morne tout à coup, près de sa fille unique,
Sous le poids orgueilleux de sa noblesse antique
Immobile, étonné, honteux de ses douleurs,
Dans ses yeux abaissés il veut cacher des pleurs...

SÉANCE PUBLIQUE

DU 29 DÉCEMBRE 1838.

M. LEPASQUIER, Préfet du département, a ouvert la séance par un discours dans lequel ce magistrat a traité trois objets intéressants, la canalisation de la Vallière depuis Lons-le-Saunier jusqu'à Louhans ; l'endiguage des rivières de la Loue et du Doubs, à l'effet de fixer leur lit et de s'opposer aux dévastations dont ces torrents sont constamment la cause, et le projet d'un canal de Salins à Dole, pour le transport des bois de charpente dont Salins est l'entrepôt. Il demande le concours de la Société d'Émulation pour démontrer les avantages que doivent retirer de l'exécution de ces divers projets l'agriculture, le commerce et l'industrie du département du Jura. Voici l'extrait du discours prononcé par M. le Préfet :

A partir du village de *Cramans*, placé aux confins de l'arrondissement de *Poligny*, la *Loue*, qui prend sa source dans le département du *Doubs*, parcourt sur une longueur de plus de *trente* kilomètres, une vallée (1) dont la dénomination seule éveille de riantes idées en harmonie avec la beauté des sites. Tout le territoire y serait sans doute aujourd'hui d'une fertilité remarquable, si nos devanciers eussent songé à

(1) Le val d'Amour.

prévenir les ravages que fait, chaque année, cette rivière dont les eaux rapides, à l'époque des fortes pluies ou de la fonte des neiges, minent le sol de sable et de gravier sur lequel elles coulent et l'entraînent, jusqu'à ce que quelques résistances déterminent un atterrissement ; alors le torrent impétueux corrode ses bords, les franchit, se fraie un nouveau lit et submerge momentanément une vaste étendue de terrains cultivés. C'est ainsi que depuis peu d'années, il a successivement envahi plus de *quatre cents* hectares sur le territoire de *sept à huit* communes riveraines ; et comme les mêmes causes doivent nécessairement ramener les mêmes effets, en moins d'un siècle la vallée toute entière aura subi leur funeste influence.

Des dégâts analogues à ceux que je viens de signaler, sont annuellement l'ouvrage du *Doubs*, sur le territoire qu'il parcourt entre la ville de *Dole* et son embouchure dans la *Saône*. En vain les riverains cherchent-ils à se défendre au moyen de digues reconstruites souvent à grands frais ; il est rare que sur une longueur d'environ *quarante-deux* kilomètres, aux époques annuelles où la rivière franchit ses rives, des champs ne soient entamés par la violence des eaux due à la vitesse que leur impriment des pentes qui, sur certains points, ne sont pas moindres de *douze* pour cent.

J'ai fait tout récemment étudier les projets de travaux les plus propres à prévenir des désastres si fréquemment renouvelés ; l'exécution en est facile, les résultats en paraissent certains. Il ne s'agit plus, à proprement parler, que de créer les ressources au

moyen desquelles il doit être pourvu à des dépenses évaluées à près d'un million.

Notre législation met ces sortes de dépenses à la charge des localités et des propriétés intéressées, en raison de l'intérêt de chacune d'elles. Je m'occupe, en ce moment, des soins préliminaires qui se rattachent à l'établissement d'un impôt de cette nature, dont les bases veulent être méditées avec une prudente circonspection. Il faut espérer, toutefois, que des secours accordés sur les fonds généraux de l'état viendront alléger le fardeau des charges locales. Ainsi la plus complète sécurité deviendra le partage des propriétaires qui n'ont encore éprouvé que la crainte des désastres dont ils ont le spectacle sous les yeux; ainsi ceux dont les héritages ont déjà subi ces désastres, les verront, en peu d'années, rendus à la fertilité.

Depuis quelque temps, il avait été question de l'établissement d'un canal de *Dole* à *Salins*; les premières études de ce projet, commencées peu après mon arrivée dans ce département et terminées aujourd'hui, ne laissent point de doute sur les avantages qu'en procurerait l'exécution. A la vérité le canal ne saurait arriver jusqu'à Salins, à cause du nombre considérable d'écluses dont la construction serait nécessaire pour racheter la différence des niveaux. Son point de débarquement devra être fixé au hameau de *Saint-Joseph*, situé à *cinq* kilomètres de cette ville. Alimenté par la *Furieuse* et, au besoin, par les eaux retenues dans un bassin qui pourra être pratiqué à *Pont-d'Héry*, ce canal se développera sur une dis-

tance d'environ *cinq* kilomètres avant d'entrer dans le bassin de la *Loue*. Il traversera cette rivière en aval du pont de *Cramans*, et se dirigera vers la ville de Dole, distante du point d'embarquement d'à peu près *quarante-cinq* kilomètres.

Le nombre des bateaux qui doivent fréquenter, chaque année, le canal de *Dole* à *Salins* est évalué, d'après des données sur l'exactitude desquelles il est permis de compter, à 2,666. Les importations se composeront principalement, et en quantités considérables, de *minerais*, de *fontes* et de *houilles* nécessaires à l'exploitation de différentes usines à feu. Les exportations auront pour objet les *blés*, les *vins* et autres productions agricoles, les *fers*, les *bois* de construction, le *sel* et le *gypse* dont il se trouve des carrières pour ainsi dire inépuisables, aux environs de Salins. La qualité supérieure et le bas prix de cette substance la font rechercher jusqu'à *Besançon* où elle arrive aujourd'hui par la voie de terre, quoique plusieurs carrières de même nature soient en exploitation dans le voisinage de cette ville.

Si le canal de *Dole* à *Salins* promet, comme tout l'indique, d'incontestables avantages, doit-on moins attendre d'une communication de même nature qui serait ouverte entre *Lons-le-Saunier* et la *Saône ?* La solution de cette question ne saurait être douteuse. Placée dans une situation éminemment favorable, la ville de Lons-le-Saunier est le centre naturel de toutes les relations qui ont pour objet l'échange des productions de la plaine avec celles de la montagne ; elles prendraient, selon toute apparence, un immense

développement, si ces productions pouvaient être facilement et à peu de frais, transportées hors des limites du département. On ne tarderait donc point à voir le nouveau canal couvert de bateaux qui, après nous avoir apporté la *houille*, que rend de plus en plus nécessaire le prix élevé des bois, et tous les objets de commerce qui entrent dans la consommation du pays, redescendraient chargés de nos *vins* qui se mélangent heureusement avec ceux du *Mâconnais* et du *Midi*, des produits de nos *fromageries*, des *marbres* provenant des carrières que possèdent quelques communes assez rapprochées, des *pierres* de construction qui sont aujourd'hui sans valeur. L'inspection seule de la carte démontre que toute la contrée située à gauche d'une ligne tirée de *Champagnole* à *Chalon* deviendrait bientôt, et à son grand profit, tributaire du nouveau canal.

Quelque importants qu'ils apparaissent, ce ne sont point là, Messieurs, les seuls avantages qu'on doive en attendre; il aurait probablement encore pour résultat d'ouvrir, au chef-lieu du département, une source de richesses jusqu'alors ignorées, celles que procure le commerce de transit et de commission. En effet, toute la Suisse orientale reçoit, à peu d'exceptions près, de *Lyon* et de *Chalon*, une foule de produits qui lui manquent et que lui expédie la première de ces deux villes, par la voie du roulage, à travers le département de l'*Ain*. Il faut parcourir une distance de *cent quatre vingt-six* kilomètres, en franchissant plusieurs passages d'un difficile accès. Du moment où la navigation serait établie entre la Saône et Lons-

le-Saunier, les provenances de Chalon se dirigeraient naturellement sur cette ville, dont la distance à *Genève* va se réduire à *quatre-vingt-douze* kilomètres, après l'achèvement de deux rectifications importantes qui auront prochainement lieu, et qui ramèneront à la proportion de *six* pour cent, les pentes les plus escarpées.

Les considérations qui précèdent n'avaient pu échapper à l'esprit d'observation ; aussi, depuis longtemps, la question du canal de *Lons-le-Saunier* à la *Saône* a-t-elle été agitée. J'ignore les motifs qui ont pu en ajourner la solution ; mais elle m'a paru assez importante, dès les premiers temps où l'administration du pays m'a été confiée, pour en faire l'objet d'un examen approfondi. J'ai donc sollicité, au commencement de 1837, un crédit applicable aux dépenses qui devaient avoir les premières études pour objet ; il m'a été accordé au mois de mai de la même année.

Il fallait reconnaître, avant tout, s'il pourrait être maintenu, dans le canal projeté, une hauteur d'eau suffisante pour le rendre navigable dans tous les temps de l'année ; l'incertitude était complète sur ce point ; aussi avait-on eu primitivement l'idée de faire un emprunt à la rivière d'*Ain*. Jusqu'à quel point pouvait-on s'arrêter à cette idée ? Un nivellement exécuté avec le soin le plus minutieux, un calcul fondé sur des faits qu'avait, en d'autres lieux, révélés l'expérience, ont établi la nécessité d'y renoncer. Il a été reconnu, en effet, que l'ouverture d'une rigole, à ciel ouvert, entre le moulin de *Chatillon* et le hameau

du *Thiron*, et l'établissement d'une percée souterraine de ce point aux sources de la *Vallière*, où se précipiteraient les eaux dérivées avec une chute de *quarante-cinq* mètres, comporteraient une dépense de plus de *deux* millions.

Mais d'un autre côté, le jaugeage exact des eaux de la *Sorne* et de la Vallière, dans la saison où elles sont le plus basses, a conduit à un résultat d'autant plus satisfaisant qu'il était pour ainsi dire inattendu. Au moyen de deux bassins établis, l'un à l'entrée de la ville, aux abords de la route de Lyon, l'autre à peu près au centre de la commune de *Montmorot*, on peut approvisionner, en *vingt-quatre* heures, dans la saison d'été, au moins *dix-neuf mille* mètres cubes d'eau qui suffiront largement à la navigation journalière de *dix-huit* à *vingt* bateaux, tandis que ceux qui seraient admis, en assez grand nombre, à stationner dans ces bassins, se verront à l'abri de l'inconvénient des brusques variations du niveau des eaux dues au jeu plus ou moins actif des écluses; et si cette masse d'eau devenait insuffisante, dans quelques circonstances accidentelles, il serait encore facile d'y pourvoir à l'aide d'un immense réservoir que la configuration des lieux permettrait d'établir, sans de grandes dépenses, un peu en amont de l'huilerie de *Presle*, dans le voisinage de *Macornay*.

L'existence de la *Saline*, ses droits acquis à l'usage des eaux de la Vallière et du Solvan, ne permettraient pas, du moins dans les circonstances actuelles, de conduire ces eaux dans le premier des deux bassins dont je viens de parler. Il ne recevra provisoirement

que celles de la Sorne dérivées au-dessous du moulin de *Courbouzon*; elles couleront dans une rigole qui traversera la route de Lyon, à peu de distance du pont de *Messia*, se développera dans la plaine de *Chilly*, revieudra sur elle-même un peu au-dessus des carrières de *Courlans*, et suivra la pente nord de la vallée jusqu'à Lons-le-Saunier.

M. Chevillard a lu ensuite le rapport suivant sur la machine locomotive destinée à battre le blé au moyen de la vapeur, inventée par M. Lamy :

Messieurs,

Un homme qui reconnut de bonne heure que sans le secours des machines les forces humaines étaient souvent au-dessous des besoins de la vie matérielle, s'abandonna avec confiance à l'instinct qui le dominait.

Déjà, depuis long-temps, Lamy, Pierre-Clément, dans son modeste atelier de forgeron établi à Ney, essayait ses forces et préludait par des tentatives nombreuses à des succès plus importants.

La ville de Champagnole et autres communes environnantes devaient, depuis plusieurs années, à cette disposition naturelle pour la mécanique, l'emploi journalier de deux machines à battre le grain, l'une mise en mouvement par deux hommes, l'autre par deux chevaux.

Pour la confection de ces battoirs, Pierre-Clément

Lamy s'était associé à Jean-Baptiste Racle, et, de concert, ils exploitaient ce genre d'industrie accueilli avec reconnaissance par le propriétaire comme par le cultivateur ; il économisait les deniers de l'un, il diminuait la fatigue de l'autre.

Mais tandis que ces deux hommes recommandables avaient droit de s'applaudir de l'emploi de leurs premiers battoirs, une découverte importante occupait tous les esprits. Le récit des prodiges enfantés par la vapeur vint frapper l'imagination de nos mécaniciens improvisés.

Si la vapeur d'une eau bouillante, se disent-ils, entraîne avec la rapidité du vent des poids énormes ou de nombreux voyageurs ; si, par ce mobile puissant, de grandes distances sont franchies en quelques minutes ; si des forges s'établissent sur des montagnes arides ; si des sources desséchées par les chaleurs de l'été ou taries par les rigueurs de l'hiver, sont remplacées par quelques litres d'eau mis en ébullition par quelques décalitres de houille, pourquoi les mêmes moyens ne s'appliqueraient-ils pas à nos battoirs ? pourquoi fatiguer inutilement les hommes et les chevaux ? pourquoi consumer un temps précieux à des ouvrages qu'on pourrait faire en quelques heures !

On se met à l'œuvre, mais que d'insomnies ; que d'essais infructueux, que de tentatives désespérantes ! mais aussi que de demi-succès consolateurs ! quelle source abondante de peines et de jouissances...

Voilà le sort réservé aux esprits créateurs ! tel fut sans doute celui de nos estimables compatriotes.

Vous le savez, Messieurs, le hasard eut souvent

une grande part dans les découvertes les plus importantes, mais leur application a toujours demandé une certaine mesure de génie, et l'inventeur a quelquefois moins de mérite que celui qui s'empare de l'invention pour la faire tourner au profit de la société.

Galilée, Newton, Guttemberg, fûtes-vous plus heureux au moment de vos sublimes découvertes, que nos simples forgerons quand ils virent pour la première fois la gerbe de blé qu'ils présentaient au battoir à vapeur, entraînée rapidement sous les cylindres, se dépouiller complétement de son grain par une puissance cachée qui ne se découvrait que par un bruit léger et la fumée ordinaire d'un fourneau domestique.

Honneur à Pierre-Clément Lamy, inventeur du battoir à vapeur!

Honneur à Jean-Baptiste Racle, son associé.

Si des distinctions méritées furent accordées au garçon de ferme des Vosges qui perfectionna la charrue, que n'a pas droit d'attendre d'un gouvernement équitable le forgeron du Jura qui, en perfectionnant aussi les battoirs en grange connus jusqu'ici, va rendre aux besoins insatiables de la culture un nombre de jours prodigieux, diminuer de plus de moitié la dépense du propriétaire, et remplacer enfin par un mécanisme sans efforts l'opération agricole la plus pénible et la plus dispendieuse.

Maintenant, Messieurs, nous allons essayer de vous donner une idée du battoir à vapeur; ensuite nous vous présenterons le tableau du produit de cette invention nouvelle, comparé à celui du mode ordinaire du battage en grange.

Ne vous attendez pas cependant à connaître tout le mécanisme intérieur de la machine : l'intérêt de l'inventeur le défend ; le secret lui appartient, et il doit rester le maître d'exploiter à son profit une industrie, fruit de son travail et de ses ingénieuses combinaisons. C'est une propriété sacrée, et ce n'est pas entre nos mains qu'elle cessera d'être inviolable ; mais l'extérieur de l'appareil et le calcul de ses produits appartiennent à tout le monde.

Ici, Messieurs, nous emprunterons une partie de la description à des notes fournies par notre estimable confrère, M. Godefin, dont les connaissances en géométrie et l'esprit observateur sont dès longtemps appréciés par vous.

Tout l'attirail de cette machine est placé solidement et à demeure sur une voiture à quatre roues. Sa voie est la voie ordinaire. Sa longueur est d'environ 3m·72c·, et son poids est de près de 2,000 kilogrammes.

La machine repose sur des ressorts destinés à affaiblir les secousses dans des chemins raboteux, inconvénient qui n'est pas toujours évité, mais que fera disparaître une construction plus soignée.

La chaudière est placée entre les roues de derrière. Les cylindres batteurs sont sur le devant. Au centre se trouve un espace assez grand pour recevoir les ouvriers chargés d'étendre les gerbes déliées sur la table qui précède les cylindres, et pour le mouvement de la tige des pistons. Cette table est large de 1m· 30c·

La chaudière a la forme d'un tonneau couché : sa longueur est de 1m·30c·, et son diamètre intérieur de

$0^{m}\cdot55^{c}\cdot$ Placée sur le derrière de la voiture, elle reçoit la chaleur d'un foyer pratiqué au-dessous, et la fumée s'échappe par un tuyau en tôle semblable à celui des bateaux à vapeur. La hauteur de ce tuyau s'augmente à volonté.

La machine se place toujours de manière à jeter le grain battu dans l'intérieur de la grange, et à laisser en dehors la chaudière et le foyer de combustion.

Cette disposition est telle qu'on peut battre le grain en toute saison, par tous les temps, de jour comme de nuit. La voiture se rapproche à volonté du gerbier, de manière à pouvoir jeter facilement les gerbes sur la table et les soumettre à l'action des cylindres batteurs.

L'autorité, chargée de veiller à la sureté publique, a cru devoir s'assurer que l'emploi de ce batteur était sans danger pour la vie des hommes et pour la conservation des bâtiments, et vous partagerez cette sécurité au simple aspect de la machine au moment où elle est en mouvement. Il faut d'ailleurs observer que cet appareil fonctionne toujours à une moindre pression que celle fixée par les ordonnances pour sortir de la classe des ateliers dangereux, insalubres ou incommodes.

Voilà tout ce qu'il nous est permis, Messieurs, de vous révéler jusqu'au moment où cette machine ingénieuse, tombant dans le domaine public, appartiendra à tout le monde. Qu'il vous suffise pour le moment de savoir que les habitants de la campagne, si bons juges en ces sortes de matières, se disputent l'emploi de ce nouveau battoir, et que l'inventeur ne

peut suffire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées.

Que sera-ce, Messieurs, quand le char perfectionné, roulant sur des chemins vicinaux réparés, pourra se transporter facilement sur tous les points du territoire?

Ce tableau, Messieurs, est bien imparfait; mais vous apprécierez sans doute la cause de notre discrétion. Il nous en coûte de ne pouvoir, dès à présent, vous entretenir de toutes les difficultés vaincues pour faire une sage application de la vapeur; de ne pouvoir vous dépeindre le mécanisme intérieur de la chaudière, la formation de la vapeur, la manière dont elle s'échappe, la puissance avec laquelle elle pousse le piston qui, à son tour, fait mouvoir avec une vitesse surprenante, et en sens opposé, les deux cylindres batteurs. Plus tard, sans doute, le voile sera levé, et la France agricole, adoptant avec reconnaissance le bienfait de l'invention, classera le nom de son auteur au nombre de ceux qui ont puissamment contribué aux succès de l'agriculture et à l'amélioration du sort du cultivateur.

Maintenant, Messieurs, nous allons vous présenter le tableau comparatif des dépenses et du produit du battage à bras, comparé à celui obtenu par la machine à vapeur.

TABLEAU COMPARATIF

DES DÉPENSES ET DES PRODUITS.

BATTAGE A BRAS.

Nombre de gerbes à battre,		900
Nombre d'ouvriers par jour,		6
Nombre de journées employées,		54

Dépenses.

Salaire journalier de chaque homme,	1f.	2f.
Prix de sa nourriture,	1	
54 journées à 2f. l'une,		108f.

Produit.

Doubles décalitres de blé,	180

BATTAGE A LA VAPEUR.

Nombre de gerbes à battre,	900
Nombre d'ouvriers par jour,	7
Nombre de journées,	1

Dépenses.

Salaire des machinistes à raison de 6f. par 20 doubl. décalitres, ou pour 9 heures,	54f.
Salaire de 5 ouvriers à la charge du propriétaire,	5
Nourriture des 2 machinistes et des 5 ouvriers,	7
A ajouter le prix du vannage,	6
TOTAL,	72

NOTA. La dépense du combustible est à la charge du mécanicien ; elle peut s'élever à la somme de 8 fr. par jour.

Produit.

Doubles décalitres de blé,	180

Or, Messieurs, qui de 108 en paie 72, reste 36.

Voilà donc le bénéfice : il est digne d'une attention sérieuse, puisqu'il s'élève exactement au tiers de la

dépense ; mais ce calcul reste encore au-dessous de la réalité.

D'abord, nous avons mis au nombre des dépenses à la charge du propriétaire ou du fermier, la nourriture des machinistes. De leur aveu, elle n'est pas exigible.

Nous avons porté à 6 francs le prix à donner pour chaque 20 doubles décalitres de blé battu à la vapeur ; le prix vient d'être réduit par l'inventeur à 5 fr.

Ne pourrait-on pas aussi également réduire le prix du vannage. L'effacer en entier serait justice ; car le propriétaire trouve une compensation suffisante dans la perfection du battage et la conservation de la paille ?

Mais où en serions-nous, Messieurs, si nous calculions l'économie du temps, la célérité de l'opération, la faculté de choisir le moment du battage. Nous avouons sans peine que le bénéfice, au lieu du tiers, est au moins de la moitié.

Mais nous ne devons pas laisser sans réponse quelques objections spécieuses dont l'ignorance et la mauvaise foi ne vont pas manquer de s'emparer pour flatter insidieusement la classe ouvrière de nos campagnes.

On dira : votre machine enlève aux ouvriers du village un salaire lucratif qui les aidait à pourvoir aux divers besoins de la vie !

Vous allez condamner à l'inaction des hommes pauvres, que le battage en grange occupait pendant les rigueurs de l'hiver !

Hommes ignares et mal intentionnés, que dites-vous là ; n'êtes-vous pas las de répéter une sottise

à laquelle les faits, depuis long-temps, répondent si victorieusement.

Ignorez-vous que la France a huit millions d'hectares de terres en friche, et que les deux tiers n'attendent que des bras pour payer largement leurs travaux ;

Que vos champs et vos vignes sont bien loin encore d'avoir atteint la perfection dont les pays voisins nous donnent l'exemple encourageant ;

Que l'hiver est l'époque des travaux utiles et profitables, que c'est dans cette saison rigoureuse qu'on répare les chemins, qu'on creuse les fossés, qu'on remonte les terres entraînées par les pluies, qu'on défriche, qu'on arrache les rochers qui arrêtent la charrue, qu'on taille les haies, qu'on repousse leur envahissement sur le terrain labourable, qu'on conduit les marnes, les engrais, qu'on plante et qu'on arrache les arbres, qu'on répare les instruments du labourage ; enfin, Messieurs, ne savez-vous pas que les travaux de l'hiver préparent le succès des récoltes de l'été?

Ignorez-vous, dépréciateurs irréfléchis, que la même crainte fut alléguée au moment de la mise en pratique de toutes les découvertes destinées à suppléer aux travaux manuels?

Le métier à bas ne devait-il pas laisser sans ouvrage cette multitude de femmes occupées depuis long-temps à tricoter?

Les filatures mécaniques n'allaient-elles pas réduire à l'indigence cette foule de bras destinés à alimenter nos ateliers?

Ah! sans les secours de la mécanique, ces étoffes variées qui suffisent à tant de besoin, auraient-elles

pu jamais descendre à ces prix, tels que les deniers du pauvre peuvent l'atteindre si facilement!

Cessez donc vos clameurs; les richesses de l'Angleterre, la prospérité de la Belgique, la fortune croissante de la France, sont là pour vous répondre. Si, dans ces belles contrées, l'œil est encore affligé par le spectacle de la misère, n'en cherchez pas la cause dans l'invention des machines: elle est ailleurs, et le sujet que nous traitons ne nous permet pas de la développer. Rattachons-nous à cette idée vraie. Il n'y a point de bras forcément inutiles, il n'y a que des bras volontairement inoccupés.

Maintenant, Messieurs, notre tâche est remplie: elle flattait notre juste orgueil. Toute découverte utile due à l'intelligence d'un Jurassien est un bienfait commun entre tous, et si je ne craignais de descendre à un jeu de mots puéril, je dirais que M. Lamy, par sa découverte, est devenu *l'ami* de tous les habitants du pays.

La Société d'Émulation du Jura, riche de volonté, mais souvent impuissante, a arrêté qu'elle accorderait une médaille d'encouragement à M. Lamy, et dans l'expression de ce vote unanime, elle n'a point oublié de mentionner honorablement son associé M. Racle.

M. de Chamberet a lu, au nom d'une commission dont il était membre, un rapport de M. Cuenne sur un mémoire relatif à la statistique des incendies dans le département du Jura, et aux moyens de s'en préserver ou de les rendre moins fréquents.

Messieurs, dit le rapporteur, vous avez chargé une commission du soin d'examiner et de vous faire apprécier le seul mémoire qui vous soit parvenu sur cette question, par vous mise au concours pour la seconde fois :

Quels seraient les moyens à employer pour rendre les incendies moins fréquents et moins désastreux.

Votre commission vient, par mon organe, vous rendre compte du travail auquel elle s'est livrée. L'auteur divise sa matière en trois parties. Dans la première, il donne l'histoire ou plutôt la statistique des incendies dont notre département a été frappé depuis environ cinquante ans.

Dans la seconde partie, il décrit les causes générales de ces incendies.

Enfin dans la troisième, il indique les moyens qui lui semblent les plus propres, soit à en prévenir le retour, soit à en rendre les suites moins dommageables.

La partie statistique révèle des pertes dont le chiffre est vraiment effrayant. Croirait-on que depuis 1790, le feu a dévoré, dans notre seul département, pour plus de 25 millions de valeurs, tant mobilières qu'immobilières ; et encoré annonce-t-on que l'incendie de Salins ne figure point dans cette évaluation, non plus

que plusieurs autres incendies plus ou moins considérables, dont les rapports estimatifs n'ont pu être retrouvés dans les bureaux de l'administration.

En présence de résultats aussi déplorables, qui ne sent tout d'abord ce qu'il y a d'utile, de philantropique, dans la pensée qui vous préoccupe depuis longtemps, et que vous avez formulée par la question dont la solution contribuerait à préserver à l'avenir notre pays d'accidents si funestes à sa prospérité.

Passant à l'exposé des causes des sinistres, l'auteur de l'écrit les impute, tantôt à la malveillance et à la cupidité, tantôt aux effets prodigieux du tonnerre, le plus souvent à l'imprévoyance et au défaut de soins des propriétaires ou locataires des maisons.

Sous ce dernier point de vue, il fait remarquer « que les incendies étaient beaucoup plus rares au « temps de la féodalité. Alors, dit-il, les habitants de « nos campagnes jouissaient de moins d'aisance qu'au- « jourd'hui; ils avaient par conséquent moins à perdre. « Cependant une police vigilante les assujettissait à « des mesures préventives : leur obéissance douce et « confiante se pliait sans efforts et sans murmures aux « règlements des seigneurs; et le feu, si redoutable « au village où les habitations abritent d'ordinaire « tant de matières combustibles, faisait bien moins de « victimes que de nos jours. »

De ce fait, s'il est vrai, ressortirait cette conséquence bien extraordinaire et bien triste, c'est qu'en nous affranchissant du joug de la féodalité, et à mesure que le flambeau des lumières nous aurait éclairés davantage, nous aurions perdu ces habitudes de res-

pect et de soumission aux lois, qui distinguaient nos pères et qui contribuaient efficacement à la sécurité de leurs intérêts domestiques.

Arrivant aux moyens préservatifs, l'auteur les présente dans un ordre à peu près correspondant à celui dans lequel il a parlé des causes générales des incendies.

C'est à la source qu'il faut remonter pour trouver les racines du mal.

Ainsi, à la malveillance et à la cupidité, qui sont des vices du cœur, c'est le cœur qu'il faut guérir, c'est donc la morale qu'il faut faire intervenir.

A la foudre, il faut opposer les paratonnerres, et tout en confessant que ce moyen est peu praticable, il n'en conseille pas moins l'essai sur les points les plus culminants des communes rurales ; et plus économiquement la plantation des peupliers et des arbres élevés non loin des habitations.

Quant aux risques d'incendies auxquels la négligence et l'incurie donnent trop souvent lieu, l'auteur invoque avec juste raison l'œil attentif du maître, qu'il regarde comme le plus sûr, le plus efficace et le plus constant, il aurait pu ajouter encore le moins dispendieux de tous les préparatifs.

Viennent ensuite d'autres moyens, soit de prévenir, soit de ralentir et restreindre les progrès et les ravages du feu.

Ces nouveaux moyens consistent :

1.° A faire des voûtes dans les habitations et leurs dépendances ;

2.° A substituer dans les toitures, la tuile ou la pierre plate aux bardeaux et au chaume ;

3.° A établir dans chaque bourg et village un ou plusieurs fours banaux qui ne rappelleraient de la féodalité autre chose que le mot, et qui auraient tout à la fois l'avantage de rendre les chances de feu plus rares, et d'être pour les communes une branche de revenus ;

4.° A forer des puits artésiens destinés à alimenter des réservoirs qui manquent dans un très grand nombre de localités ;

5.° A entretenir des pompes à incendie, et par conséquent des compagnies de pompiers pour les manœuvrer ;

6.° A insérer dans le code pénal, si impatiemment attendu depuis long-temps, des dispositions qui *obligent* la police à une rigoureuse surveillance et à une juste sévérité envers ceux qui négligeraient les précautions propres à éloigner les causes d'incendie.

Cependant, à tous les matériaux préservatifs dont il recommande l'emploi, l'auteur préfère la tuile. Il voudrait voir multiplier les tuileries, afin que l'établissement du prix de cette marchandise la mette à la portée des plus petites fortunes. La profession de tuilier lui semble si utile qu'il sollicite pour elle des encouragements, des privilèges; et en son honneur il a pris pour épigraphe ce distique :

En faveur du tuilier qu'on vote quelque somme,
Ou qu'ainsi qu'un verrier, il soit fait gentilhomme.

L'auteur avait tant à cœur de parvenir à la solution du problème, qu'il a mis à contribution les combinaisons chimiques ; il a tenté des expériences sur le bois et la paille trempés tantôt dans la chaux en fusion, tantôt dans l'eau de chaux ; mais les résultats obtenus ne lui permettent pas de croire que ni le bois ni la paille puissent être amenés à un état d'incombustibilité assez complète, pour être employés aux toitures avec une garantie suffisante contre l'action du feu.

En remplaçant la chaux en fusion et l'eau de chaux par une dissolution de sel ordinaire, peut-être serait-on arrivé à un résultat meilleur. Il est regrettable que ce procédé n'ait pas été essayé.

En traitant des incendies, les compagnies d'assurances devaient naturellement se présenter à la pensée de l'auteur, aussi ne manque-t-il pas de leur assigner une place dans son travail.

Il fait ressortir les avantages qu'elles offrent, et les recommande non comme préservatif (l'expérience est là pour démontrer que depuis leur existence les incendies sont devenus plus fréquents), mais comme moyen réparateur des dommages que le feu laisse sur son passage.

Il émet en même temps le vœu que le gouvernement s'empare de cette industrie nouvelle, et qu'il en fasse une branche d'administration publique, parce qu'alors, dit notre auteur, l'assurance deviendrait forcément mutuelle, et que dans ce système de mutualité, les propriétaires étant solidaires entr'eux, dans la proportion des valeurs assurées, ils se trouveraient tous intéressés à apporter la même vigilance et les mêmes soins à se garantir.

Tel est en raccourci, Messieurs, le cadre dans lequel est conçu le mémoire qui nous occupe.

Parmi les moyens indiqués pour prévenir comme pour préserver, il en est sans doute de bons à mettre en usage, mais aussi il en est d'autres qui, ayant le malheur d'être d'une application, sinon impossible, du moins bien difficile, ne sauraient être retenus. Nous nous dispensons de les énumérer.

Nous devons dire cependant que l'idée d'établir dans chaque commune, un ou plusieurs fours auxquels les habitants seraient tenus de cuire leur pain, nous a paru neuve et d'autant plus digne de fixer l'attention, que les communes trouveraient dans cette banalité une source de produits.

Quant au système d'après lequel le gouvernement devrait rester seul chargé des assurances, s'il est nouveau, il ne serait pas sans inconvénient. Ne serait-il pas à craindre, en effet, que les partis politiques s'en fissent un moyen d'attaque contre l'État, et qu'en semant les incendies à dessein, ils l'obligeassent à d'énormes indemnités qui pourraient en définitive affecter sensiblement le trésor et porter atteinte au crédit public.

En résumé, bien que l'écrit dont nous vous rendons compte laisse à désirer plus de méthode, plus d'ordre dans l'arrangement des matières, et surtout moins de redites dans les détails, il n'en est pas moins rédigé avec autant de pureté que de facilité ; il annonce dans l'auteur une imagination féconde et une grande habitude d'écrire. On voit à sa manière de faire qu'il n'est pas à son coup d'essai. Il nous paraît

avoir su se pénétrer de son sujet, et si on ne peut pas précisément dire qu'il a atteint le but, au moins faut-il convenir qu'il en a approché assez près pour mériter une honorable distinction.

Enfin, Messieurs, le mémoire sur les incendies est certainement l'œuvre d'un homme qui a la volonté du bien, et dont tous les efforts tendent à le réaliser.

Nous estimons donc qu'il y a lieu d'accorder une médaille d'argent à l'auteur.

La Société adopte les conclusions de ce rapport, et accorde en récompense une médaille d'argent à M. Pyot, notre confrère, auteur du mémoire.

M. Ducret a lu des Maximes et Sentences détachées, qui, au mérite de la concision, joignent celui de la justesse des pensées.

Il est des fleurs remarquables par leurs parfums et leur éclat, et qui ne donnent que des fruits amers ou dangereux ; telles sont les espérances qui ne sont pas fondées sur la vertu.

L'ennui et le vice s'emparent des loisirs abandonnés à l'oisiveté ; comme les épines, la cigue et les reptiles envahissent les lieux délaissés par la main de l'homme.

Le vice qui atteint le cœur du jeune homme anéantit les espérances de la vie, comme le ver ronge et détruit les plus beaux fruits.

Le courage endort les douleurs du corps et de l'ame, lorsqu'il ne parvient pas à en cicatriser les plaies.

L'orgueil est un miroir à deux faces, dont l'une grossit les objets et dont l'autre les rapetisse. Avec la première nous apprécions ce que nous croyons être, nos qualités et les défauts d'autrui, et avec la seconde nous jugeons les vertus de nos semblables ainsi que nos propres défauts.

Les passions produisent sur nos facultés intellectuelles et physiques les mêmes effets que les fièvres inflammatoires sur le corps ; elles l'épuisent et l'anéantissent après avoir momentanément ajouté à son énergie.

Obliger une famille estimable accablée par l'infortune, c'est multiplier le bienfait et la reconnaissance autant de fois qu'elle compte d'individus qui la composent.

Les hommes seraient plus sages et plus heureux, si chacun d'eux se mettait à sa place et prenait le parti d'y rester.

L'homme impatient de jouir de la vie, ressemble au sauvage qui abat l'arbre pour en cueillir les fruits.

En amour comme à la guerre, se laisser surprendre c'est se laisser vaincre.

Les passions fortes dans un corps débile, ce sont des armes tranchantes qui usent et déchirent les enveloppes légères dans lesquelles on les renferme.

Le véritable bonheur gagne en étendue et en solidité ce qu'il perd en éclat ; c'est une plante venue en serre chaude qui s'étiole et périt au grand air.

L'homme privé de garanties morales, se croit dupe lorsqu'il n'est pas fripon.

Chacun de nous descend le fleuve de la vie tenant

dans ses mains l'aviron qui doit diriger son léger esquif. Malheur à celui qui, perdant de vue le port auquel il aspire, se laisse entraîner par le courant ou échouer contre les rescifs.

Un bienfait est un doux lien entre le bienfaiteur et l'obligé, qui peut se changer en une chaîne pesante par la faute de l'un ou de l'autre.

Le lâche qui n'aperçoit que le danger fuit ou succombe, tandis que l'homme courageux, ne voyant que la gloire, combat et triomphe.

Une politesse bienveillante est un gage d'estime, c'est un premier pas vers l'amitié.

Il est des personnes qui savent doubler le mérite d'un bienfait, comme il en est qui semblent reprendre d'une main ce qu'elles donnent de l'autre.

L'homme vicieux ou méchant, qui fait son malheur et celui des autres, est un animal malfaisant ou féroce qui n'a pas même l'instinct de sa conservation.

Nos passions sont des armes à deux tranchants dont le contre-coup est souvent plus dangereux que le côté qui frappe.

Il est des offenses dont on est dispensé de tenir compte ; il y a de la boue qui ne sâlit pas.

M. le Secrétaire lit, au nom de M. Monnier, une notice curieuse sur la taille gigantesque des Jurassiens.

DE LA TAILLE GIGANTESQUE DE NOS PÈRES.

EXTRAIT DES TRADITIONS POPULAIRES DE LA SÉQUANIE,

Ouvrage inédit de M. Désiré Monnier.

Vous ne croyez pas aux géants ; mais qu'entendez-vous par ce mot ? Pour vous, le géant est une absurdité de l'histoire, une fiction de la poésie, un conte fantastique pour amuser les enfants. Ainsi vous les regardez tous comme des jeux de l'imagination et non comme des jeux de la nature. Quant à moi, je ne suis pas si difficile, j'admets des géants, comme j'admets des nains, sans accepter, quoique fort divertissantes, la fable des Titans ni celle des Pygmées. Je viens à vous, le dictionnaire de l'Académie à la main : le géant, dit-elle, est celui qui excède de beaucoup la stature ordinaire des hommes. Je m'en tiens à cette définition, et bien que l'on ait abusé du terme, je me hasarde à m'en servir encore.

Les bonnes gens qui n'osent pas tout-à-fait croire que Gargantua, en se désaltérant à nos rivières du Doubs et de la Drouvenne, les mettait à sec, et que la pierre-qui-vire de Poligny soit un Polyphême gaulois, puni pour avoir, avec de mauvaises intentions, poursuivi une jeune et innocente bergère de Barretaine, ont d'autres raisons pour se persuader que nos pères étaient des colosses, dont la corpulence a diminué d'âge en âge. Et ne trouvons pas leur système de la dégénération trop dénué d'autorité, car il s'appuierait au

besoin du sentiment de Pline le naturaliste et de celui de Juvénal chez les anciens, comme des sérieux calculs d'un membre de l'académie des sciences chez les modernes [1], qui, en remontant par une certaine échelle de proportion à la taille humaine de toutes les époques, jusqu'à la création seulement, nous a démontré par $a + b$ qu'Adam ne pouvait manquer d'avoir cent vingt-trois pieds neuf pouces, et sa gracieuse compagne, cent dix-huit pieds neuf pouces neuf lignes, attendu, dit M. Salgues[2], qu'une femme doit être à son mari comme 24 est à 25. D'après ces calculs algébriques, que je regarde comme infaillibles, Moïse, à côté de nos premiers parents, n'eût été qu'un nain de treize pieds, et le plus chétif nabot de nos jours serait pour nos derniers neveux un géant d'une stature si démesurée, qu'ils n'y voudraient pas croire.

Mais descendons de ces hauteurs imaginaires, et tâchons de prendre la nature sur le fait.

On a vu jadis, suspendue derrière la grande porte du château de Nozeroy, et l'on peut encore voir aujourd'hui au château d'Arlay, une côte longue de six pieds deux pouces et demi. La corde de l'arc qu'elle forme est de quatre pieds, et le rayon d'un pied et demi Le père Joly, qui a mesuré ces dimensions (3), et qui nous assure qu'un très habile anatomiste a trouvé à cet os une exacte ressemblance avec la cinquième côte de l'homme, prise à gauche, a supputé que la taille

(1) Henrion : *Mém. de l'académie des belles-lettres.*
(2) *Des erreurs et des préjugés,* tome I, page 463.
(3) *Lettres sur la Franche-Comté,* page 56.

du géant devait être de plus de trente pieds, ce qui, ajoute-t-il, est incroyable. Tout incroyable que c'était, notre bon Père s'avisa dans le temps, d'aller lire à l'académie de Besançon un mémoire sur cette merveille, afin de se créer un titre à l'admission dans la docte compagnie; mais, à la lecture de la curieuse dissertation du candidat, chacun fronça le sourcil, et dès-lors les portes de l'académie francomtoise furent fermées au capucin indigne, qui s'en consola aux Arcades de Rome. Il faut le dire pour sa justification, le Père Joly, depuis cette petite déconvenue, s'est amendé sensiblement : dans ses Lettres sur la Franche-Comté ancienne et moderne, il ne propose plus son sentiment que sous des formes méticuleuses, en disant que cet os, rapporté de la Terre-Sainte par quelque seigneur de la maison de Chalon, donnait lieu parmi le peuple à débiter bien des fables.

Ce n'est plus aujourd'hui qu'une côte de baleine, absolument semblable à celle que l'on conservait autrefois à l'abbaye de Château-Chalon, et qui est à présent au cabinet du musée départemental.

J. J. Chifflet citait déjà, au commencement du dix-septième siècle, de singuliers exemples d'hommes de la grande espèce, inhumés dans notre province [1]. Il avait vu en 1612, chez les Franciscains de Besançon, la mâchoire d'un cavalier qui présentait de telles dimensions, qu'il osait en comparer les dents molaires à celles d'un cheval. On gratifiait l'individu qui s'était servi de ces magnifiques mandibules, de la qualité de cavalier, parce que l'on montrait aussi d'énormes épe-

(1) *Vesuntio,* pars I, p. 197.

rons qui provenaient, disait-on, de la même découverte.

Suivant le docte Bisontin, on avait jadis tiré du cimetière de Champ-Noir, d'autres os d'une grandeur presque incroyable. Que dis-je? des hommes de son temps, qu'il donnait pour des personnages dignes de foi, assuraient que l'on avait exhumé du sol de la Franche-Comté, des débris de géants, si longs, si gros, si solides, que de l'os crural d'un de nos aïeux on avait fait, dans un champ, une espèce de pont, jeté sur un fossé pour le passage des gens de pied.

J'emprunterai encore à notre célèbre compatriote, une citation locale tout aussi digne de votre attention, car cet air consciencieux avec lequel il a écrit son *Vesuntio*, m'inspire en toute occasion la confiance la plus parfaite. Dans un château du duc de Bourgogne, à quatre ou cinq milles de Besançon, résidait autrefois, dit-il, un noble Bourguignon, d'une stature à faire peur aux gens : on l'appelait le géant de Châtillon-le-Duc. Pour indiquer à leurs descendants et aux étrangers qui viendraient à traverser leur territoire quelle avait été la longueur des os de leur défunt seigneur, inhumé près de la voie publique et du château, les habitants de Châtillon ont planté deux bornes à seize pieds de distance; elles marquent l'étendue que le squelette occupe dans la terre. Depuis ce temps, nul voyageur, soit à pied soit à cheval, ne passe par là sans avoir la curiosité de mesurer lui-même au pas une taille si surhumaine. C'est pourquoi l'espace entre les bornes est tellement foulé qu'il n'y a pas un brin d'herbe tant soit peu verte, tandis qu'il en croît vigou-

reusement tout autour. Permettez-moi d'ajouter une courte réflexion à ce récit empreint du sceau de la bonne foi ; c'est que nous devons être bien fiers d'avoir eu pour nos grands parents d'aussi beaux hommes ! Notre compatriote de Châtillon-le-Duc n'aurait pas pu coucher dans le lit du roi de Basan, qui n'avait que neuf coudées de longueur ; et, si vous voulez bien me passer la trivialité de l'expression, il aurait joué Goliath par dessous cuisse [1].

. Chifflet n'a garde d'oublier Teutobok, le roi des Teutons vaincu par Marius, et je ne dois pas l'omettre non plus, parce qu'il ne nous est pas tout-à-fait étranger. C'est dans nos plaines que ses sujets ont battu l'armée des Romains, et que ses compagnons de fortune ont laissé une colonie ; c'est dans nos montagnes, qu'errant et fugitif après sa défaite, cet épouvantable colosse fut traqué comme un éléphant par les Séquanes, arrêté et livré pieds et poings liés à Marius en Italie [2]. Il fallait aussi que nos pères eussent parmi eux de vigoureux athlètes pour appréhender au corps un champion comme Teutobok, qui, suivant l'histoire [3], lorsqu'il orna le triomphe du vainqueur au Capitole, dépassait les étendards et les trophées.

(1) Og, roi de Basan, avait un lit de 9 coudées (*Deuter*, chap. III, v. 2). La coudée hébraïque était d'environ 1 pied 8 pouces 6 lignes, mesure de Paris. Ainsi le lit du géant aurait eu 15 pieds 4 pouces 6 lignes. — Goliath, de la ville de Geth, avait 6 coudées et une palme, ce qui vaut 10 pieds 3 pouces. (*Rois*, l. 1, chap. 17.)

(2) Plutarque, *In vita Marii*, p. 419.

(3) Florus, liv. 2, c. II. « *Insigne spectaculum fuit quippe vir proceritatis eximia, super trophea ipsa eminebat.* »

Or, l'auteur du *Vesuntio*, qui écrivait sous l'influence de la stupéfaction où la découverte du tombeau de Teutobok en Dauphiné avait plongé tout le monde savant, nous dit que d'après la mesure des dents de ce roi monstre, on avait conclu que sa tête devait avoir six pieds de haut [1], jugez du reste! Dom Calmet rend compte de cette merveilleuse découverte avec le même sérieux [2]; il a lu tous les ouvrages que l'on a publiés pour et contre, et il se décide pour l'affirmative. Car il faut savoir que, pour satisfaire la curiosité publique, excitée au plus haut degré, on promena bientôt les reliques de Sa Majesté teutonique en France (voires à Paris), en Flandre, en Angleterre, bien et duement munies de certificats de la faculté de Montpellier, et des attestations les plus imposantes du célèbre Habicot, de Paris, anatomiste d'un mérite bien connu; et que cette promenade donna lieu à une vive controverse, de laquelle il est résulté pour les uns, que le squelette royal occupait vingt-cinq pieds de longueur dans un tombeau sur lequel on lisait les mots *Teutobocus rex;* et pour les autres, que c'était tout simplement la charpente osseuse d'un animal, ou plutôt une pure mystification. Si tout cela était un vain conte, comme le veut l'Encyclopédie [3], il est triste de penser que le livre qui le propagea d'abord, tout rempli de détails les plus circonstanciés et de déclarations des médecins de Montpellier et de Grenoble, soit l'œuvre

(1) *Vesuntio*, p. 198.

(2) *Dissert. qui peuvent servir de prolégomènes sur l'Ecriture sainte*, t. II, p. 34, édit. 1720.

(3) Au mot Géant.

d'un jésuite de Tournon ; et de voir un savant aussi respectable que dom Calmet, être dupe comme Habicot d'une pareille jonglerie.

Mais je ne crois pas toujours ceux qui ne croient personne, et si, dans cette importante conjoncture, je me méfie autant de la crédulité des hommes habiles du dix-septième siècle que de l'incrédulité des philosophes du dix-huitième, je me fie du moins à l'histoire de Florus [1].

J'arrête ici mon *crescendo*. Pour peu que je voulusse accompagner Plutarque, Pline, Solin, Pausanias, Théopompe et d'autres vénérables docteurs du bon vieux temps, je finirais par aller heurter à la cheville du pied quelque Titan dans la Sicile, l'île de Crète, la Macédoine, et tant d'autres contrées fameuses du monde primitif, d'où les hommes de l'opposition cherchaient déjà, dès l'origine des choses, à escalader le ciel ; je finirais peut-être aussi par ne trouver que des ossements fossiles de mammifères et de cétacés.

Retournons plutôt dans les régions hyperborées, nous adresser à la race japétique, à la race dont nous sommes issus, car ne sommes-nous pas les chétifs descendants des Scythes, c'est-à-dire des Celtes? Rappelons-nous que non-seulement la poésie, mais l'histoire même, ont constaté, de commun accord, la prééminence physique des familles du Nord sur celles du Midi, et que de l'aveu de César, dans son livre de la guerre des Gaules [2], nos pères regardaient les pe—

(1) Lib. 2, c. II.

(2) *Nam plurisque hominibus gallis præ magnitudine corporum suorum, brevitas nostra contemptui est.* (De Bell. gall, l. 2, c. 30.)

tits Romains du haut de leur grandeur, à l'époque même où les glorieux pygmées de l'Italie balayaient nos géants devant eux.

César étant à Besançon, et passant la revue de ses troupes à Chamars, comme l'a dit quelque part je ne sais qui [1], ne chercha point, dans son éloquente allocution, à dissuader ses officiers ni ses soldats intimidés par d'effrayants récits [2], de l'idée qu'on les conduisait à la rencontre d'une armée de colosses, puisque c'était un fait positif; mais il leur fit sentir que des héros expérimentés dans l'art des combats, dont les pères avaient défait les Kimris et les Teutons, et qui venaient eux-mêmes de subjuguer les Helvètes, vainqueurs des Germanes en plusieurs rencontres, triompheraient aussi facilement des compagnons d'Arioviste.

Arioviste était roi des Germanes, et parmi les nations germaniques dont les phalanges combattaient sous ses ordres, figuraient les Suèves [3]. Or, les Burgundes appartenaient à la grande confédération suévique, et c'est ce même peuple que Sidoine Appolinaire qualifie de *Septipes* [4].

(1) *Petit Album Francomtois*, 1822, p. 253, article signé G. (*Sur la taille des anciens Bourguignons.*)

(2) *De Bell. gall.*, l. 1, c. 39.

(3) *Ibid.*, l. 1, c. 51.

(4) Syd. Apol., Epist. 9: Lampridio :

Hic Burgundio septipes frequenter
Flexo poplite supplicat quietem.

Ibid. Ad Catullinum, carmen 12:

Ex quo septipedes videt patronos.

Sidoine était poète, dira-t-on; il est vrai qu'il a dit en vers que les Burgundes avaient sept pieds de haut; mais il le disait en leur présence, car cet écrivain, né à Lyon et contemporain de Gondebald, vivait par conséquent dans un pays et à une époque où la nation bourguignone, récemment installée parmi les Gallo-Romains, en était encore aux essais de sa civilisation et conservait toute sa physionomie native.

Sept pieds romains — car au temps de Sidoine c'était la mesure en usage — se réduisent à six pieds quatre pouces une ligne six points de notre mesure. Tel est à peu près la taille des squelettes que nous trouvons tous les jours dans les antiques sépultures de nos aïeux, et sur lesquelles vous nous dispensez de fournir plus de détails, parce que ce sont des faits qui sont à la portée de tout le monde [1].

Ce n'étaient pas seulement ici des corps d'élite, choisis pour la guerre ou pour la garde des souverains, comme celle du roi de Prusse, c'était la masse même de la nation germanique à qui ce phénomène était particulier; et il fallait qu'au temps de César les Germanes eussent plus de sept pieds de stature, pour faire sensation dans la Gaule où c'était la taille commune. Du moins les auteurs latins sont unanimes à dépeindre tous les Galls comme des géants, ou comme servant d'étendards et de signaux dans l'armée ro-

(1) M. Laureau (*Hist. de France avant Clovis*, t. I, p. 27, note A) entre dans assez de détails sur les tombeaux découverts en Bourgogne. La taille qu'on infère de la grandeur des os qu'on y a trouvés est entre 6 et 7 pieds.

maine, quand ils y avaient des cohortes (1). César, qui s'était mesuré assez souvent avec les Galls et avec les Germanes, et Tacite qui les avait observés d'assez près, attribuent la cause de cette beauté de race, de ce luxe de la nature, sujet perpétuel d'admiration pour Rome, à leur nourriture frugale, à la pureté de leurs mœurs, à la libre allure de la première éducation, et à leur existence agitée mais exempte des vices de la capitale du monde (2).

L'espèce a fort dégénéré depuis; convenons toutefois que dans les climats où les colonies suéviques ont su continuer une vie active et frugale, elles ont aussi mieux conservé qu'ailleurs la corpulence avantageuse et la santé robuste qu'elles tiennent de leur antique origine. On cite à cet égard les populations allemandes de la Suisse, et en particulier celles du canton de Berne (3), qui sont des peuplades suéviques des Nuitons, établies depuis l'an 422 dans un quartier de la grande province séquanienne auquel elles avaient transporté le nom de Nuitland (4). Le baron de Haller (5), parlant de la taille vraie des Patagons, qui ne descend presque jamais au-dessous de cinq pieds sept à huit

(1) Picot, de Genève, dans son *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 210, édit. 1804, cite pour ses autorités à cet égard : Diod. de Sic., l. 5 ; Amm. Marc., l. 15, c. 12; Tite-Live, l. 38, c. 17 et 21 ; Sueton., *In Calig.* c. 47 ; Strab., l. 4 ; Arian ; Pausanias ; Appian ; Florus ; Hirtius Pansa ; Plutarque ; Syl. Ital. ; César, l. 2, c. 30.

(2) *De Morib. Germ.*, c. 20.

(3) *Encyclopédie*, au mot Géant.

(4) *Abr. de l'hist. de Bourgogne*, par Mille, t. I, p. 54 et suiv.

(5) Encycl., *ibidem*.

pouces, et qui va jusqu'au-delà de six pieds, fait remarquer qu'aucune nation de l'Europe n'égale ces mesures, mais que les Suisses, les Bernois surtout, sont généralement d'une taille approchante.

Les montagnards francomtois, dans nos régions les plus alpestres, ceux en qui le sang des barbares ne s'est pas mêlé à celui des Itales, et chez qui nous reconnaissons encore les principes de conservation signalés chez les Germanes par César et Tacite, sont pour la plupart des colonies tirées de l'Helvétie dans les douzième et treizième siècles, ou des Burgundes qui s'y postèrent vers l'an 420, en vertu de traités. Aussi sommes-nous souvent dans le cas de contempler avec étonnement les formes athlétiques de ces derniers rejetons des Suèves; et quoique la taille de six pieds ne soit plus, partout ailleurs, qu'une exception, cette exception n'est pas rare dans le Jura.

On se souvient d'un M. Rosset, de la Rixouse, ancien chirurgien-major, qui refusa d'entrer dans la garde du roi de Prusse; il avait sous la toise six pieds deux pouces. M. Louis Galliot, de Lons-le-Saunier, maréchal-des-logis de la gendarmerie de Lyon, dépassait cette taille. Un homme de Saint-Maur portait un nom qui contrastait singulièrement avec sa stature, il avait six pieds et se nommait *Nabot*. Un contraste du même genre paraissait encore plus frappant dans la personne de Jean-Louis *Petit*, de Château-Chalon, qui n'avait pas moins de six pieds six pouces. Paris n'a peut-être pas encore oublié ce bataillon du Jura qui parut le 14 juillet 1791 au champ de la fédération; c'étaient à la vérité des hommes choisis; mais ils y produisirent un

effet si prodigieux à leur arrivée, qu'il n'y a sortes d'absurdités que n'aient débitées alors les badauds de la capitale sur les pays sauvages qui produisaient de tels Patagons. Quelques-uns de ces beaux fédérés sont encore debout. Si nous disions que l'un d'eux (dont le nom ne doit pas être prononcé ici, parce que nous y rattachons une anecdote [1], était d'une taille assez avantageuse pour enlever chaque nuit, par la fenêtre, une jeune fille que ses parents croyaient bien en sureté à un premier étage, on ne voudrait pas croire que nous l'avons vu. Nous avons connu dans le même temps, le grand Épailly, dit Gai-Gai, de la Chaux-du-Dombief, dont la stature gigantesque et modelée attirait les regards, lorsque le soin de ses procès l'obligeait à descendre des montagnes de l'Aigle, et à flâner sur nos places publiques.

Le nom de la montagne de l'Aigle me remet en mémoire un des anciens maîtres du château qui surmontait une de ses aspérités ; et l'occasion est trop belle pour me taire sur Claude de Vaudrey, le plus illustre des chevaliers comtois. Paradin [2] nous dit que Vaudrey *semblait mieux un Goliath palestin ou un Og, roi de Basan, qu'un aultre homme*, et qu'il joûtait avec une telle supériorité de force, d'adresse et d'agilité, qu'il fallut en venir à lui fermer la barrière des tournois, exclusion glorieuse qui l'a fait considérer comme un exemple de valeur plus susceptible de louange que d'imitation.

(1) M. P...., de Salins, avait 6 pieds 1 pouce.
(2) *Hist. de la ville de Lyon*, p. 276.

Puisque je viens de remonter au seizième siècle, je n'en redescendrai pas sans parler des seigneurs de Montjoie, dont la postérité conserve encore quelque chose de la stature herculéenne qui semble avoir distingué leur noble tige dans tous les temps. En 1825, on enleva les dalles de la chapelle du château de Montjoie, près de Saint-Hippolyte, et l'on y découvrit trois étages d'inhumations, ce qui suppose plus d'un siècle. Les corps que l'on y trouva, parfaitement conservés, avaient tous au-delà de six pieds de longueur (1). Je n'ai pu mesurer ces squelettes en 1835, puisqu'on les avait rendus au sépulcre ; ni celui de Claudine de Montjoie, que l'on a exposé derrière un grillage à la vénération des ames dévotes (2), mais, pour dessiner

(1) La conservation de ces restes mortels doit être attribuée à la position des tombes : le sol de la chapelle repose sur une voûte qui laisse un vide entre elle et le haut du rocher qu'enveloppe l'édifice. Les sépultures se trouvaient à sec entre les dalles du pavé et cette voûte inférieure.

(2) Ce corps était l'un des plus récents ; il se trouvait immédiatement sous les premières dalles. On assure que les archives seigneuriales de sa famille mentionnent Claudine de Montjoie comme morte en odeur de sainteté. Un peintre italien a passé des couleurs à l'huile sur la défunte, afin de la préserver du contact de l'air ; il lui a consacré un tableau où il croit l'avoir représentée telle qu'elle était vivante. On y lit que Claudine, fille de Jean II, baron de Montjoie et de Péronne, comtesse de Viry, née vers l'an 1572, était morte en 1612 ; et que Lazare Toscano lui a érigé ce monument le 26 juillet 1826. Neuf ans plus tard, j'ai trouvé les murs de la chapelle chargés d'inscriptions improvisées par les personnes pieuses qui venaient déjà recourir à l'intercession de Claudine de Montjoie, canonisée seulement par la confiance du peuple des environs. C'est ici une tradition qui se prépare pour l'avenir.

cette prétendue sainte, je me suis assis sur l'un de ces antiques cercueils : il avait six pieds de long, et le personnage qui l'avait rempli naguères y avait eu pourtant les genoux pliés. Les paysans employés à cette exhumation ayant fait tendre le jarret à ce haut baron, en l'appliquant contre le mur, il reprit aussitôt les six pieds et demi qui l'avaient fait admirer de son vivant.

Tels étaient en général les guerriers du moyen-âge, dont les casques, les cuirasses, les jambards, les lances, les épées, de dimensions extraordinaires, viennent quelquefois étonner nos yeux, soit dans les vieux castels, soit dans les arsenaux. Les chevaliers de l'ordre teutonique se distinguaient surtout par leur corpulence gigantesque, comme s'ils s'étaient recrutés dans le dessein de perpétuer le souvenir de l'antique roi des Teutons. Qui est-ce qui, se trouvant à l'arsenal de Strasbourg, ne s'est pas senti intimidé à l'aspect de l'armure complète, artistement reconstruite, qui nous rend en quelque sorte la présence d'un ancien suppôt de cet ordre, couvert d'acier de pied en cap, et monté sur le simulacre d'un puissant palefroi tout bardé de fer comme lui ? Là, j'ai vu une jeune dame, arrêtée en silence devant ce monstrueux monument et plongée dans une profonde rêverie, d'où elle ne sortit que pour exprimer ses regrets de n'être pas née contemporaine des formidables champions qui combattaient pour les dames sous de pareilles armures. Elle trouvait peu d'honneur à appartenir à un mince officier, pas plus haut que d'un mètre 680 millimètres, dont la gloire va se confondre dans celle de trois cent mille hommes, et qui ne laisse à la postérité aucun

souvenir imposant de lui-même. Elle ne faisait pas la réflexion que l'être presque chimérique aux écailles duquel s'adressait l'hommage de son admiration, avait, lui aussi, passé inaperçu dans la nuit des temps, et que le nom de cette haute notabilité n'était pas moins ignoré que le serait un jour celui de son mari.

Les boutades et les mauvaises plaisanteries n'arrêtent point la nature dans ses caprices. La nature aujourd'hui paraît se jeter dans des progressions contraires. Les générations regagnent dans l'ordre intellectuel ce qu'elles perdent en constitution physique ; et, depuis que les tailles privilégiées s'abaissent, les intelligences grandissent dans une étonnante proportion.

M. Maillard a adressé la notice suivante sur des ruines trouvées dans la commune de Dommartin, canton de Montmirey, et qu'il attribue à une ancienne ville romaine, la ville de Didatium, de Ptolémée.

D'UNE VILLE ANCIENNE ET DÉTRUITE

QUI PARAIT ÊTRE LA VILLE DE DIDATIUM DE PTOLÉMÉE.

Aux environs de la petite ville de Pesmes, dans le canton de Montmirey (Jura) il existe un village du nom de Dommartin (*Dominus Martinus*), dont les humbles chaumières couvrent en partie les restes d'une ville autrefois riche et florissante.

Elle a péri, sans doute, dans cette lutte acharnée des peuplades du nord contre la domination tyranni-

que de l'empire romain ; dans ces siècles si remarquables, qui virent aux prises l'énergique rudesse de ces nations barbares, Alains, Francs et Vandales, et la civilisation sans vigueur des anciens maîtres du monde.

Mais elle disparut sans nous laisser son nom, ses débris seuls témoignent de son existence.

C'est donc un champ laissé libre aux conjectures.

Ptolémée dit qu'au pays des Séquanais étaient quatre cités principales dont l'une d'entre elles, qu'il nomme *Didatium*, a disparu vers le milieu du troisième siècle, sans qu'il en soit plus question dans l'histoire et sans qu'on sache au juste à présent quelle était sa position.

Cependant, les détails géographiques donnés par cet écrivain sur l'assiette de cette ville semblent s'appliquer si bien à celle qui occupait l'emplacement actuel de Dommartin, qu'ils me portent à croire que Didatium était là ou dans les environs.

Mais on ne rencontre, bien loin aux alentours de Dommartin, aucuns vestiges d'établissements romains, si ce n'est ceux de quelques *villa* isolées ; tandis que le sol de ce village est couvert de débris de monuments sur une surface de plus d'un kilomètre carré.

Et comme ces débris proviennent de constructions éminemment romaines, il y avait donc dans cette localité une ville ancienne, non pas un bourg, mais à en juger par son étendue, une cité, et si cette ville n'eût pas été Didatium, elle était assez importante pour que les géographes l'eussent comprise au nombre des grandes villes de la Séquanie.

Je pense aussi que ce serait une erreur que de

placer dans ce lieu la ville d'*Amagetobria*, sur l'emplacement de laquelle il s'est élevé tant de diverses opinions plus ou moins savamment soutenues.

Au surplus, des fouilles bien dirigées amèneraient probablement la découverte de quelques inscriptions qui jetteraient un grand jour sur cette question, car jusqu'ici les découvertes dues au hasard seulement sont peu concluantes.

Nous allons donner une idée de l'état des lieux et une description des objets trouvés.

Le village de Dommartin est situé dans une plaine, qui est un plateau élevé d'où l'œil plonge d'un côté sur les vastes campagnes de cette partie de la Côte-d'Or, qu'on nomme le plat pays, de l'autre, sur la belle vallée de la rivière de l'Ognon ; c'est le point d'intersection des routes de Gray à Dole et de Besançon à Dijon ; cette position convenait très bien pour un grand établissement. Autrefois, et on en découvre encore les restes, passait par là une voie romaine tirant de Pontailler à Besançon, elle traversait même la ville de Didatium ; les débris de cette ville commencent près du village et se prolongent au nord-est de la route départementale, traverse cet emplacement même ; et lorsqu'en 1770 on fit les premiers travaux de cette nouvelle communication, les ouvriers découvrirent une quantité considérable de pierres de différentes formes, des cheminées en marbre, des tuiles entières, des barres de fer, une statue en bronze du dieu Mars et un grand nombre de monnaies en argent et en or dont plusieurs à l'effigie de Jules César.

La seule fontaine qui existe actuellement avait été

l'objet des soins des habitants; un beau canal conduisait les eaux par la ville, une partie dudit canal fut découverte en 1816 dans le bas d'une petite prairie, par M. le maire actuel de Dommartin, qui retira de la terre huit pierres polies d'une énorme grosseur et recouvertes de dalles très larges; ces pierres, de couleur blanche, semblables à celles dites de *Brie*, étaient tendres et faciles à couper, et il est à remarquer qu'aucun gisement de pierres de cette espèce n'existe dans les environs.

Et comme cette source ne suffisait pas à la consommation des habitants, ils avaient foré un grand nombre de puits qu'on retrouve, mais comblés, dans la direction de Pesmes; plusieurs sont à six pans, d'autres à quatre pans, quelques-uns aussi sont circulaires.

On a trouvé, et l'on trouve journellement des fragments de mosaïques, des pavés et des conduits en briques, des pierres de taille, des morceaux de marbre, des tombeaux, des médailles; la charrue heurte souvent des fondations d'édifices. Les découvertes les plus remarquables sont les suivantes:

Un savant historien de la Franche-Comté, Perreciot, dans un de ses manuscrits déposé à la bibliothèque de Besançon, rapporte qu'en 1770 on déterra à Dommartin un grand vase d'airain, d'une belle forme antique, et qui contenait environ 4,000 médailles et monnaies romaines; elles étaient la plupart du III.e siècle; les dernières étaient des deux Philippe, d'Hostilianus, de Décius, de Valérianus, d'Æmilianus, de Posthume et autres empereurs. Cet auteur pense que ce trésor avait été enfoui à l'approche des barbares, à

l'époque de la fameuse incursion que firent les Germains dans les Gaules, après la mort de Posthume, et qui fut, au dire des historiens, une des plus funestes que les Gaules aient souffertes.

Malheureusement le vase et les médailles n'existent plus ; vendues aussitôt après leur découverte à un orfévre de Dole, les médailles passèrent au creuset ; tout ce que put faire cet orfévre pour les arts, ce fut de conserver une note qu'il communiqua à M. Perreciot.

En 1802, unlaboureur heurta de sa charrue un cercueil en plomb qu'on enleva avec peine de sa fosse ; il renfermait un squelette,mais aucune inscription ne dévoilait à quel personnage avaient appartenu ces restes.

Dans un voyage que j'ai fait cette année (1837) sur les lieux, M. le maire de Dommartin me fit don d'un charmant buste en bronze représentant la déesse Cérès; des épis et des pavots couronnent sa tête, et des feuilles d'acanthe terminent le buste ; ce morceau antique est d'un travail pur et date certainement de cette époque brillante où l'art n'avait pas encore dégénéré ; il est à remarquer d'ailleurs que tous les objets trouvés jusqu'à présent à Dommartin, appartiennent tous à cette époque, et que rien en eux ne se ressent de la décadence, d'où se tire la conséquence que cette ville a dû périrau II.e ou III.e siècle au plus tard.

J'appris aussi avec peine que deux mains en bronze, plus grandes que nature, venaient d'être vendues à des chaudronniers ambulants ; sans doute qu'en fouillant dans le lieu où elles furent trouvées, on pourrait découvrir la statue à laquelle elles appartenaient.



Dans les vignes situées au sud-est de la route de Besançon, on rencontre, à un mètre de profondeur, du charbon de bois en parfaite conservation, et des briques dont quelques-unes ont été soumises à l'action d'un feu très vif. Du côté de Mutigney et surtout de Marpain, il existe des restes de bâtiments considérables et très espacés les uns des autres ; les pavés de ces constructions, liés à la terre par un dur béton, sont très difficiles à extraire.

Tous ces débris sont recouverts par la terre ; pas un seul fragment ne s'élève au milieu de ces plaines livrées à une culture active.

Je pense qu'après la destruction de Didatium, les habitants échappés au carnage fondèrent, à peu de distance de là, la ville de Pesmes ; cette position était préférable à celle de leur ancienne cité, parce que dans ces moments de troubles la défense de Pesmes était facile, garanti qu'il était par des rochers escarpés et par une rivière large et profonde.

Alors les matériaux de l'ancien Didatium furent très utiles aux habitants, et en effet j'ai souvent remarqué dans Pesmes des fragments aujourd'hui informes, mais qui ont dû provenir d'édifices considérables et tels que cette petite ville n'en a jamais possédé.

Je le répète, il y a lieu de penser que Dommartin est bâti sur une partie du sol de l'ancienne ville dont je viens de parler, mais pour affirmer il me manque des preuves que des fouilles seules, bien dirigées, pourraient fournir. Je signale donc à la Société d'Émulation du Jura cette localité, comme une de ces places intactes, vierges de toutes fouilles, et qui présentent

à un antiquaire des chances certaines de réussite ; ma croyance est au reste partagée par notre savant confrère, M. Marquisct, sous-préfet de Dole, et l'intention de ce magistrat, comme aussi la mienne, est de faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour acquérir la certitude de nos opinions.

En terminant cet article, je crois devoir ajouter quelques réflexions sur les ruines romaines ou gallo-romaines qui existent dans une partie de la vallée de l'Ognon.

Ce charmant et fertile vallon, arrosé par une rivière d'un cours tranquille, devait être alors, comme il est encore aujourd'hui, très peuplé; les Romains connaissaient trop bien les agréments de la vie pour négliger une aussi belle position. Des sources limpides, une rivière poissonneuse, des côteaux boisés, repaire de beaucoup de gibier, la facilité des communications par le moyen d'une voie romaine qui traversait le vallon ; tous ces avantages réunis amenèrent quelques habitants de Didatium ou de Besançon à y établir des maisons de campagne ; on en découvre des traces à Montrambert, Thervay, l'abbaye d'Acey, Vitreux, Burgille et surtout à Jallerange. Il paraît que la ville qui se trouvait près de ce village, dans le climat que les habitants appellent en patois *sur Chatey* (sur château) était très importante, car on découvrit à la fin du siècle passé un grand pavé de mosaïque, mais très endommagé, et beaucoup de morceaux de marbre ; un vaste espace de terrain est encore couvert de débris de tuiles et de briques, puis on remarque dans la rivière trois piles à fleur d'eau, d'un ancien pont qui condui-

sait à une autre construction établie sur un tertre fait de main d'homme, au milieu de la prairie, et entouré de fossés afin de mettre l'édifice à l'abri des fréquentes inondations. Ce tertre existe encore : il est de forme ovale, il a près de cinq mètres d'élévation sur une longueur de cent mètres environ.

C'est sans doute de cet édifice que provenait un autel antique qui servait de bénitier dans l'église de Jallerange ; il est quadrangulaire, trois figures y sont sculptées en demi-bosse; l'un des côtés qui était appuyé contre un mur est uni et sans ornements, deux des figures sont drapées, l'autre est nue; toutes trois sont des statues de femmes et sans aucun attribut ; c'est une imitation maladroite des beaux types romains, due au ciseau de quelque élève ou de quelque artiste gaulois; néanmoins la belle conservation de ce monument en faisait un objet digne du musée d'antiques de Besançon ; par les soins du savant bibliothécaire de cette ville, il vient d'y être récemment déposé, au grand regret de quelques habitants du village pour qui ce vieux monument était un vrai palladium; mais lorsque j'eus reproché à M. le desservant de cette commune l'origine toute païenne de son bénitier, origine qu'il ne soupçonnait guères; quand je lui eus fait observer que le sang des victimes offertes à quelque Vénus avait coulé là où était l'eau bénite, il ne fut satisfait que lorsqu'il vit l'autel païen hors de l'église.

M. Gorin, notre confrère, au nom d'une commission, a fait un rapport sur l'analyse des eaux de la

fontaine de l'Ermitage, par M. Mangin, membre de la Société. Deux sources principales alimentent les nombreuses fontaines de la ville de Lons-le-Saunier. Celle de l'Ermitage est la plus abondante, passe pour la plus pure, et est sans contredit la plus agréable à boire. Le vulgaire ne voit dans l'analyse des eaux naturelles qu'un moyen de s'assurer de leur salubrité ; mais le savant les envisage sous un autre rapport, et en détermine les éléments d'une manière complète. Ce n'est point assez de savoir qu'il y a tel ou tel autre sel dans leur composition, il faut encore en déterminer la quantité. On conçoit quelle doit être l'influence de l'eau sur la santé des habitants d'une ville, quand on pense qu'il en faut au moins deux litres chaque jour par personne.

Ce n'est donc point un pur objet de curiosité que la recherche de leurs principes constituants. La connaissance des éléments des sources qui abreuvent les départements de la France, pourrait y faire découvrir un jour une des causes des épidémies et des épizooties.

MM. Gorin et Poirier ont bien, l'un en 1804, l'autre en 1829, présenté des essais d'analyse des eaux de nos sources; mais ces chimistes, faute de réactifs et d'instruments convenables, se sont bornés à indiquer la nature et non la proportion des sels qui entrent dans leur composition. M. Mangin a résolu ce problème important, qui exige les connaissances physiques les plus étendues, un travail consciencieux et surtout beaucoup de patience. Nous n'entrerons point dans les détails de cette longue analyse ; le mémoire de l'auteur, le rapport de M. Gorin, seront déposés dans

les archives de la Société. Nous nous bornerons à donner le résultat de ses expériences.

M. Mangin a soumis à l'analyse huit litres d'eau ; elle contient :

	centilitres.	grammes.
1.° Acide carbonique gazeux à l'état libre,	4	0, 13
2.° Air atmosphérique en dissolution,	12	0, 15
3.° Hydrochlorate de chaux.		1, 27
4.° Hydrochlorate de magnésie.		0, 10
5.° Hydrochlorate de soude.		0, 02
6.° Hydrochlorate d'alumine.		0, 03
7.° Sous-carbonate de chaux.		0, 43
8.° Sous-carbonate de fer.		0, 02
9.° Silice.		0, 42 1/2
10.° Perte et matière végétale ou organique calcinée.		0, 02 1/2
Total.		2, 65

Les hydrochlorates sont le principe dominant des eaux de cette source, ainsi que le sous-chlorate de chaux. « Rendons justice, dit M. Gorin, à notre « honorable confrère ; il n'a été arrêté par aucune « difficulté. On peut être très bon pharmacien et « n'être pas capable de faire une analyse complète ; « c'est un fait si bien senti que souvent les magistrats « ont recours, dans les cas d'empoisonnement, au sa- « vant professeur Orfila. La commission a été una- « nime pour voter des remerciements à M. Mangin.»

M. Mangin a fait également l'analyse des eaux de la pompe de la place d'Armes, de la fontaine du Cygne et de la fontaine de la Place, situées à Lons-le-Saunier, et celle d'une source située à cinq kilomètres de la ville, au Petit-Messia, sans déterminer la quantité des principes composants; le résultat de ce travail, qui doit précéder une analyse quantitative, est consigné dans le tableau ci-après.

INDICATION DES SOURCES.	ACTION DES RÉACTIFS.				
	EAU de Chaux.	NITRATE de Baryte.	NITRATE d'Argent.	OXALATE d'Ammoniaque.	POTASSE caustique et Ammoniaque.
EAU DES SOURCES de L'ERMITAGE	Trouble laiteux. Dépôt visible de sous-carbonate calcaire. Dégagement de bulles d'air.	Nul trouble. Transparence entière. Nulle marque de sels à base d'acide sulfurique.	Léger trouble couleur jaune fauve, puis rose, soluble par l'acide nitrique.	Trouble très sensible. Précipité abondant de 5 centigr. sur 125 gramm. d'eau.	Trouble peu sensible avec le 1.er, plus sensible avec le 2.e, Dépôt soyeux calcaire.
EAU DE LA POMPE de la place D'ARMES.	Trouble fort épais et laiteux. Précipité abondant sur les parois et dans le fond du vase.	Trouble sensible, qui a fait connaître la présence de l'acide sulfurique, mais en petite quantité.	Trouble subit, blanchâtre et caillebotté, passant au brun. 1 décigramme de précipité pour 4 onces d'eau. Présence de l acide hydrochlorique	Précipité abondant d'oxalate de chaux.	Avec le 1.er, trouble léger, la transparence reparaît avec un léger dépôt caillebotté de sels calcaires. Avec le 2.e, trouble sensible, dépôt blanchâtr. de nature calcaire, paraissant au fond du vase
EAU de LA FONTAINE DU CYGNE. (La source est sur le territoire de Montaigu).	Trouble peu sensible. Précipitation de particules de sels à base calcaire.	Trouble bien sensible, d'un blanc laiteux, insoluble dans un excès d'acide nitrique.	Trouble sensible, d'un blanc laiteux, bleuâtre, qui ne reprend point de transparence par l'acide nitrique.	Trouble abondant, d'un blanc de lait, précipité le lendemain.	Trouble sensible par l'Ammoniaque.
EAU DE LA SOURCE du petit MESSIA.	Trouble sensible. Dépôt de sels calcaires et de flocons. Solution du sel par l'acide acétique avec dégagement de gaz.	Même action que celle de ce réactif sur l'eau de l'Ermitage.	Trouble d'un blanc de lait fort épais, dissous en partie par une seule goutte d'acide nitrique.	Précipité abondant.	1.° Trouble visible qui disparaît un instant après; très faible dépôt. 2.° Trouble d'abord insensible, ensuite plus visible par le contact de l'air. Dépôt bien marqué.
EAU de la fontaine de LA PLACE.	Cette eau étant un mélange de l'eau de l'Ermitage et de l'eau du Cygne, elle se traite par les réactifs comme l'une et l'autre.	Trouble sensible.	Trouble aussi sensible, mais soluble par l'acide nitrique.	Précipité abondant.	

ACTION DES RÉACTIFS.

TEINTURE de Violettes et de Tournesol.	PRUSSIATE de Potasse.	SOUS-PHOSPHATE de Soude.	SOLUTION de Savon.	SOUS-PHOSPHATE de Soude ou d'Ammoniaque.
Action peu prononcée sur la 1.re, beaucoup plus vive sur la 2.e Rouge marqué, preuve de la présence de l'acide carbonique.	Nul trouble. Une légère couleur ambrée. Nulle marque de la présence du fer, quoiqu'il en existe.	Trouble fort sensible, précipité le lendemain.	Couleur de lait bien prononcée. Solution entière. Nul dépôt, même après quelques jours.	Trouble fort laiteux. Précipité abondant et blanchâtre, de nature calcaire.
Sur l'infusion de violettes, plutôt alkaline qu'acide, agissant comme les acides faibles sur la teinture de tournesol.	Action peu sensible. Trouble peu visible. Incertain si elle contient des parcelles de fer.	Trouble fort sensible, très laiteux. Dépôt abondant, blanchâtre, divisé en couches cristallines, avec des stries particulières sur lesquelles nage le liquide.	Trouble immédiat. Précipité abondant en flocons épais. Eau demi-transparente. Décomposition entière du savon, au lieu d'une dissolution.	L'ammoniaque jetée dans une dissolution de phosphate de soude par cette eau, fait un nouveau précipité et donne à l'eau un aspect jaunâtre et bleuâtre selon la face sous laquelle on la considère.
Point d'expériences.			Solution incomplète, c'est-à-dire, décomposition partielle du savon dont les particules se précipitent en flocons.	
Ramène au bleu la teinture verte de violettes, faite en vase d'étain. Rougit sensiblement la teinture de tournesol.	Nulle marque de la présence des oxides ou des sels ferrugineux.	Trouble peu prononcé.	Solution complète du savon.	Dépôt abondant formé par cet alkali dans la solution de phosphate de soude par cette eau. Flocons bien visibles.
	Idem, pour l'eau de l'Ermitage.	Trouble plus sensible que pour l'eau de l'Ermitage, mais qui a disparu après un mois de repos par l'action même de l'eau.	Solution du savon sans décomposition. Léger précipité après quelques jours de réaction.	Trouble plus laiteux. Précipité aussi abondant que dans l'eau de l'Ermitage.

M. Thiboudet a terminé la séance par la lecture d'une notice de mœurs jurassiennes, ayant pour sujet *le Colporteur d'eau-de-vie*, imprimée dans une excellente Revue dont M. Thiboudet est le rédacteur en chef. Nous y renvoyons le lecteur.

EXTRAIT

DES PROCÈS VERBAUX

DES SÉANCES PARTICULIÈRES

de la Société.

Séance du 2 avril 1838.

La Société arrête qu'il sera frappé soixante médailles de Bichat, à l'aide d'un coin déposé à la Monnaie des médailles, et mis à sa disposition par la famille de notre illustre Jurassien.

M. Godefin a donné lecture d'un mémoire sur les machines à battre le grain ; c'est celui que la Société a inséré dans le compte-rendu des travaux de 1837.

Séance du 5 *mai*.

M. le Préfet informe la Société que le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, a compris la Société d'Émulation, pour une somme de 500 francs, dans l'état des subventions allouées cette année aux associations agricoles.

Par sa lettre du 21 avril 1838, M. le Préfet communique à la Société une lettre de M. de Noblens,

membre de la Société d'Émulation du département de l'Ain, concernant un projet d'établissement d'un chemin de fer de Lyon à Dijon, qui traverserait certaines localités du département de l'Ain. Il désirerait connaître quel degré d'intérêt aurait cet établissement pour le département du Jura, à raison de la possibilité d'un embranchement de Lons-le-Saunier à Louhans. Après une vive et longue discussion où l'on a successivement développé les avantages et les inconvénients d'une communication de Louhans à Lons-le-Saunier, au moyen d'un canal ou d'un chemin de fer, on a renvoyé la lettre de M. de Noblens à une commission, pour faire un rapport sur cet objet dans une de nos séances particulières.

M. Monnier lit un rapport concerté avec M. Tremeaud, sur un écusson armorié, sculpté sur une pierre, et dont le dessin a été envoyé par M. Floret. M. le Préfet a consulté la Société sur l'origine de cette pierre et sur la destination qu'on pouvait lui donner. La commission propose de répondre que le petit monument héraldique trouvé dans les caves d'une maison de Dole, ne représente point, comme le croit M. Floret, le blason de Jacques de Molay, ni celui de l'ordre des Templiers, et qu'il n'y a pas lieu d'en faire l'acquisition.

M. Perrin, notre confrère, adresse à la Société un supplément imprimé à son savant ouvrage sur le travail des greffes.

M. Vandel, peintre à Saint-Claude et membre de la Société, nous adresse, pour notre musée, un dessin plein de grâce et d'expression, représentant un ange gardien protecteur d'un adolescent.

Séance du 16 *juin* 1838.

M. le Préfet communique une circulaire du ministre de l'intérieur, relative au projet d'exploration de ruines antiques : il appelle sur cet objet l'attention de la Société d'Emulation, surtout de la section qui s'occupe le plus spécialement d'archéologie.

M. Monnier, notre confrère, a fait sur ce sujet un rapport dont nous allons donner une courte analyse.

Quand on parle d'antiquités dans le département du Jura, la première pensée qui se présente est celle de la *Mauriana* du Mont-Joux. C'est l'emplacement d'un municipe fondé par une colonie romaine sur les rives du ruisseau d'Héria. Un peu plus loin, sur les bords du lac d'Antre, on trouve un des sanctuaires pittoresques de la religion des Galls. M. Champay, notre confrère, pourrait être chargé de faire quelques nouvelles explorations dans le jardin situé derrière la grange du Lac.

Non loin de Mauriana, se trouvait la *Villa Jurensis* (Jeurre). On pourrait fouiller sur le côteau isolé qui domine ce joli village, où l'on a découvert le bras d'une statue de bronze et les restes d'un tombeau avec une inscription latine.

Le sol d'Anans paraît à notre savant confrère une

localité qui mérite des recherches d'antiquités. Le capitaine Saussoie saurait les diriger avec intelligence et zèle. Il faudrait sonder le monticule de l'ermitage de Sainte-Barbe, les environs de l'église de Saint-Victor, et à une demi-lieue d'Anans, le Moû de Pleurre, les *tumuli* de la plaine des Monturots, qui fut peut-être le théâtre du combat d'Amagétobrie.

M. Monnier indique d'autres points importants de recherches ; au territoire de Blye, le tertre funéraire de la Grillière ; près de Sézéria et d'Orgelet, le tertre de l'étang de l'École, d'où sont provenues des armures appartenant peut-être aux soldats de César ou de Vercingétorix. Dans les environs de Châtillon-sur-Courtine, dans la plaine de Maune, près de Chavéria, sur les monts de Conliége et de Publy, on rencontre d'autres *tumuli* qui n'ont point encore été fouillés.

M. Monnier pense qu'il ne faut point songer à acquérir, transporter ou restaurer pour notre musée, les pavés mosaïques de Poligny, Montmorot, Saint-Vincent-les-Arlay, qu'une pioche inintelligente ou l'indiscrète curiosité des amateurs ont détériorés. Mais il conseille d'enlever les ruines de l'ancien portail de l'abbaye de Château-Chalon, pour en retirer les statues et bas-reliefs du VIII.e siècle. M. Zéphirin Robert, qui a vu sortir de ces décombres la tête cassée de l'un des huit personnages du portail, mettrait beaucoup d'empressement à diriger les travaux de résurrection.

La science, l'histoire, appellent aussi nos recherches dans la grotte de Gigny, où le hasard a fait découvrir un homme enveloppé d'un linceuil de stalagmites; on vient d'y découvrir un autre corps humain égale-

ment recouvert de suc lapidifique. Nous n'avons eu que des débris du premier monument. Ne serait-il point convenable d'exhumer ce nouveau cadavre de cette grotte funéraire, et de le transporter dans notre musée comme un débris archéologique des plus intéressants.

M. de Boisdenemets donne des renseignements sur la fabrique de sucre indigène qu'il a établie à Azans, arrondissement de Dole : elles sont très avantageuses à l'agriculture, en ce qu'elles font adopter aux cultivateurs, dans leur assolement, une plante qui leur procure du bénéfice. Il en donne pour preuve que le 3 octobre 1837, il a payé à un seul d'entre eux 325 francs pour la récolte d'un champ de betteraves de 45 ares; il a rapporté 18 mille kilogr. à 18 francs le mille. Cette culture oblige de purger la terre des mauvaises herbes, et les résidus, donnés à bas prix dans les fabriques, servent à nourrir et à engraisser les bestiaux. M. de Boisdenemets fait la description de ses procédés : il peut fabriquer 2,500,000 kilog. de betteraves dans une campagne; il travaille *à feu nu*, et il se propose de fabriquer lui-même le noir animal dont il a besoin. M. de B. nous annonce deux autres fabriques dans l'arrondissement de Dole, l'une à Parecey, exploitée par MM. Gremaud frères, montée d'une manière analogue à celle d'Azans, mais où la cuite se fait *à la vapeur* ; l'autre située près du moulin de Baverans, marchant *à feu nu*, mais en employant la macération à froid. Il craint que cette belle industrie ne soit tuée par l'impôt. Il n'y a que les fabriques attachées à des établissements agricoles qui pourront se soutenir.

M. de Thoisy nous écrit de Gizia, vers la fin de mai, qu'il se promet une bonne récolte de cocons pour 1838. La moyenne des années précédentes ayant été d'un kilogramme et demi de cocons par gramme de graine, il a fait éclore cette année 90 grammes de graine, dont il espère 135 kilogr. de cocons et le dixième, c'est-à-dire 13 kilogrammes, 5, de soie. Ses plantations consistent en 500 pieds de mûriers greffés, dits d'*Audolos*, 2,600 tiges moyennes et basses tiges, puis une quantité indéterminée en pépinière, venue de semis et destinée à la greffe. Le mûrier *multicaule* ou des Philippines gèle presque tous les ans, ce qui le rend impropre à l'éducation des vers à soie dans le Jura.

M. le colonel Albert annonce que dans la nuit du 9 au 10 de mai, la gelée a détruit toutes les feuilles de mûrier. « Il n'y a pas de quoi se décourager, écrit le « colonel, les gelées printanières détruisent bien plus « souvent tous les autres produits, ceux de la vigne « particulièrement. Il y a onze ans que je cultive des « mûriers, et c'est la première fois qu'ils ont souffert « de la rigueur du froid. »

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Dumont, notre confrère, qui annonce à la Société la découverte de pierres lithographiques gisant en gros fragments dans le lit et sur les bords de la rivière de la Cuisance, commune des Planches, près de la ville d'Arbois. Ce gisement prouve qu'elle n'est point alté-

rable ni par l'eau, ni par l'air, ni par les fortes gelées. La pâte en est compacte et très uniforme ; son seul inconvénient serait sa couleur d'un gris ardoise. Cette pierre occupe la base d'un énorme rocher. M. Pointurier, notre confrère, l'a essayée ; elle est abondante, de facile extraction, et peut concourir avec celles déjà connues. Dans le compte-rendu des travaux de la Société pour 1837, le fac-simile de l'écriture de Rouget-de-Lisle a été autographié sur la pierre lithographique des Planches.

On a donné lecture d'un mémoire sur l'altération du lait par le tonnerre, et le moyen d'y remédier, par M. B. Gaspard, docteur en médecine, membre de la Société d'Émulation. La Société a voté l'impression de ce mémoire.

Toutes les ménagères, écrit M. Gaspard, savent que le tonnerre altère le lait déposé dans les laiteries. Les auteurs n'ont guère fixé l'attention sur cette altération et je vois seulement qu'un physicien célèbre, qui s'est beaucoup occupé d'électricité, et qui a cherché, l'un des premiers, a établir l'identité de ses effets et de ceux du tonnerre, l'a niée comme à regret dans le passage suivant (1).

« On dit communément que le tonnerre fait cailler « le lait, qu'il fait aigrir le vin, qu'il accélère la cor- « ruption des viandes, qu'il nuit à la guérison des « plaies, qu'il fait empirer les maladies, etc. Sans vou- « loir nier la possibilité de ces effets, je crois qu'il y

(1) *Nollet*. Mém. de l'Acad. des sc., ann. 1764, p. 439.

« a beaucoup à rabattre de tout ce que l'on en dit....
« Nous ne les imitons point dans nos expériences.
« J'ai électrisé pendant cinq à six heures de suite dif-
« férentes espèces de liqueurs [1], et quoique je les
« aie bien examinées après, je n'y ai trouvé aucun
« changement que je pusse attribuer à l'électrisation,
« si ce n'est qu'elles s'étaient évaporées plus qu'elles
« n'auraient fait sans cela dans un pareil espace de
« temps. »

Or, cet auteur a été mal informé, car les ménagères ne disent point que le tonnerre fasse cailler le lait, elles disent seulement qu'il le fait *tourner*, c'est-à-dire, qu'il le dispose à cailler, ou qu'il le rend facilement coagulable par l'ébullition, et dès-lors impropre à la confection des potages. Aussi, ce résultat a été bien signalé, à peu près à la même époque, par un homme bien plus célèbre encore, qui a fait de si bonnes preuves dans l'art d'observer, et qui était si bien placé pour constater un semblable fait [2]. Je l'ai vérifié moi-même un si grand nombre de fois que je ne pense pas qu'on puisse élever à son égard le moindre doute. Je me suis assuré, en effet, que le lait, quoique récemment trait du pis de la vache, est altéré même par le tonnerre le plus faible ou le plus éloigné ; dans les caves comme dans les meubles ou les offices ; dans les vases de terre ou de faïence, comme dans ceux de

(1) *Id.* Mém. cit., ann. 1747, p. 207.

(2) Lac citissime, quando cœlum intonuit, in acidam naturam transit. HALLER, *Élém. physiol., tom. VII, part. II, p.* 29.

Lac.... vim tonantis cœli reformidans. *Id. ibid. p.* 39.

métal, etc.... Cependant, je n'ai pas remarqué qu'il le fût par l'effet seul des *éclairs de chaleur* qu'on observe dans les soirées chaudes et sereines de l'été, sans tonnerre concomitant ou consécutif. Le lait ainsi altéré n'offre pas de changement sensible à la vue ni au goût ; mais si on le fait bouillir, le lendemain d'une nuit tonitrueuse, il se caillebotte aussitôt et se sépare en ses deux éléments ordinaires, le caillé et le petit-lait.

On comprend tout le désagrément qui résulte de cette détérioration du lait de la veille, pour une cuisinière qui veut préparer le lendemain matin le café de sa maîtresse, ou pour une ménagère qui veut confectionner un potage d'orge ou autre analogue pour le déjeûner de la famille. Dans ces cas, on ne peut pas toujours remplacer le lait de la veille par celui qui a été trait le matin, ce qui d'ailleurs cause une certaine perte. D'un autre côté, le lait de la veille est bien autrement bon, gras, épais et sapide que celui du matin qui est pour ainsi dire aqueux et insipide. Il est donc d'une utilité réelle de faire connaître un moyen simple et facile d'empêcher le lait ainsi altéré par le tonnerre de la nuit, de se caillebotter lors de l'ébullition.

Ce moyen consiste à ajouter un peu de potasse, de soude ou de chaux, au lait qu'on peut faire chauffer ou bouillir ensuite sans craindre sa coagulation. La dose de substance alcaline, pour une tasse de lait, peut être évaluée à deux ou trois grains si l'alcali est à l'état solide ou mou, et à deux ou trois gouttes s'il se trouve à l'état de solution liquide et concentrée. J'ai employé

et conseillé ce moyen avec un succès si constamment soutenu que je pense qu'on ne saurait trop le populariser. Il n'a aucune espèce d'inconvénient, il ne communique aucune saveur particulière au lait, il rend seulement ce dernier plus gazeux ou plus prompt à monter et à extravaser par l'ébullition. Mais il est aussi facile de se rendre raison de ce dernier phénomène, que de la propriété qu'ont ici les alcalis d'empêcher la coagulation du lait. Il suffit, en effet, de réfléchir que ces substances saturent ou neutralisent l'acide lactique qui doit opérer cette coagulation, et qu'en le saturant, il cause le dégagement du gaz acide carbonique des sous-carbonates alcalins.

Le lait des chèvres qui vivent presque uniquement du brout acide et astringent des arbres et arbrisseaux, aigrit et se caille bien plus promptement que celui des vaches qui ne pâturent que l'herbe. Le lait des vaches devient lui-même d'une conservation difficile, quand on leur donne à manger beaucoup de feuilles et de jeunes pousses acides de la vigne. Il paraît qu'alors le lait contracte une partie de l'acidité des aliments. Or, il est très probable que le moyen que j'ai indiqué conviendrait aussi pour l'usage et la conservation de ce lait, mais je ne l'ai pas encore éprouvé.

Séance du 5 *août* 1838.

M. Delarue lit un rapport au nom d'une commission nommée à l'effet d'examiner la proposition de M. de Noblens dans la séance du 5 mai : nous allons en donner l'analyse. On n'a songé, jusqu'à présent, qu'à

la construction d'un chemin de fer de Marseille à Lyon pour suppléer à la navigation du Rhône, si difficile à remonter, et ce chemin, d'une étendue de 350 kilomètres, coûtera environ 55 millions. Entre Lyon et Paris, la Saône très navigable et des canaux ouvrent au commerce des voies de communication qui rendent moins urgente l'application des chemins de fer dont les études ont été cependant confiées à M. Arnollet. Un chemin qui se bornerait à communiquer de Bourg à Lyon, ne donnerait pas des produits en rapport avec sa dépense. Aussi M. de Noblens demande-t-il que la direction de la grande ligne de Marseille à Paris passe par Bourg, Louhans, Seurre et Dijon, plutôt que de suivre la vallée de la Saône, qu'il suppose offrir plus d'obstacles que la ligne proposée par lui. La commission pense que M. de Noblens exagère les difficultés, et que quelque avantage qu'en retirerait Bourg et Lons-le-Saunier, la nouvelle ligne offerte est coupée par une foule de petites vallées qui exigeront de grandes dépenses pour les franchir; dépenses qui excéderont peut-être celles nécessaires au passage des villes riveraines de la Saône. Toutefois, la commission pense que si le département de l'Ain pouvait obtenir l'exécution de ce projet, elle ne pourrait être qu'avantageuse au Jura, soit qu'un embranchement par un chemin de fer, soit qu'un canal de navigation par la Vallière ou la Seille, lui permît d'importer ou d'exporter à bas prix les produits naturels ou industriels du Jura et des départements voisins.

Quant à l'avis qui lui est demandé sur la préférence à accorder à un chemin de fer ou à un canal pour

communiquer de Lons-le-Saunier à la Saône, la commission ne balance point à exprimer l'opinion qu'un chemin de fer a peu de chances de succès, et que la possibilité d'une navigation, qui lui paraît préférable, n'est point encore démontrée.

Après la lecture de ce rapport de notre nouveau confrère, qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt, M. le président a donné connaissance d'une brochure que M. de Noblens lui a adressée, et dans laquelle il développe avec beaucoup de talent et de lucidité les avantages de son projet. Le rapport a été transmis à M. de Noblens, en lui exprimant toutefois nos remerciements et nos regrets de ne pouvoir espérer le succès d'un projet conçu dans le seul but de l'intérêt mutuel de nos départements.

Les membres de la commission chargée d'examiner le seul mémoire qui a été adressé pour l'éloge du général Lecourbe, ont fait chacun séparément un rapport verbal, dont les conclusions ont été unanimes. C'est que l'auteur, qui a beaucoup de mérite, n'a pas complétement répondu à l'attente de la Société d'Émulation. Il y a des parties bien traitées ; mais on a remarqué l'absence de faits très importants, des détails stratégiques omis, et surtout le jugement de Lecourbe, traduit devant un conseil de guerre et acquitté. On a négligé de faire ressortir la part qu'a eue le département du Jura dans la gloire de cet illustre guerrier. En un mot, l'éloge n'a pas été trouvé digne de Lecourbe ni à la hauteur de sa réputation [1].

(1) Cet éloge, composé par M. Auguste Mermet, a été im-

La Société a décidé qu'il y avait lieu à remettre ce sujet au concours.

M. le Secrétaire expose à la Société qu'on a obtenu du conseil des bâtiments civils et du ministre de l'intérieur l'approbation des plans et devis du monument Bichat ; que M. le Préfet a autorisé l'exécution des travaux, et que le bureau de la Société, en vertu d'une délibération de la Société d'Émulation du 4 mai 1837, a passé l'adjudication en faveur de MM. Fontaine, marbrier à Saint-Amour, et Voidey, Pierre-François, entrepreneur à Lons-le-Saunier.

Séance du 5 *octobre* 1838.

On s'est occupé dans cette séance du projet d'un monument à élever à la mémoire de Rouget-de-Lisle, notre conpatriote ; de la comptabilité de la Société ; des machines à battre le blé, à bras, à l'aide de chevaux et à la vapeur, exécutées et employées à Ney, près de Champagnole ; et enfin de quelques nouvelles recherches faites au lac d'Antre, aux frais de la Société, par M. Champay.

Voici l'extrait d'un rapport de M. Monnier à ce sujet :

« Contrarié par le mauvais vouloir du fermier du lac d'Antre, votre confrère s'est vu obligé de détourner sur un autre point que celui que vous lui aviez indiqué, l'emploi de ses fonds.

primé dans la *Revue de la Franche-Comté ;* c'est là que l'auteur en a appelé du jugement de la Société d'Emulation.

Il a donc porté ses explorations à 80 pas en amont du pont des Arches : c'est là qu'il a fait découvrir les fondations d'un mur d'habitation dont il vous donne le plan. Ce mur a partout 75 centimètres d'épaisseur. En face d'un endroit où ce mur fait solution de continuité, il a trouvé un stylobate qu'il a de même représenté et qu'il a envoyé au musée départemental à Lons-le-Saunier.

A l'intérieur de l'enceinte, se sont présentés, parmi les traces d'un incendie, différents objets tels que des tests de poterie et de verre, des clous, des ossements, un style de cuivre, et sans doute du bois réduit en charbon. La circonstance la plus intéressante de cette exploration, Messieurs, c'est d'y avoir trouvé des fragments de fresques dont la face peinte paraissait, à votre confrère, ornée de dessins de diverses couleurs sur lesquels malheureusement il ne vous fournit pas d'explications. Une partie du rez-de-chaussée mise à découvert lui a présenté les caractères d'une mosaïque formée de pierres entremêlées de débris de marbre.

Parmi les débris d'antiquité que vous avez reçus de M. Champay, il vous fait remarquer un fragment de sculpture sur albâtre, où il voit le bout de l'aile et de la queue d'une aigle.

Après le compte rendu de ses fouilles, votre confrère passe à des considérations générales sur la ville ruinée : il s'attache à réfuter M. Édouard Clerc, qui refuse à cette ville le nom de *Mauriana* qui lui avait été trouvé par le professeur Dunod, à l'aide de la légende de Saint-Marin ; il fait observer que M. Clerc n'a pas encore une opinion arrêtée sur le temps

de la destruction de la ville romaine, puisqu'il a dit une fois qu'elle remontait au-delà du règne de Constantin, et une autre fois à l'invasion d'Attila.

Puis M. Champay revient à son sujet d'affection, la justification du jésuite Dunod, auteur trop précieux à consulter sur les faits matériels pour être tout-à-fait rejeté pour son exagération et son système. »

La dernière partie du mémoire de M. Champay n'est occupée que par des vues générales sur le progrès et la diffusion des lumières, qui ne sont point assez positives pour être insérées dans le recueil de nos travaux.

Séance du 19 *novembre* 1838.

M. Houry lit le procès-verbal de la pose de la première pierre du monument Bichat :

MONUMENT

A L'HONNEUR DE FRANÇOIS-XAVIER BICHAT,

CÉLÈBRE PHYSIOLOGISTE,

né à Thoirette, le 11 novembre 1771, mort à Paris, le 22 juillet 1802,

Élevé au moyen d'une souscription à laquelle ont contribué S. M. LOUIS-PHILIPPE, *Roi des Français, les sociétés savantes et un grand nombre de médecins et hommes de lettres, et le Conseil général du département du Jura; sous l'administration de M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, Lepasquier, préfet du Jura, Chevillard, président de la Société d'Émulation, Houry, maire de la ville de Lons-le-Saunier.* 1838.

PROCÈS-VERBAL

DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU MONUMENT.

Le mardi six novembre mil huit cent trente-huit, présents Messieurs Chevillard, président de la Société d'Emulation; Houry, secrétaire; Tremeaud, trésorier; Piard, conservateur adjoint; nous sommes transportés dans la cour d'honneur de l'hôpital de Lons-le-Saunier, où nous avons prié la sœur Bousson, supérieure de l'établissement, d'assister avec nous à la pose de la première pierre du monument Bichat. On avait renfermé dans une boîte de plomb: 1.° la médaille en bronze de Bichat, frappée en MDCCCII; 2.° une pièce de cinq francs à l'effigie de Bonaparte I.er consul en l'an XI (1802), époque de la mort du célèbre physiologiste; 3.° une autre pièce de cinq francs, à l'effigie de Louis-Philippe I.er, roi des Français, au millésime de 1838; 4.° une bouteille en verre blanc, bouchée avec du plomb et cachetée en cire rouge, dans laquelle a été insérée une feuille de parchemin portant l'inscription ci-dessus; la boîte de plomb soudée et renfermée dans une autre boîte en sapin a été placée dans une incrustation faite dans la première pierre qui forme le socle du monument, à l'angle sud-est du piédestal. On a rempli de charbon pilé les intervalles et recouvert le tout d'une plaque de marbre et nous avons dressé le présent procès-verbal en trois expéditions, dont l'une sera adressée à M. le ministre de l'intérieur, et les deux autres dépo-

sées dans les archives de l'hôpital et de la Société d'Émulation.

Signé à la minute CHEVILLARD, président; HOURY, TREMAUD; DE CHAMBERET; Sœur BOUSSON, supérieure de l'hôpital; VITOT, architecte; POURCHOT, architecte; JOUSSERANDOT, médecin de l'hospice, et PIARD.

MM. Balland, de Lons-le-Saunier, demeurant à Genève, et son beau-frère Bowy (Antonin), adressent à la Société leur douzième médaille, *prix décerné par le conservatoire de musique de Genève, en* 1838. Toutes ces médailles, déposées au musée départemental, sont parfaitement frappées et annoncent un grand et véritable talent.

M. Jeangerard, lieutenant de vaisseau, adresse à la Société une caisse contenant quelques crustacés, des oursins, un otionet, un cineros dans de l'esprit-de-vin, deux jeunes squales, des débris de vases, de verre, de métaux et monnaies en fusion, des marbres et granits trouvés dans un temple nouvellement découvert dans la baie de Tunis, une médaille rapportée de Luxor, des fossiles pris par notre confrère à l'entrée du port Santiago (île de Cuba); enfin du blé de Sainte-Hélène et du blé de Tunis. M. le Secrétaire est prié de remercier notre correspondant de son intéressant envoi.

M. Gindre de Mancy, notre confrère, adresse à la Société un poème sur la fée de Vaux-sous-Bornay, légende francomtoise. L'imagination de notre poëte

le transporte constamment au milieu de nous. M. le Président nous donne lecture des strophes qui lui ont paru les plus saillantes ; elles ont été justement applaudies. Ce poème, très intéressant, composé de 61 strophes, de 10 vers chacune, ne peut être inséré dans notre compte-rendu. Nous citerons la dernière strophe du poète lédonéen :

Souvent encor, là, quand le crépuscule
Voile à demi les bois silencieux,
On voit flotter sur un vert monticule
Un blanc fantôme aux contours gracieux.
C'est Iola même, Iola, la jeune fée,
C'est elle encor dont la voix étouffée,
Semble un soupir de la brise du soir;
Elle qui vient visiter, solitaire,
Le val chéri, la grotte funéraire,
Et, l'œil en pleurs, sur un tombeau s'asseoir.

Séance du 1.er décembre 1838.

M. de Chamberet communique une lettre de M. Langue, de Passenans, sur l'emploi du semoir-Hugues. Cette lettre contient des observations si précieuses que la Société a été d'avis qu'elle fût insérée en totalité dans le compte-rendu pour l'année 1838.

Monsieur,

Je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 août, et qui me demande des renseignements sur l'usage que j'ai fait des instruments d'agriculture de M. Hugues, de Bordeaux.

Depuis 1833 j'ai toujours employé le semoir-Hugues pour l'ensemencement de mes froments et autres graines, excepté dans quelques semailles tardives d'automne où la trop grande humidité du terrain rend l'usage du semoir plus difficile, et ces cas même sont très rares.

J'ai aussi toujours remarqué que l'emploi en est très avantageux, soit pour le produit de la récolte, soit pour la facilité des sarclages et de la moisson, soit enfin et surtout pour l'économie de la semence qui est près de moitié et tout au moins du tiers.

Lorsque les lignes commencent à se dessiner, on serait porté à croire qu'à 16 centimètres elles sont trop espacées et que le blé a été semé trop clair; cependant, après son développement, on s'aperçoit bientôt qu'il est bien assez fourni, et dans beaucoup de circonstances j'ai regretté de n'avoir pas semé à 22 centimètres de distance, ce que permet facilement le mécanisme du semoir.

Une distance un peu forte ne permet que mieux la circulation de l'air et le tallement des tiges ; aussi un de mes voisins qui a emprunté mon semoir l'automne dernier, pour l'essayer dans un de ses fonds, a eu la patience de compter les grains contenus dans beaucoup d'épis, et il trouvait communément quatre-vingts grains, tandis que dans les fonds voisins, semés à la volée, il était rare d'en trouver trente.

Je pense qu'il y a moins d'inconvénients de semer à une distance trop éloignée que trop rapprochée.

En 1831 j'avais semé des pois à un mètre de distance ; mes lignes avaient été tracées et semées avec

le rayonneur et le semoir à brouette de M. de Dombasle ; tous les voisins blâmaient tant de terrain perdu, mais quelque temps après tout le champ était couvert et j'en récoltai plus de cinquante mesures par journal.

En 1832 j'avais semé, pour essai, du blé à 24 centimètres de distance, et il était de la plus grande beauté lorsque la grêle du 24 mai 1833 le détruisit complètement.

Il suffit d'avoir essayé le mode de culture en lignes pour qu'il soit impossible de douter de son excellence ; c'est évidemment le mode le plus beau, le plus économique à cause de la facilité des travaux et du peu de semence ; c'est tout ce que l'on peut imaginer de plus parfait en agriculture ; mais point de culture en lignes sans l'usage du semoir.

Depuis que j'ai mon semoir, M. Hugues a introduit dans la construction de cet instrument des perfectionnements notables; aussi je me propose de lui renvoyer le mien pour l'échanger contre un nouveau, ce que M. Hugues accorde à toutes les personnes qui en ont des anciens.

Mon exploitation étant très peu considérable, le semoir que j'ai n'est qu'à cinq tubes, et j'ai remarqué que si l'on veut suivre l'usage très peu nécessaire des sillons, il est bon de donner à ceux-ci une largeur double de celle du semoir, de sorte que le semeur se guide en allant sur la raie à droite du sillon et de même en revenant.

Il peut semer à la profondeur qu'il veut, en réglant les coutres à sa volonté et selon le terrain, mais au

moins à deux pouces de profondeur ; il voit tomber le blé et peut toujours s'assurer que le semoir fonctionne régulièrement.

On objecte que pour l'emploi du semoir il faut des terres trop bien préparées ; sans doute la bonne préparation des terres est utile pour la récolte de toute espèce de graines, même semées à la volée ; cependant quoique les mottes seraient dans un champ de la grosseur même du poing, elles n'entraveraient pas la marche de l'instrument; d'ailleurs il serait encore plus utile de se servir du semoir si cet usage devait engager et presque forcer les cultivateurs à bien préparer les terres , à herser et rouler, à supprimer les sillons étroits qui font perdre beaucoup de place et s'opposent à la culture en lignes , à semer de bonne heure en automne pour éviter la trop grande humidité du terrain , à se servir de fumier consommé et coupé à la bêche plutôt que de fumier long, etc., etc.

Quoique en agriculture il n'y ait rien d'absolu, on peut cependant reconnaître qu'en général les cultivateurs peuvent employer à peu près le tiers de leur terre en céréales, le tiers en plantes sarclées et le tiers en prairies artificielles ; c'est donc les deux tiers de leur terrain qui est soumis au sarclage, et quel avantage immense leur offre pour cet objet la culture en lignes.

Le sarcloir de M. Hugues vient encore à leur secours , petit instrument à bras très commode et très précieux; il est seulement indispensable de l'employer de bonne heure, avant que les lignes ne soient trop élevées et avant que les plantes parasites ne se soient

emparées d'un espace que le bon grain a dû laisser libre.

Malgré tous les avantages du semoir, c'est une nouveauté, et c'est assez pour qu'on ne l'adopte qu'avec difficulté ; il n'y a que l'exemple qui, quoique lentement, finira par le faire recevoir partout.

Nous avons vu, il n'y a pas très long-temps, et dans nos cantons même, blâmer ceux qui introduisaient dans les champs les trèfles et autres prairies artificielles, plus tard ceux qui y employaient le plâtre, ensuite ceux qui cultivaient les betteraves pour fourrages, etc., etc. Aujourd'hui tous ces moyens sont généralisés.

Espérons qu'il en sera de même du semoir et de la culture en lignes, culture que l'on ne peut trop encourager.

M. Boichoz, fils, directeur des contributions directes, lit à la Société des *Considérations sur la statistique usuelle*. Après avoir fait sentir l'importance économique et politique de la propriété foncière, notre nouveau confrère représente qu'elle sert de gage aux transactions industrielles et commerciales, et que sous tous les rapports ses besoins et ses intérêts méritent à un haut degré la sollicitude de la Société. Il développe tous les avantages qu'une statistique usuelle bien entendue et bien exécutée peut procurer à l'industrie agricole et manufacturière.

On donne lecture de la lettre suivante, adressée à M. Piard, par le célèbre Béranger, ami de notre compatriote Rouget-de-Lisle, qui est trop honorable pour

la Société d'Emulation, pour qu'elle ne soit point insérée dans nos procès-verbaux.

« J'ai reçu et lu avec beaucoup de plaisir le compte-rendu des travaux de la Société d'Emulation du Jura. Au milieu de beaucoup de morceaux qui prouvent que la province n'est pas aussi déshéritée de talents qu'on le pense à Paris, j'ai dû remarquer particulièrement la notice sur l'auteur de la *Marseillaise*. Elle n'eût pas été signée que j'y eusse reconnu la main d'un ami commun de M. Delisle et de moi..... Je ne puis pas me plaindre d'indiscrétions qui partent du cœur. Au reste, Monsieur, je n'ai fait pour notre Tyrtée que ce qu'un élève doit faire pour son maître. Il ne m'a manqué que d'être riche pour que personne n'en sût rien.

« Je désire bien, Monsieur, qu'on exécute le projet conçu par les autorités de votre département pour l'érection d'un monument à Rouget-de-Lisle, il me serait doux d'y pouvoir concourir, et je prie M. Mancy (Gindre), de m'en indiquer les moyens. Je ne pense pas que les Jurassiens veuillent exclure les Français des autres départements des honneurs à rendre à celui dont la voix a conduit nos héros à la conquête de la liberté. Dans ce cas, j'aurais peut-être quelques droits à l'obtention d'une admission de faveur et je la réclamerais. Ayez la bonté, Monsieur, d'adresser mes remerciements à messieurs vos collègues de la Société d'Emulation, et recevez ceux que je vous dois pour la bonté de vous faire leur interprète. »

Séance publique du 29 décembre 1838.

(Voir page 5.)

La Société se forme en séance particulière et nomme membres de son bureau, pour l'année 1839, Messieurs Chevillard, président ; Delarue, ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président ; Houry, secrétaire ; Deleschaux, secrétaire-adjoint ; Tremeaud, trésorier. M. Monnier, Désiré, continue d'être conservateur du musée ; M. Piard, conservateur-adjoint, et M. Renaud, bibliothécaire.

Séance publique

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 23 DÉCEMBRE 1839.

M. Chevillard, président, ouvre la séance par un discours remarquable sur la part du département du Jura dans les découvertes industrielles qui honorent le XIX.e siècle :

MESSIEURS,

Notre siècle sera signalé à la postérité par une foule de découvertes qui attesteront le mouvement rapide imprimé à l'esprit par l'indépendance et la liberté.

Le règne brillant de Louis XIV nous a légué la prose sublime de Bossuet, la poésie mélodieuse de Racine.

Celui de Napoléon et de Louis-Philippe a couvert le sol de la France d'une foule de machines qui ont concouru puissamment aux progrès des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

Laissons à des plumes habiles le soin de dérouler le tableau des prodiges enfantés sous nos yeux; prenons un vol plus modeste, et bornons-nous à porter un œil satisfait sur ce qui nous environne.

Le Jura a le droit de revendiquer sa part dans les découvertes et dans les progrès de l'industrie.

Ses nombreuses usines en fer occupent un rang distingué parmi les établissements de ce genre.

La première mécanique à faire les clous ne fut-elle pas inventée par M. Le Mire, et les forges de Clairvaux ne sont-elles pas les premières à offrir à nos yeux enchantés une foule de jeunes filles fabricant sans efforts cette immense quantité de clous de toute dimension, si avidement recherchés dans les ports de mer pour la confection des caisses et la sureté des emballages.

Plus tard n'avons-nous pas vu les belles forges de Champagnole, perfectionnant cette invention, obtenir les mêmes résultats par la mécanique seule.

Les fourneaux de Baudin, dont l'activité se soutient sans fériation par le secours d'une machine à vapeur, n'ont-ils pas atteint dans leurs produits, sous la direction d'un maître habile, la grâce, la variété et la perfection des formes, ce fini qui n'appartenait qu'aux métaux les plus ductiles et les plus malléables. Que d'efforts, que d'essais et que d'inventions pour atteindre ce degré de perfection!

Un simple cultivateur du village de Blye n'a-t-il pas inventé une espèce de charrue adoptée généralement dans nos montagnes?

Vingt machines à battre le blé ont été essayées sous nos yeux : celle qui est mue par la vapeur a atteint, dès son origine, un tel degré de supériorité qu'elle honore et enrichit son inventeur, le maréchal-ferrant du village de Ney!

Tout récemment un Jurassien a cru trouver dans la puissance de l'élasticité les principes du mouvement perpétuel; étrange erreur sans doute, mais erreur qui annonce une certaine fermentation d'esprit et qui est quelquefois plus près du génie que la froide raison. Souvent d'une grave erreur à un prodige étonnant il n'est qu'un pas....

Un jeune ouvrier domicilié à Champagnole se flatte d'avoir découvert un grand moyen de perfectionnement dans l'horlogerie, branche importante de l'industrie jurassienne. Il travaille; puisse un prompt succès couronner ses nobles efforts!

Permettez-moi, Messieurs, de remarquer en passant, que tous les essais, découvertes, inventions, perfectionnements dont je viens de vous entretenir, appartiennent à des hommes nés sur nos rochers.

La nature, dans sa sage distribution, paraît avoir donné à nos montagnes, en compensation de l'infertilité de son sol et de la rigueur de son climat, un esprit actif, industrieux, inventif.

A la plaine elle a réservé l'amour du travail agricole, des moissons abondantes, une vie tranquille et casanière.

Les ateliers de Saint-Claude n'auraient jamais pu prospérer sous le ciel nébuleux de Chapelle-Voland.

Ici l'esprit actif, là le travail fructifiant.

Le partage est bien entendu.

Maintenant, Messieurs, nous devons mettre sous vos yeux une invention nouvelle dont nous allons vous entretenir.

Un homme, François Morel, exerçait au village de Clairvaux le métier modeste de cordonnier.

Souvent venait s'arrêter devant sa boutique un simple rémouleur. Les yeux de Morel se portaient involontairement sur la grande roue qui mettait en mouvement la meule à aiguiser. Mille idées confuses agitaient son esprit; il observait, cherchait à comprendre, rêvait à ce qu'il avait vu, entrevoyait confusément l'espoir d'appliquer un jour aux voitures ordinaires un mouvement qui, portant sur l'essieu, diminuerait le frottement, soulagerait les bêtes de trait et permettrait même un chargement plus considérable, sans augmenter les difficultés du transport.

Ce problème devait présenter une solution bien difficile pour un villageois privé d'instruction, entièrement étranger aux plus simples notions de la mécanique. Morel ne s'est point découragé; il a fait une application juste de ce principe vrai, que pour diminuer le frottement des essieux dans les boîtes des roues, il fallait ajouter une seconde paire de roues au-dessus de celles qui tournent sur le sol de la route.

Mais malheureusement, Messieurs, cette idée n'était pas nouvelle.

Au premier aspect de cette voiture, et avant même tout examen, un de nos collègues, qui honore par ses talents les hautes fonctions qu'il exerce d'une manière si profitable aux viabilités de notre département, M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, reconnut que le travail de Morel n'avait pas, pour la France, le mérite de l'invention, et que l'Allemagne et l'Angleterre avaient fait en 1815, sur des chemins de fer,

l'essai d'une voiture pareille : il ajouta que ces deux nations, qui n'estiment les découvertes nouvelles qu'autant qu'elles tournent au profit du commerce, de l'agriculture ou de l'industrie, avaient bientôt renoncé à ce nouveau mode de transport.

En effet, Messieurs, pour offrir quelques avantages, ce ne serait que sur les chemins de fer qu'il faudrait employer la voiture inventée en Allemagne par le chevalier François de Gerstner, professeur de mécanique à l'académie des arts de Bohême, et directeur des constructions hydrauliques de ce royaume, et dans le Jura par François Morel, cordonnier à Clairvaux.

Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que sur les routes ordinaires, la résistance à vaincre par le moteur se compose 1.° du frottement de la jante contre le sol; 2.° du frottement de l'essieu contre la boîte des roues. Or le premier, c'est-à-dire le frottement de la jante contre le sol restant toujours le même, et le second n'étant dans le résultat total que pour une très faible partie, l'addition de la seconde paire de roues ne ferait qu'augmenter la pesanteur de la voiture, rendre sa construction plus difficile et plus dispendieuse, élever le chargement, inconvénient très notable, sans diminuer la résistance à vaincre.

Nous ne pousserons pas plus loin, Messieurs, la démonstration de cette vérité, et nous nous abstiendrons de fatiguer votre attention en la fixant trop longtemps sur le résultat des expériences tendantes à démontrer que sur les chemins ordinaires ce n'est pas le frottement des essieux qu'il faut chercher à diminuer, mais bien plutôt celui qui s'opère sur le sol, et

l'addition des quatre roues n'atteint ce but que trop faiblement pour mériter une sérieuse attention et balancer les inconvénients signalés plus haut.

Ainsi, Messieurs, même sur les chemins de fer, le système des doubles roues a été promptement abandonné.

Rassurez-vous, François Morel!

N'est-ce pas déjà une gloire assez grande de vous être rencontré sur la même voie avec un savant distingué! Le cordonnier de Clairvaux a lutté de talents avec le professeur de Prague. Le modeste habitant d'un village du Jura a le même mérite d'invention que le professeur de mécanique du royaume de Bohême.

Que dis-je, le même mérite! François Morel est bien au-dessus de François de Gerstner, parce que le premier a triomphé seul des mille difficultés que l'autre n'a pas rencontrées.

Vos concitoyens se gardent bien de soupçonner que vous avez eu connaissance de l'ouvrage allemand imprimé en 1813, et traduit en français en 1827 par M. Girard, ingénieur des ponts et chaussées. Comment un tel livre serait-il tombé entre vos mains! Comment auriez-vous compris ce langage hérissé de signes réservés à la science! Quoi, Morel, vous ne seriez qu'un plagiaire ou qu'un prête-nom... Non, sans doute, la raison, le caractère jurassien, votre confiance ingénue, votre défaut d'instruction et votre étonnement à la nouvelle que vous aviez été précédé dans la carrière, tout nous a fait repousser un doute injurieux; tout nous a garanti votre bonne foi.

Aussi la Société d'Émulation n'a-t-elle pas hésité à vous décerner la récompense qu'elle se plaît à accorder aux esprits laborieux qui s'occupent d'objets utiles.

C'est moins ce que vous avez fait qu'elle cherche à récompenser, que ce qu'elle espère. Morel, le premier pas est fait, marchez avec assurance. Votre tête est sans doute remplie d'idées vagues, de projets encore confus; abandonnez-vous à la puissance qui vous maîtrise, cherchez des lumières, des secours; rien ne vous sera refusé. L'autorité n'appelle-t-elle pas à elle tous ces êtres privilégiés à qui la nature a départi un instinct créateur. Vous ne solliciterez jamais en vain l'assistance du jeune magistrat, ami des sciences et des arts, qui en refusant de présider cette séance, s'est du moins réservé le plaisir de vous remettre la médaille que vous a décernée la Société d'Émulation.

A la suite de ce discours, une médaille d'argent a été décernée par la Société à M. François Morel, et lui a été remise, dans cette séance, par M. le Préfet. Ce magistrat lui a témoigné le regret de n'avoir pas une plus grande récompense à lui accorder, l'a encouragé à suivre sa vocation pour la mécanique, et lui a fait espérer des succès plus importants et proportionnés à son esprit inventeur.

M. Perrin a lu ensuite une notice sur l'enseignement de la langue allemande dans les colléges, et spécialement dans celui de Lons-le-Saunier.

Messieurs,

Vous savez que la Société d'Émulation, chargée d'entretenir le goût des sciences et des arts, porte ses investigations partout où il y a des encouragements à donner ou une utile censure à exercer. C'est dans les limites de cette attribution, toute de bienveillance et dont elle ne saurait abuser, qu'elle surveille les progrès ou le retard de l'instruction publique. Remarque-t-elle le progrès? elle y applaudit; le public a tâche d'en accélérer le mouvement. A-t-elle le regret de rencontrer la décadence, ou seulement la stagnation? elle avertit, elle enseigne, et pousse de toutes ses forces au rétablissement.

Je voudrais, Messieurs, avoir des succès à proclamer. Malheureusement, je dois signaler l'inertie qui se fait sentir dans une branche de l'enseignement, je veux parler de l'étude de la langue allemande à Lons-le-Saunier. Cette partie ne répond point aux espérances qu'on avait conçues; en un mot, elle est au-dessous de ce qu'elle devrait être. Non-seulement, on ne compte ordinairement, au commencement de chaque année, que de quinze à seize élèves; mais bientôt la moitié se décourage, et on en trouve à peine dix aux exercices qui terminent le cours annuel. Ce résultat est peu satisfaisant sans doute. Ce qui vaut encore moins, c'est que la plupart des élèves qui ont paru dans les exercices ne se présentent plus au cours de l'année suivante, et paraissent se contenter d'avoir pris une simple teinture de l'allemand, sans se pro-

poser de le cultiver. On peut l'affirmer, autant vaudrait qu'ils ne fussent jamais entrés à l'école. Ils oublient presque de suite les mots et même les principes de cette langue difficile.

A quoi attribuer cette déplorable indifférence ? Ce ne sera pas au professeur. Nous aimons tous à reconnaître le zèle et le talent de M. Gugemberger. Il y a d'autres causes, et j'ai cru en apercevoir deux principales. La première est le dégoût qu'inspirent à la jeunesse, soit les défauts réels de la langue allemande, soit les singularités qui tiennent au génie particulier de cette langue, et qui nous choquent parce que nous avons été élevés dans d'autres singularités, celles de la nôtre. La seconde est l'ignorance où semblent être les parents des élèves, de l'extrême utilité et souvent de la nécessité de cette étude. Je vais donc, en ne dissimulant ni les véritables défauts qui déparent l'allemand, ni les différences grammaticales qui étonnent l'étudiant français, trop imbu des usages de son propre idiome, démontrer quels sont les avantages de cette langue, et combien il importe de la cultiver dans notre pays.

Avouons d'abord les défauts de l'allemand. Voici les principaux.

Cette langue est sourde, soit parce qu'elle a, de même que le français, un grand nombre d'*e* muets que l'on entend à peine, soit parce que la lettre *n* qui y domine la rend nazillarde. Tous les infinitifs, la plupart des temps des verbes et une prodigieuse quantité d'autres mots se terminent par une *n*.

Elle est traînante par suite de la faculté d'accumu-

ler les adverbes sans que le goût allemand paraisse en souffrir. J'ai trouvé dans de bons auteurs, notamment dans le poète dramatique Weisse, jusqu'à six adverbes de suite. Elle traîne encore, parce que les mots composés dont elle abonde contiennent ordinairement beaucoup de syllabes. Je ne peux m'empêcher de remarquer ici que les Allemands n'ont pas toujours été très heureux dans cette composition. Par exemple, manquant de mot pour désigner un gant, ils l'ont appelé *soulier de la main* (handschuh). Pour un dé, (un dé à coudre), ils disent *bonnet du doigt* (fingerhut) ; et ils ne désignent un canif que par le mot *federmesser*, qui signifie *couteau de la plume*.

La langue allemande est dure, principalement dans les parties septentrionales de l'Allemagne où la prononciation varie. Elle doit cette dureté aux rudes inflexions de quelques diphtongues, et surtout à une double lettre qu'on nomme le *hé-ha*, dont le son est inconnu en français et qui demande une forte aspiration. Sa dureté résulte, en outre, du rapprochement immédiat, dans certains mots, de consonnes qui se heurtent. Je citerai pour exemple le mot *pferde*, (cheval).

Je reproche aussi à l'allemand de renfermer un trop grand nombre de verbes irréguliers.

Un autre défaut, énorme selon moi, c'est l'usage des particules séparables. Cet usage a quelque chose de curieux, et il ne sera peut-être pas sans intérêt que j'en offre ici un exemple pour les personnes qui n'ont aucune idée de l'allemand. Une particule séparable est une syllabe qui commence un verbe et qu'on est

obligé, dans certains temps de ce verbe, de détacher du mot dont elle fait partie pour la rejeter à la fin de la phrase. Prenons pour exemple le verbe *admirer*, en supposant que la première syllabe *ad* soit du nombre de celles qui doivent être séparées. Si je veux dire : « J'*admire* les talents qui sont héréditaires dans votre « famille, » il faut que je dise : « Je *mire* les talents « qui sont héréditaires dans votre famille *ad*. » Et dans cette phrase : « Je *respecte* les gloires du siècle « passé, » je suis obligé de dire, supposant que la première syllabe *re* du verbe *respecte* soit séparable : « Je *specte* les gloires du siècle passé *re*. » Je prends l'usage des particules séparables pour un grand défaut, puisque, outre la bizarrerie et l'inutilité, j'y vois l'inconvénient de suspendre le sens du discours et l'attention de l'auditeur jusqu'à ce que la phrase soit complétement achevée ; et la phrase est quelquefois beaucoup plus longue que celles que j'ai citées. J'ai vu une de ces particules être séparée de son verbe par huit lignes (Leissing, p. 40).

Voilà, Messieurs, de véritables défauts, et que l'on sent indépendamment des préjugés qu'on a reçus de sa propre langue.

Je passe à d'autres obstacles, mais qui ne sont pas des défauts en eux-mêmes et qui ne tiennent qu'aux habitudes de l'étranger qui étudie l'allemand, et qui est blessé d'y trouver un système grammatical différent de celui de son pays.

Ainsi, sans parler de la forme de quelques lettres qui ne ressemblent point aux caractères usités dans le reste de l'Europe, un Français qui veut dire, par

exemple : *un homme poli envers tout le monde*, trouve étrange qu'il faille dire en allemand : *un envers tout le monde poli homme.* Il supporte avec peine que les inversions soient presque toujours forcées, qu'elles ne soiént abandonnées ni au goût, ni à l'oreille, et que chaque mot ait sa place rigoureusement fixée.

Ce Français s'accoutume difficilement à certaines locutions, telles que les suivantes : — *Combien beaucoup* d'heure est-il ? — *Un et trente*, pour *trente et un.* — Un *enragé chien*, pour *un chien enragé.* — Une femme est *beau*, mais elle devient *vieux.* — Je *sais non*, pour *je ne sais pas.* — C'est moi qui *a* parlé. — Attendez qu'il *vient*, pour *attendez qu'il vienne*, etc. Il y a encore bien des singularités par rapport à nous et qu'il est inutile de rapporter ici.

Mais je ne dois pas oublier, parmi les difficultés de la langue allemande, l'emploi du verbe auxiliaire *werden* pour la formation des futurs. Cet auxiliaire, dont nous trouvons les analogues dans l'anglais, est tout-à-fait étranger à nos idées grammaticales.

Vous voyez, Messieurs, que je ne fais pas grâce à l'allemand de ses défauts absolus, et que je ne cherche point à cacher ses difficultés relatives. Mais sont-ce là des obstacles qui doivent dégoûter de l'étude de cette langue ?

En ce qui concerne ses défauts, toutes les langues ont les leurs. La nôtre en est remplie, et elle est fort difficile pour les autres peuples.

La langue allemande est dédommagée par de précieux avantages. On n'en cite aucune qui soit plus ri-

che; elle renferme une quantité prodigieuse de mots, et elle jouit d'une grande latitude pour en multiplier et varier la composition. C'est une langue-mère ; elle a fourni beaucoup d'expressions à l'anglais, au hollandais, au polonais et à toutes les langues du nord de l'Europe. Semblable au latin, en ce que les cas de ses substantifs sont distingués par des terminaisons différentes, l'allemand possède encore l'article défini que le latin n'a pas. Si la nécessité des inversions et la place sévèrement fixée à chaque mot produisent parfois une gêne pénible ou arrivent à blesser l'harmonie, on leur doit en compensation une incontestable clarté, ce qui n'est pas un petit mérite. Enfin, la langue allemande a souvent une énergie qu'on chercherait vainement dans d'autres. Elle exprime en un seul mot plusieurs idées qui, en français, exigeraient des longueurs; tels sont *urfehde* (le serment de ne pas chercher à se venger), *anreden* (parler le premier à quelqu'un), *auslauten* (annoncer au son de la cloche), *auspeitschen* (chasser à coups de fouet), *verschlofen* (manquer en restant au lit), *nebenarbait* (l'ouvrage qu'on fait dans des heures perdues), et autres semblables.

Quant aux difficultés relatives, ce sont, je le répète, non des défauts réels, mais de simples conséquences d'un système qui s'explique très bien, tant par lui-même que par l'exemple des autres langues ; et nous n'avons pas plus le droit d'en être révoltés que les Allemands n'ont celui de regarder comme insupportables les singularités dont notre langue fourmille.

Les obstacles fussent-ils plus sérieux et les com-

pensations plus rares, je ne comprendrais pas encore la négligence qu'on apporte à suivre les cours d'allemand.

Je ne crains pas de le dire, c'est une honte pour nous d'avoir jusqu'à présent si peu étudié les langues étrangères. La connaissance des idiomes, au moins des principaux, n'est pas seulement par elle-même une véritable science, c'est une science liée à toutes les autres dont elle est en quelque sorte la clé. Elle devient spécialement importante, lorsque nous la considérons sous son point de vue le plus élevé, je veux dire sous un aspect philosophique. Selon Condillac, on peut regarder les langues comme autant de méthodes analogiques, et rien de plus juste que cette réflexion. En effet, chaque langue analyse à sa manière les idées et les mots qui les représentent. Chacune a découvert une méthode différente pour diriger l'entendement. Or, est-ce peu de chose que d'apprendre, non-seulement à désigner la pensée, mais à en varier la marche? N'est-ce pas déjà un immense avantage que de se former à l'habitude d'analyser? Les langues mortes sont évidemment insuffisantes; et l'homme qui ne sait que le latin avec quelques mots de grec, n'a qu'une intelligence bien restreinte, soit du système général des langues, soit des finesses et du perfectionnement dont le langage est susceptible. Ainsi, pénétrons-nous bien de l'importance d'étudier les principaux idiomes de notre siècle. Ceux qui ne voient dans ce travail qu'un fastidieux exercice de la mémoire, dont le résultat ne serait qu'une nomenclature de mots, n'y ont jamais réfléchi. La science des langues est l'art de penser.

Faut-il répéter ce que l'on a dit mille fois avant moi, que si des traductions plus ou moins fautives peuvent cependant, pour les ouvrages scientifiques, suppléer aux originaux, elles n'y suppléeront jamais quant aux productions de la littérature ? Et pour parler de l'allemand en particulier, les personnes qui croient jouir, dans une traduction, des chefs-d'œuvre de Goëthe, de Schiller, de Wieland, de Klopstock et d'une foule d'écrivains distingués qui honorent aujourd'hui l'Allemagne, se flattent d'un vain espoir.

Une opinion assez commune chez nous, et qui est d'autant plus volontiers adoptée en France qu'elle caresse notre amour-propre, opinion qui contribue à refroidir nos dispositions pour l'étude des langues, c'est celle qui suppose qu'on parle français partout. Je l'ai partagée dans un temps, et elle a été un des motifs qui m'ont engagé à hasarder quelques voyages. S'il est une erreur grave, c'est celle-là, Messieurs. J'ignore si à l'époque où nos triomphes militaires portaient les Français aux extrémités de l'Europe, les autres nations s'étaient pliées au besoin de comprendre notre langue dans ce qui touche aux choses de première nécessité. Mais ce qui est certain, c'est que tout étant dès-lors rentré dans l'ordre naturel, la langue française est aujourd'hui, chez nos voisins, fort peu connue des classes moyennes. J'en ai fait personnellement l'expérience de 1826 à 1835, en Allemagne, en Italie et en Angleterre. Il m'est arrivé à Londres d'entrer dans de superbes magasins et même chez des changeurs, où l'on ne savait pas un mot de français. Il est fort inutile d'ailleurs, pour un voya-

geur ordinaire, que les grands seigneurs, les hauts banquiers et les autres personnes qui ont reçu une éducation brillante parlent sa langue, si les classes moyennes, avec lesquelles seules il est en relation, ne la parlent pas. Apprenons donc les langues modernes, si nous voulons voyager avec agrément et même avec sureté.

Les principaux idiomes européens offrent, quant à nos relations politiques et commerciales, une frappante utilité, et chacun d'eux peut être la source des plus vives jouissances littéraires. Qui pourrait douter des avantages de converser ou seulement de lire dans la langue de l'Arioste, du Tasse et de Casti, dans celle de Milton et de Walter Scott, et dans la langue si sonore de Michel Cervantes? Mais la plus essentielle est l'allemand. Le législateur lui-même a pris soin de nous l'indiquer. Vous savez que, dans diverses branches du service de terre et de mer, il faut que les élèves ou les candidats justifient d'un cours de langue allemande; vous savez aussi que la carrière de la diplomatie n'est ouverte, du moins pour s'y avancer, qu'à ceux qui peuvent se faire entendre avec facilité dans les nombreux états de l'Allemagne.

Voilà, Messieurs, bien des motifs généraux; mais nous, habitants du Jura, et si vous voulez Francomtois, nous en avons de particuliers. Nous touchons la Suisse, nous y faisons de fréquents voyages. Quel est celui de nous qui en parcourant ses cantons allemands n'ait pas éprouvé le regret d'ignorer le langage du pays? Il y a plus, n'avons-nous pas encore, et assez près de nous, une partie intéressante de nos conci-

toyens qui parle allemand ? Dans presque toute l'Alsace, la plupart des gens du peuple ne comprennent pas les questions que vous leur faites en français. Me trouvant à Strasbourg il y a environ neuf ans, j'ai arrêté jusqu'à six personnes, sans pouvoir en obtenir une réponse. L'allemand règne encore dans nombre de cantons de la Lorraine; on le trouve même dans le ressort de notre cour royale, dans l'arrondissement de Montbéliard.

Je crois, Messieurs, avoir assez et peut-être trop longuement développé les raisons que nous avons dans ce pays d'étudier l'allemand; raisons d'agrément, raisons d'utilité, raisons de nécessité. Cette étude doit désormais constituer une partie essentielle de l'éducation locale. La Société d'Emulation, dont je suis ici l'organe, espère qu'à la fin de l'année dans laquelle nous allons entrer, elle aura à vous faire connaître le nombreux concours des étudiants, ainsi que leur zèle et leurs succès.

M. Gerrier, dans une chaleureuse improvisation, a fait une allocution sur les progrès dont l'agriculture est susceptible dans le département du Jura. Il s'applaudit de se retrouver dans le sein de la Société dont il est un des fondateurs. Appelé pendant quelques années dans le département du Bas-Rhin, il a vu toutes les améliorations agricoles dont ce pays est avantagé. Il nous le présente comme modèle, et passe successivement en revue les plantes oléagineuses et particulièrement le *Madia sativa*, les variétés de pommes de terre, l'irrigation des prairies, les fourrages artificiels,

les bestiaux, les ventilations dans les étables, les encouragements à donner à la race bovine, l'élève de la race chevaline, la distribution de mandats et de primes honorifiques, la conservation des forêts, l'économie dans les coupes extraordinaires et la plantation des vides dans les bois.

M. le secrétaire donne lecture d'une notice sur M. Mouchet, membre de la Société d'Emulation, par M. de Valdenuit, ancien préfet du département.

Joseph Mouchet avait reçu de la nature les dispositions les plus heureuses pour l'étude des sciences et des lettres. Ses progrès rapides le firent distinguer, et il entra dans la congrégation de l'Oratoire pour se livrer à l'enseignement. A vingt-deux ans il était excellent professeur de rhétorique, et donnait des leçons de physique, de mathématiques transcendantes. Il employa plusieurs années dans cette carrière dont les travaux utiles et pénibles étaient bien faiblement récompensés.

Il céda aux instances d'un ami, riche armateur de Nantes, et passa sur son habitation à Saint-Domingue, où il exerça la profession d'arpenteur-géomètre. Il s'était déjà procuré une existence aisée, lorsque la liberté des Noirs fut proclamée sans les précautions qui pouvaient conserver à la France cette riche et superbe colonie.

Les Blancs furent massacrés ; leurs habitations et des villes entières furent incendiées. Mouchet trouva

dans sa force physique [1] et dans la fermeté de son caractère des moyens de salut. Plusieurs habitants formèrent une compagnie, le choisirent pour capitaine et combattirent sous ses ordres pour sauver leur existence. Ils parvinrent, presque tous, après de nombreux dangers, à s'embarquer pour les Etats-Unis, où ils arrivèrent dans le plus grand dénuement.

Mouchet se présenta chez M. Adet, ministre de France à Philadelphie, qui apprécia bientôt ses talents, et les utilisa en le chargeant de dessiner, avec tous leurs détails, un grand nombre de machines, et notamment les moulins d'Evans sur bateaux.

J'avais éprouvé à la Guadeloupe les mêmes dangers qui avaient forcé Mouchet à se réfugier en Amérique. Je le rencontrai à New-Yorck, où je m'arrêtai quelques jours en allant dans le Canada supérieur pour dessiner la cataracte du Niagara. Il y vint avec moi. Pendant ce voyage, qui dura près de cinq mois, je pus apprécier toutes ses excellentes qualités, son immense instruction, sa mémoire prodigieuse, et je lui vouai le sincère attachement [2] que je lui ai conservé jusqu'à sa mort.

(1) Mouchet avait cinq pieds neuf pouces, et réunissait la force d'Hercule à la douceur d'un enfant. Il ne reculait devant aucun danger. Il fit à Nantes, avec Coutard, une des premières ascensions en ballon. A Saint-Domingue, il soutint la réputation de bravoure des Francomtois, en donnant l'exemple d'une valeur toujours généreuse.

(2) M. de St.-Memin, chez qui je m'étais arrêté à New-Yorck, me fit connaître Mouchet, et lui a conservé, comme moi, les sentiments d'une véritable amitié.

Ses relations avec le ministre de France l'avaient fait connaître à beaucoup d'Américains, et surtout à M. le chancelier Lyvingston qui, nommé ambassadeur, vint à Paris avec Mouchet qu'il avait choisi pour son secrétaire intime. A son départ il voulait le remener aux Etats-Unis, et lui offrait un asile agréable dans sa famille; mais après une absence aussi prolongée, une existence semée d'autant de dangers, de fatigues, et après avoir revu la France, cette patrie si belle, si séduisante qu'aucun pays ne peut remplacer dans un cœur français, Mouchet sentait le besoin de ne plus la quitter. Il vint dans le Jura chercher les parents qui lui restaient. — Il vit une jeune femme, douce, aimable, et conçut l'espoir de trouver enfin près d'elle des jours heureux et tranquilles. Il se maria; mais il s'aperçut bientôt que ses ressources étaient insuffisantes pour l'entretien de son ménage, et il eut recours de nouveau à l'enseignement. Il alla tenir un grand pensionnat à Thouars.

Là, il s'acquit promptement l'attachement de ses élèves et l'estime de leurs parents. Sa compagne lui avait donné deux filles qui recevaient de lui l'éducation la plus soignée. Malheureusement cette compagne vécut trop peu d'années. Alors l'économie, l'ordre si nécessaire dans toutes les entreprises ne secondèrent plus les travaux du maître, et, malgré ses efforts, Mouchet fut obligé d'abandonner cet établissement avantageux, à la dépense duquel il ne pouvait plus fournir. — Accablé de regrets, de tristesse, il revint chercher un asile dans le Jura, recevoir des consolations au milieu des amis qu'il croyait y trouver ; et

c'est là que le sort devait accabler cet homme si loyal, si bon, dont l'ame généreuse n'avait jamais refusé secours au malheur.

En 1828 le roi voulut bien me confier l'administration du Jura ; je pus alors contribuer à adoucir la position de Mouchet. Le conseil municipal de Lons-le-Saunier le désigna pour professer la physique et la chimie. Cette place, bien que peu importante, fut enviée et lui suscita des ennemis dont la méchanceté l'abreuva d'amertumes. On le persécuta dans ce qu'il avait de plus cher; on le dénonça au ministre de l'instruction publique comme un *prêtre marié* [1] ; on osa l'accuser d'immoralité ; dire que ses principes pouvaient pervertir la jeunesse ; on le peignit comme un révolutionnaire dangereux. Il aurait suffi, pour repousser ces accusations cruelles, de voir ses deux filles qui joignaient à une rare instruction une piété exemplaire. Je combattis victorieusement ces délations mensongères ; je montrai au ministre les certificats les plus honorables, donnés par tous les hommes estimables qui avaient connu Mouchet. Mais la calomnie avait laissé des traces, et mon pauvre ami était chargé d'années; je ne pus obtenir pour lui que de légers secours accordés à grandes distances.

Ses malheurs n'empêchèrent pas ses filles de se marier, et Mouchet, retiré près de ses enfants, put encore jouir de quelques moments de bonheur en les voyant prospérer. Il attendit avec son courage accou-

(1) Mouchet était entré dans la congrégation de l'Oratoire comme simple professeur. Il n'avait pas même été tonsuré.

tumé la fin d'une longue carrière qu'il aurait utilisée jusqu'au dernier moment s'il eut put conserver l'usage de ses yeux.

Mouchet fut un homme distingué par une vaste instruction, par les qualités du cœur, et il vécut toujours fidèle à l'honneur et à l'amitié.

M. Cotheret, conservateur des forêts, a fait un rapport sur l'interdiction de la petite chasse.

Messieurs,

J'ai conçu le projet de vous dire quelques mots sur un sujet aussi innocent que les jeux de l'enfance et cependant sérieux et important. J'ai voulu vous entretenir des petits oiseaux, de ces jolis *volatiles* que nos poëtes, gens qui vivent d'images et de fictions, ont appelés les chantres de la nature, rien de plus inoffensif, sans doute, qu'un pareil sujet ; cependant, tout en vous parlant des petits oiseaux, j'ai à vous faire le tableau d'une guerre d'extermination, d'une guerre qui doit engloutir plus d'ennemis que le Scamandre, le Nil, le Tibre, et tant d'autres rivages illustrés par les horreurs de la destruction, n'ont vu abattre de créatures humaines, par la guerre, la famine et la peste.

Qu'il y ait dans toutes les horreurs que je viens de citer en frissonnant un bon côté que j'ignore, et qu'un philosophe moderne a qualifié *compensations*, ce n'est pas là ce que je me propose d'examiner. Je reviens donc à mon sujet qui, certes, est beaucoup

moins poétique, je reviens à mes petits oiseaux considérés comme destructeurs d'insectes.

Ainsi qu'un habile diplomate je conserve précieusement ces auxiliaires ; ce sont, il est vrai, des Lilliputiens d'un autre genre, mais ils sont puissants par leur nombre et leur adresse. Je les protége, je les encourage à s'approcher de nos toits domestiques. Je leur livre des myriades d'ennemis d'autant plus difficiles à atteindre, que souvent ils sont cachés dans des lieux et sous des formes imperceptibles à l'œil de l'homme ; mais l'œil perçant des petits oiseaux saura découvrir leurs retraites. Les petits oiseaux, mes alliés, les poursuivront sous toutes les formes : qu'ils soient larves, chrysalides, vers ou scolytes ; qu'ils soient cachés le long des murs, sous l'écorce des arbres, dans des bourres en forme de papier de soie ; que, brillants papillons, ils voltigent dans l'air, n'importe, ils seront poursuivis partout, et n'échapperont pas aux becs des oiseaux et à leurs besoins sans cesse renaissants.

Nous avons vu les années dernières, et cette année encore nos vergers dépouillés de leurs feuilles et de leurs fruits ; nous avons vu les lisières de nos bois dépouillées de leur verdure, offrant dans la belle saison le triste aspect d'un hiver rigoureux.

On attribue le dépérissement et la mort d'un grand nombre d'arbres forestiers aux sécheresses prolongées de l'été ou aux grands froids de l'hiver ; l'homme décide ainsi, trop souvent, d'après les impressions qu'il éprouve, des effets que la température doit produire sur les végétaux et sur toutes choses physiques.

Il faut attribuer la dévastation de nos bois, de nos

vergers, de nos jardins à la multiplicité, à la voracité des insectes; les chenilles, les masares (1), les scolytes (2), et tous les xylophages (3) pullulent depuis plusieurs années, d'une manière effrayante. Cet état de chose déplorable est dû, en grande partie, n'en doutez pas, Messieurs, à la destruction des petits oiseaux. Ils sont nés entomophages (4) ; la nature leur a donné un pouvoir pondérant ; en les détruisant, on détruit une de ses harmonies : c'est troubler l'ensemble d'un tout admirable. Cependant, le braconnage leur fait une guerre d'extermination, en tous lieux, en toute saison ; le braconnage est devenu une source de démoralisation, à la ville, à la campagne ; encore quelques années, et des races indigènes disparaîtront de nos contrées. Nos arrières neveux apprendront par tradition quel était le chant si gai, si gracieux des linots et des chardonnerets.

Cet état de chose déplorable a fixé sérieusement l'attention de plusieurs conseils généraux et particulièrement de celui du Jura ; ils ont appelé de tous leurs vœux une loi qui défendit la petite chasse (5).

L'administration forestière, dont le caractère est d'être essentiellement conservateur et prévoyant, en affermant la chasse dans les bois de l'état, a défendu de tendre des panneaux, filets, lacs, lacets, collets et autres appareils destructeurs du gibier, et *d'enlever*

(1) Genre hyménoptère, à machoires et ailes veinées.
(2) Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.
(3) Rongeurs de bois.
(4) Mangeurs d'insectes.
(5) Désignation adoptée pour la chasse des petits oiseaux.

les nids d'oiseaux, autres que les oiseaux de proie (1).

M. le Préfet du Jura vient d'appliquer aux forêts communales les mesures prises pour la police des chasses et la conservation des oiseaux et des nids dans les forêts de l'état.

Tous les baux de chasse consentis dans les bois communaux, en vertu du décrêt du 25 prairial an XIII, soumettront les fermiers à des obligations formelles à cet égard.

Honneur à cet honorable magistrat, qui, à peine entré en fonctions, comprend si bien les vœux du pays !

Les forêts deviendront pour les petits oiseaux un asile, ils y trouveront un abri protecteur.

Mais la chasse en plaine, la chasse avec filets, glu, lacets, et tant d'autres piéges, détruit les petits oiseaux par milliers, ceux surtout qui s'approchent le plus de nos habitations. N'est-il donc pas possible d'arrêter la destruction qu'elle exerce aujourd'hui impunément.

Si l'on étudie l'ensemble des lois actuellement en vigueur sur la chasse, et notamment le décret du 30 avril 1790, on sera convaincu que leur but a été d'abolir tout privilége et droit de chasse exclusif ; mais ces mêmes lois ont eu en vue la *conservation des récoltes*. Or, par ce mot *récoltes*, il n'est pas douteux que les législateurs aient entendu parler de tous les produits du sol, des arbres et des fruits, aussi bien que de blés, des prairies ou des vignes ; ainsi tous arrêtés de l'au-

(1) Cahier des charges 1839.

torité administrative ayant pour but d'interdire la chasse des petits oiseaux et d'empêcher la destruction des nids, seraient en harmonie avec l'esprit de la législation sur cette matière. Ils auraient, en effet, pour résultat incontestable de conserver les arbres de nos vergers et de nos jardins, qui sont ravagés par les chenilles et les insectes de toutes les espèces. On sait que l'échenillage des premiers est impossible et que l'échenillage des seconds est fort difficile et dans tous les cas impuissant. On sait que les petits oiseaux sont les ennemis les plus dangereux des insectes. C'est dans les premiers jours de printemps, quand le soleil fait éclore les œufs des insectes, que les oiseaux leur font une guerre d'autant plus destructive qu'aucune graminée, aucune céréale, aucun fruit ne sont mûrs et ne peuvent fournir à leur nourriture.

Il m'a semblé tout naturel que la Société d'Émulation du Jura, qui s'occupe essentiellement de tous les intérêts moraux et matériels du pays, fît des recherches sur les causes qui ont contribué à la multiplication des insectes, c'est pour elle une espèce d'obligation que de soumettre ses observations à l'examen de l'autorité administrative. Les arrêtés de police que pourrait prendre cette autorité me semble parfaitement légaux, puisque leur but tendrait à la conservation des arbres et des fruits et, pour y parvenir, à celle des petits oiseaux.

L'article 471 du Code pénal, § 15, me paraît parfaitement applicable aux contraventions de l'espèce et de la nature du délit (1).

(1) Cet article applique une amende de 1 jusqu'à 5 francs,

Je serais heureux, Messieurs, si les opinions que je viens d'émettre pouvaient être partagées par vous, je croirais avoir fait quelque chose de bien si elles prévalaient en faveur des petits oiseaux, mes bons amis, et plus encore en faveur des arbres et des fruits de nos forêts et de nos vergers.

Dans ce but, j'ai l'honneur de vous proposer de communiquer le rapport à M. le Préfet du Jura, avec prière de le prendre en considération et d'user des moyens les plus efficaces et les plus prompts pour arriver au but éminemment conservateur et sage que je propose à votre sollicitude.

J'ai la certitude que les mesures qui seraient prises à cet égard attireraient toutes les sympathies du pays.

M. de Chamberet a donné lecture de la note suivante.

MESSIEURS,

Un de nos administrateurs, un homme qui n'était pas étranger à la science de l'ingénieur, M. Lepasquier, Préfet du département, éclairé par les savantes études de M. Corne, ingénieur en chef du canal, vous a fait connaître les circonstances qui permettaient de compter sur l'établissement d'un canal de Lons-le-Saunier à Louhans, avec un volume d'eau conve-

inclusivement, et en cas de récidive, un emprisonnement de 3 jours au plus ; ces peines seraient prononcées par le tribunal de simple police.

nable au transport d'environ 20 bateaux par jour en étiage, — (et par conséquent d'un nombre bien plus considérable lorsque les eaux sont plus abondantes). —Il a fait ressortir avec la plus grande clarté tous les avantages que Lons-le-Saunier est appelé à retirer de cette création nouvelle. Il a pressenti tout ce que peut gagner cette ville au commerce de transit par sa position intermédiaire entre Chalon et la Suisse.

Arrivant à la question financière, il n'a pas voulu vous laisser ignorer les difficultés qu'elle présentait dans un pays comme le Jura, peu avancé dans les voies industrielles, et surtout peu riche en grands capitalistes. Il a bien fait remarquer que la solution de la question ne présentait aucune difficulté sous le rapport de l'art : c'était sagement vous faire entrevoir qu'il n'y en aurait pas d'autres que celle de la réunion des capitaux nécessaires à cette belle conception.

Là est l'obstacle qui doit retarder sa mise à exécution.

Dans cet état de choses, animé par le désir de voir s'établir tout ce qui peut toucher au bien-être de notre pays, vivement empressé de voir au plus tôt se réaliser quelque amélioration qui donne au Jura son importance réelle, nous vous soumettrons, Messieurs, une idée qui a paru en quelque sorte *l'idée de transition.*

Le canal projeté aboutissant à Louhans, rencontrerait la Seille, dont la navigation fort imparfaite encore, n'offirirait pas la régularité désirable, et nécessiterait une révision presque complète.

La dépense de quatre millions pour l'évaluation d'un canal de Lons-le-Saunier à Louhans, est au-dessus des forces du pays que ce canal est appelé à vivifier, il ne serait ni possible ni convenable de compter que le pays peut fournir cette somme. Il ne serait pas raisonnable de compter sur le gouvernement pour accorder pareille somme à une ligne qui n'a rien de principal. Enfin il serait difficile d'employer, dans un bref délai, dans ces localités une somme aussi considérable.

Une voie trois fois moins chère et cependant incomparablement supérieure à ce qui est aujourd'hui, ne nous suffirait-elle pas, quant à présent, et même pendant un demi siècle encore ; ne courons pas après la profusion absolue, quand il y a autour de nous tant d'imperfections flagrantes. Si, par exemple, il était possible d'établir à peu de frais un chemin de fer tout imparfait, mais qui pût réduire le prix de transport à être environ le dixième de ce qu'il est aujourd'hui , n'aurions-nous pas déjà fait un progrès immense, et n'aurions-nous pas doté notre pays d'une richesse toute nouvelle.

Le mieux est souvent l'ennemi du bien, et puis le bien que nous proposons n'exclurait pas le mieux, il le préparerait, il redoublerait nos forces, nos ressources et notre ardeur pour y parvenir.

Nous savons qu'avec un canal, un cheval, par l'attraction, transportera un poids environ 40 fois plus fort que ce qu'il aurait transporté sur une route ordinaire, tandis que sur un chemin de fer il ne transportera qu'un poids 8 à dix fois plus fort que sur

une route : mais si le chemin de fer peut s'obtenir avec beaucoup moins de frais que le canal, si le chemin de fer peut être exécuté imparfaitement, mais *dès à présent*, avec les ressources du pays, tandis que le canal ne saurait l'être, n'aurons-nous pas déjà offert un débouché à une foule de marchandises encombrantes, en réduisant le prix de transport de 8 à 1.

De plus, quel avantage de parvenir directement de Lons-le-Saunier à Chalon, ville dont l'importance commerciale augmente journellement ; de trouver en ce point la grande ligne de fer qui doit unir Paris à Lyon.

Et pour cela que nous faut-il, environ 1,300,000 francs, je mexplique : — n'oublions pas que nous faisons un chemin de fer viable et rien de plus. Imitons donc la sage économie des Américains, n'exigeons point ces rayons de courbure ni ces pentes limites que l'administration impose aux grandes lignes ; forçons sur quelques points les courbures et les pentes, ainsi que cela s'est pratiqué et se pratique sans danger sur l'autre continent, et nous ne dépasserons point le chiffre de 1,300,000 francs.

En effet, la distance de Lons-le-Saunier à Chalon, est d'environ 60 kilomètres, et la dépense peut s'évaluer ainsi :

Une voie en fer, à raison de 16,000fr. le kilomètre, pour 60 kilomètres	960,000f.
Travaux d'art et terrassement (1) à 2,000 fr. le kil., pour 60 kil.	120,000

(1) On empruntera l'accottement de la route sur de longues plaines, ainsi que cela s'est pratiqué au chemin de fer de

Report....	1,080,000f.
Indemnités de terrains, à 2,000 fr. le kil., pour 60 kil.	120,000
Matériel, ares, et objets imprévus.	100,000
Total......	1,300,000

C'est environ 21 francs le mètre courant. — Le chemin de Denain, à une voie, a coûté 22 francs le mètre courant. Notre chemin de fer ainsi conçu, offrira sans doute une foule d'imperfections, mais quel progrès déjà immense pour nos transports de marchandises.

Le progrès ne sera pas moins frappant pour le transport des voyageurs ; aujourd'hui en France, la vitesse moyenne des voitures publiques est de 2 lieues à l'heure, celle des malle-postes n'a pu encore atteindre 4 lieues à l'heure, le petit nombre de voyageurs qui prend la poste n'obtient qu'une vitesse de 3 lieues à l'heure ; eh bien ! avec un chemin de fer, grossièrement établi, nous atteindrons facilement une vitesse de 5 à 6 lieues à l'heure pour les voyageurs, c'est-à-dire double des chaisses de poste. La dépense sera au contraire 2 fois moindre qu'avec les voitures publiques, et 10 à 12 fois moindre qu'en chaise de poste.

Voilà donc une augmentation incalculable dans le nombre des voyageurs, et une source de revenus pour

Rouanne, ce qui diminuera considérablement les terrassements.

le chemin de fer, qui n'existerait point sur le canal ;... et que de voyageurs n'attirerait pas en été sur notre chemin de fer notre voisinage de la Suisse. Tous les calculs à cet égard ne peuvent donner que des présomptions, lorsqu'on voit les résultats obtenus aux chemins de fer de Liverpool à Manchester, où le nombre des voyageurs a été plus que décuplé, et au chemin de fer de Bruxelles à Anvers, où cette proportion a été encore dépassé.

L'une des marchandises les plus utiles, celles dont le bon marché influe le plus sur la production, celle aussi qui, par sa nature encombrante est enchérie le plus par les frais de transport, la houille enfin existe loin de nous ; elle parvient déjà à peu de frais sur la Saône. Cherchons donc un ensemble de travaux destinés à ouvrir des communications faciles, économiques, *régulières* (on ne saurait trop insister sur cette dernière qualité, car elle est la condition des deux premières), entre les mines de charbon et les centres de consommation. Alors le Jura, avec la cherté actuelle de ses bois, cherté qui augmentera, si les défrichements deviennent libres, le Jura deviendra un centre actif de consommation de houille avec les besoins croissants de son industrie, alors les usines de tout genre prendront un nouveau développement.

Que manque-t-il donc à ce beau département pour arriver à l'établissement d'une grande voie industrielle, ce qui manque généralement en France, des institutions de crédit. C'est par l'absence de ces institutions, qu'une foule de projets utiles restent sur le papier.

Qu'il s'agisse d'un canal ou d'un chemin de fer destiné à changer la face d'une province ; le pays possède le capital suffisant pour l'exécuter, puisqu'il réunit d'une part les bras requis pour le construire, et d'autre part les aliments et les denrées nécessaires aux travailleurs. Si l'ouvrage ne s'accomplit pas, c'est que le manœuvre ne trouve pas à utiliser ses forces et à gagner son pain, et que l'agriculteur, le manufacturier, le marchand, manquent de débouchés pour leurs produits.

Appelons donc de tous nos vœux l'établissement multiplié de sages institutions de crédit, pour obtenir de vastes et utiles travaux ; mais en attendant, faisons des ouvrages moins grandioses et d'une exécution plus prochaine.

A côté d'un pain, il naît un homme.
A côté de la houille, il naît des manufactures.

EXTRAIT

DES PROCÈS VERBAUX

DES SÉANCES PARTICULIÈRES

de la Société.

Séance du 28 *janvier* 1839.

On s'occupe de l'organisation d'un comice agricole pour les cantons d'Arbois, Salins et Villers-Farlay.

M. Haynter, du comté de Cornouailles, demande des renseignements sur la machine à battre le blé au moyen de la vapeur, à l'effet d'en faire l'acquisition et d'en propager l'usage au-delà du détroit.

M. Robert fils, de Dole, membre de la Société phrénologique, adresse à la Société une des pièces d'anatomie chirurgicale moulée en plâtre dont il est inventeur.

M. Robert père envoie un petit tableau de camée en plâtre parfaitement soigné, comprenant 72 sujets. L'auteur adresse à la Société deux jolies pièces de vers ; l'une est une élégie dont je vais citer quelques vers :



A LYDIE.

. . . .

Peu jaloux de revivre au temple de Mémoire,
Je ne désire pas que l'on parle de moi,
Pourvu qu'à mon heure dernière
Je puisse encor te presser sur mon sein,
Et que près de fermer les yeux à la lumière
Je puisse te donner une mourante main.
Je perdrai pour jamais tes charmes
Que l'amour se plut à former.
Sur ma dépouille alors tu verseras des larmes
Que je ne pourrai plus sécher.

L'autre pièce est intitulée *Adieux à l'Italie du sommet des Alpes*. Les citations sont des éloges. Citons :

Si mon faible regard ne peut, belle Italie,
Te parcourir encor au gré de mon envie ;
Si je ne dois plus voir les sites enchanteurs,
Ces monts, ces eaux, ces bois inspirateurs,
Ma pensée et mon cœur, qui volent sans obstacle,
Vont s'énivrer encor de ce pompeux spectacle,
Dont j'ai goûté tant de fois les douceurs.

. . . .

Je vois l'Etna, dont les cratères
Vomissent et la lave et les feux et les pierres ;
Je crois entendre encor ces sourds mugissements
Qni semblent l'ébranler jusqu'en ses fondements.
Oui, je vous vois, îles Éoliennes,
D'où les vents autrefois, s'échappant de leurs chaînes,
A la voix de leur dieu parcouraient l'univers.

Citons encore :

Vous, ruines majestueuses,
Temples, cirques, palais, colonnades pompeuses,
Capitole où montaient de fiers triomphateurs,
O combien votre aspect m'a fait verser de pleurs !
Ville autrefois en héros si féconde,
D'où les Romains dictaient des lois au monde ;
Forum, où Cicéron fit retentir sa voix ;
Tibre, fleuve sacré ; vous, collines fameuses
Qui vîtes s'élever tant d'ames généreuses ;
Je vous salue encore une dernière fois.

M. Houry donne lecture d'une chronique du XIV.e siècle, de notre confrère M. l'abbé Robin, relative à Philibert Pourtier, de Salins. Cette lecture est entendue avec le plus vif intérêt. On en a voté l'impression.

Au milieu du XIV.e siècle, à la suite de la désastreuse bataille de Poitiers, des compagnies de gens de guerre, composées d'hommes de toutes nations et de tous états, surtout d'Anglais, ayant à leur tête des capitaines expérimentés, portèrent long-temps le ravage dans les provinces de France , les rançonnant impitoyablement, et mettant à feu et à sang les lieux qui voulaient faire quelque résistance.

Le comté de Bourgogne souffrit autant que la France, de ces cruelles incursions. Il appartenait alors à Marguerite de Flandres, princesse dont l'histoire a vanté le génie et les vertus, et qui eut en effet souvent l'occasion d'en faire usage dans la triste position où se trouvèrent ses états lorsqu'elle en prit possession.

Sur la fin de l'an 1362, les compagnies ayant fait une irruption dans le Comté par la Lorraine, le gouverneur du pays, Henri de Montbéliard, convoqua la noblesse à Quingey, afin d'aviser au moyen d'arrêter ces dévastateurs. La princesse fournit 30 hommes d'armes et 300 sergents, et les seigneurs armèrent à leurs frais leurs vassaux, qui se rendirent à Scey-en-Varais, pour s'y joindre à Thibaut de Rye, guerrier expérimenté, chargé du commandement général des troupes.

Dans ce péril, les capitaines des châteaux de Bracon et de Belin, requirent leurs rétrahants pour y venir faire guet et escharguet, et les habitants du faubourg Saint-Pierre de Salins, obtinrent de Marguerite la permission de se retirer vers l'église Saint-Michel, après avoir abattu leurs maisons, parce que le faubourg n'était pas tenable. La princesse accorda aussi aux bourgeois du Bourg-Dessous, de la même ville, la faculté de se fortifier au voisinage, le bourg n'étant encore fermé que par un simple mur de clôture.

Ce n'était pas sans raison que les habitants de Salins avaient des craintes : les compagnies anglaises qui ravageaient le Comté, convoitaient surtout le sac de Salins, où ils espéraient trouver une riche proie dans les caisses des salines et dans les hôtels d'un grand nombre de seigneurs qui y avaient alors leur demeure. Mais, désespérant de s'en emparer de vive force, ils eurent recours à la ruse ; ils profitèrent d'un moment où la rigueur de la saison semblait devoir éloigner toute appréhension d'attaque, où la terre était couverte de 7 à 8 pouces de neige.

Réunis au nombre de 4 à 5,000, et munis d'échelles et de cordes, ils se dirigèrent en silence vers la ville par des chemins détournés. Arrivés dans les bois de Chaudreux, ils envoyèrent reconnaître l'état des lieux par quelques-uns des leurs. Ceux-ci rapportèrent qu'il n'y avait point de garde sur les murailles, fort peu dans les tours, et que l'escalade serait facile sur les murs de clôture du bourg impérial, particulièrement dégradé à la porte Palouset, où ils n'avaient vu ni guet ni garde.

L'avis fut adopté et la troupe se mit en marche pleine d'allégresse. Arrivée au hameau de Montservant au milieu de la nuit, elle fit halte, et pendant que le gros des aventuriers arrêtait les habitants et pillait les maisons, le reste, muni de haches, cordes et échelles, se dirigea en silence vers la porte qui devait être forcée. Lorsqu'ils furent sous les murailles, les Anglais n'entendant rien, posèrent leurs échelles et se précipitèrent pour atteindre le sommet du mur ; mais leur ardeur trop vive leur devint fatale : plusieurs échelles fléchirent, se brisèrent et renversèrent les assaillants. Le bruit du désordre, les gémissements des blessés, éveillèrent le portier. Il accourut et appela aux armes. Quelques dizeniers de Chambenoz se levèrent en hâte et arrivèrent demi-nus, ayant à leur tête le damoisel Philibert Pourtier-Frelois, capitaine de la paroisse Notre-Dame.

Il était temps : quelques assaillants, plus heureux que les autres, parvenus sur la muraille, étaient descendus et essayaient de forcer la porte, lorsque ce vaillant Salinois les attaqua avec impétuosité, terrassa

le commandant, et aidé de ses hommes qui arrivèrent pendant la lutte, eut bientôt mis les uns hors de combat, et fait prisonniers les autres.

De profondes blessures qu'il reçut redoublèrent son exaltation ; il ouvrit la porte, et à la tête des bourgeois que le bruit de l'échauffourée grossissait, il se précipita sur les Anglais du dehors, les attaqua avec furie, les mit en fuite et les poursuivit avec autant de courage que de témérité.

La fortune couronna son audace : le gros des Anglais, qui s'était avancé au bruit, voyant revenir les siens dans le désordre le plus complet, crut que toute la bourgeoisie avait eu vent de la surprise projetée, qu'elle s'était mise sur ses gardes, et avait fait venir à son aide des bannières et tous les rétrahants de la ville et des châteaux voisins. Remplis de cette idée, les aventuriers décampèrent, abandonnant grand nombre de blessés et de traînards qui tombèrent au pouvoir du vainqueur et furent ramenés par cette même porte si heureusement délivrée.

Le damoisel, héros de cette nuit célèbre, y était attendu par les prévôts, capitaines et échevins, qui lui présentèrent les clés de la poterne, comme au sauveur de la ville, et le conduisirent en son logis au milieu d'acclamations générales. Le lendemain fut chanté un *Te Deum*, à l'issue duquel eut lieu une mombreuse réunion dans la salle du Puits-à-Muire, pour délibérer sur les marques de reconnaissance que la ville devait donner à ce personnage. Pour nous servir des termes mêmes de la délibération, « Il fut « conclud, résoud, délibéré, que de or en avant toutes

« et quantes fois que ceulx de ceste lignée viendroient
« à Salins, ceulx ayant chevaux leur iroient au de-
« vant, les officiers du prince, les magistrats et no-
« tables, leur présenteroient les clefs des portes
« comme à nostre Souveraine Dame (que Dieu ab-
« soilve), et qu'on feroit des feux de joie et ébat-
« tements sur les montaignes avoisinant la dite
« ville. »

La princesse, à qui on adressa un rapport de cet acte d'héroïsme, admirant également le service qu'avait rendu le damoisel, par lettres-patentes données au château de Bracon, la même année, l'autorisa, lui et ses descendants, à prendre le titre de Monseigneur, comme étant issu de l'illustre maison de Bourgogne, et à briser ses armes avec des clés en croix.

La ville de Salins rendit, pendant plus de *trois* siècles, à la maison de Pourtier, toutes les fois qu'un de ses membres revenait après quelque absence, les honneurs éclatants votés en 1362. On voit par les délibérations des XV.e, XVI.e et XVII.e siècles, qu'en outre la ville offrait en présent du vin, des épices, de l'hypocras, et faisait tirer le canon à leur entrée.

Ce droit de joyeuse venue avait cessé, à ce qu'il paraît, sur la fin du XVII.e siècle : car en 1737, Mgr. Etienne-Adrien de Portier fit demander au magistrat de Salins, une copie en forme des articles des registres de délibérations faisant mention des droits d'entrée publique et autres honneurs rendus à ses prédécesseurs, comme issus de la maison de Bourgogne. La jouissance de ses droits lui était, disait-il, trop précieuse pour ne pas se la conserver, et particulièrement

à Pierre-François-Philibert, François-Xavier et Louis de Portier, ses enfants, et à tous ceux de sa maison et leur postérité, afin de pouvoir un jour obtenir de la cour des premières places et des titres de dignité répondant à la grandeur de leur naissance. Cette copie lui fut expédiée sans aucune difficulté.

M. Gouniot a donné lecture d'une chronique jurassienne, intitulée le *Géant puni*. Ce poème est composé de 25 strophes de six vers chacune, dont le second et le cinquième n'ont que trois syllabes et les autres sept, ce qui donne un système de strophes très original. La Pierre-qui-Vire, de Poligny, rocher vertical qui tourne sur lui-même tous les cent ans à minuit, est le sujet traité et embelli par l'auteur, qui nous a formellement prié de ne point le livrer à l'impression.

Séance du 25 *février* 1839.

M. le Secrétaire lit une lettre de M. Lepasquier, sur le projet d'un canal de Lons-le-Saunier à Louhans, et une autre lettre du Ministre des travaux publics, qui promet son concours à l'exécution d'un projet qui intéresse si vivement le commerce et l'industrie du département ; présent à la séance, M. le Préfet, dans une improvisation pleine de vues sages et judicieuses, consulte la Société sur les avantages d'un débouché important et d'une voie nouvelle de communication, soit pour les importations, soit pour les exportations. Il se propose de visiter sous ce point de vue Genève et Chalon, les deux points extrêmes

de la ligne la plus courte que puissent parcourir tous les produits, objets de transport entre la Suisse et les départements intéressés dans une communication de l'est à l'ouest. Il invite les membres de la Société d'Émulation à indiquer, en poids métriques, les matières de diverses sortes, fer ou fonte, houille, blé, sel, gypse, pierre, vin, fromage, etc., qui peuvent faire partie des chargements du nouveau canal.

M. Delarue, ingénieur en chef, adresse à la Société une notice intéressante sur les avantages que présente la construction d'un canal de Louhans à Lons-le-Saunier, et la préférence à lui donner sur un chemin de fer.

Séance du 22 *avril* 1839.

Les Membres de la Société s'empressent, chaque année, d'augmenter notre Musée départemental, et d'enrichir nos collections. Nous ne pouvons que leur en témoigner notre reconnaissance, et les remercier de l'intérêt qu'ils portent à notre département, en annonçant dans notre compte-rendu les divers objets qu'ils nous envoient.

M. le docteur Balme nous a fait don de 104 échantillons de marbres antiques romains et égyptiens, qu'il a extraits de son cabinet, et de quelques fragments de la mine de cuivre de Chessy.

M. Goudot, Jules, de Lons-le-Saunier, membre correspondant de la Société, voyageur naturaliste arrivé récemment de Madagascar, offre à notre Musée

différents objets d'industrie des habitants de ce pays, des pots en terre vernissée rouge et noire, un petit bassin en corne, deux tabatières, un panier en paille très fine, un manteau en toile de couleur, deux chasse-mouches en paille, un flacon de sel végétal, une paire de petites balances avec ses poids, quatre coquillages de l'Inde, les ouïes et les nageoires d'un thon, et de l'écorce d'arbres avec laquelle on fabrique les toiles en usage pour les habitants de l'île.

Séance du 24 *juin* 1839.

M. le Président dépose le procès-verbal de l'inauguration du monument Bichat. Nous croyons devoir le livrer à l'impression avec les trois discours qui ont été prononcés :

La France savante, les nombreux amis de Bichat, ses élèves et tous les admirateurs éclairés de ses immortels écrits, attendaient avec impatience la nouvelle de l'inauguration du monument consacré à la mémoire de ce savant physiologiste.

Cette auguste solennité a été célébrée le 5 mai 1839, au chef-lieu du département du Jura.

La garde nationale était sous les armes, toutes les autorités civiles et militaires étaient réunies autour du monument. Le Préfet, le Maréchal de camp, le Maire, les membres du Conseil général, la Société d'Émulation, un grand nombre de médecins, des parents de Bichat, ont salué le buste de leurs vives acclamations au moment où il a été découvert.

Cet ouvrage est dû au savant ciseau de M. Huguenin, Jurassien connu depuis long-temps par les bustes estimés des lieutenants-généraux Delort et Bachelu, et récemment encore par le beau groupe en marbre du malheureux Charles VI secouru par la sensible Odette de Champdivers.

Déjà la Société d'Émulation avait consacré le berceau de Bichat en faisant dresser sur la porte principale de la maison qui l'a vu naître, un marbre destiné à perpétuer le souvenir et la date de la naissance de celui qui devait un jour illustrer le Jura et jeter tant d'éclat sur la science la plus difficile (1).

Quatre personnes ont porté la parole dans cette grande circonstance.

Le Président de la Société d'Émulation, par les soins de laquelle le monument avait été érigé, a dû se borner à retracer succinctement les époques principales

(1) La mémoire de Bichat grandit de jour en jour.

En 1831, la Société d'Émulation du département de l'Ain a proposé pour sujet de prix l'éloge du grand homme. C'est M. A. Miguel, docteur en médecine, qui a mérité le prix.

En 1833, la Société d'Émulation du Jura a procédé à l'érection de la pierre monumentale destinée à consacrer la maison dans laquelle est né, à Thoirette, le célèbre physiologiste, et a publié, dans son compte-rendu pour l'année 1833, le procès-verbal de cette consécration, le discours de M. Heim, préfet du Jura, le rapport de M. Houry, vice-président de la Société, et le discours de M. Guyétant, secrétaire de la Société et élève de Bichat.

Le département de l'Ain veut aussi honorer de nouveau la mémoire de Bichat, par un monument pour lequel une souscription est ouverte à Bourg : elle sera remplie. Le génie ne reconnaît pas de limites de province.

de la trop courte carrière du célèbre Bichat. M. Chevillard a essayé de jeter quelque intérêt sur la vie de cet homme si justement célèbre.

M. Thevenin, s'emparant de l'homme savant, a parlé dans une langue qui lui est familière des écrits du médecin et du physiologiste, dont il a su faire apprécier le mérite et l'étendue.

M. Jousserandot, médecin de l'hospice, élève et ami de Bichat, a dit avec cette énergie qui part du cœur les vertus privées de son compatriote et les talents immenses de celui qui appartient à l'humanité entière.

M. le docteur Passaquay père, a cru devoir exprimer en vers sa juste admiration pour l'homme qu'il était bien capable d'apprécier.

Voici quelques fragments de ce poème en l'honneur de Bichat :

Il fut entraîné dans l'orbite
De l'astre de Desault qui sut le deviner,
Dont il devint bientôt le premier satellite.
C'est à trente ans qu'on l'a vu terminer
Sa courte et glorieuse vie.
La Mort, voyant son pouvoir décliner,
Nous le ravit par jalousie :
Il cherchait à la détrôner.

D'autres discours encore auraient pu être entendus si la brièveté du temps et un orage survenu l'avaient permis.

On regrettait particulièrement d'être privé de l'éloge écrit par M. le docteur Guyétant, long-temps secrétaire perpétuel de la Société d'Émulation ; mais

ce savant médecin, actuellement domicilié dans la capitale, fait une profession publique de sa respectueuse admiration pour son compatriote Bichat, et le même jour, à Paris, il renouvelait l'expression de ces sentiments sur la tombe même de son maître et de son ami, placée au cimetière du Père-Lachaise.

Suivent les trois discours prononcés le 5 mai 1839, à l'inauguration du buste de Bichat :

ÉLOGE HISTORIQUE PRONONCÉ PAR M. CHEVILLARD,

Président de la Société d'Émulation, officier de la légion d'honneur, membre du Conseil général, etc.

MESSIEURS,

Dans tous les temps les peuples reconnaissants ont béni la mémoire de leurs bienfaiteurs, mais les honneurs publics semblaient réservés pour les grands de la terre, et les places de nos vastes cités n'étaient trop souvent décorées que de statues des rois ou des guerriers illustres.

Respectons ces nobles souvenirs et gardons-nous de les insulter ou de les dégrader : malheur aux peuples ingats ! le pouvoir serait-il donc seul sans vertus et sans droits à des récompenses ! non, sans doute, j'en prends à témoin ce modèle des rois dont la fête récente devait s'allier si bien à la solennité qui nous rassemble (1) ; j'en atteste aussi ce monarque si grand

(1) L'inauguration du monument avait d'abord été fixée au jour même de la fête du roi ; différents motifs l'ont fait différer jusqu'au 5 mai.

dans la fortune comme dans l'adversité, qui expiait, il y a aujourd'hui dix-huit ans, sur les rochers de Sainte-Hélène, non pas la défaite d'un jour, mais quinze ans de gloire et de triomphes.

Mais, Messieurs, les rois ne sont pas les seuls bienfaiteurs de l'humanité, et le courage du guerrier n'est pas la seule qualité de l'homme.

Il est aussi d'autres vertus : il est d'autres titres aux hommages de la postérité : elle se plaît souvent à les prodiguer à ces génies extraordinaires qui sont appelés à donner à la science un essor immense, aux arts une splendeur inconnue.

L'Angleterre n'a-t-elle pas placé la tombe de Newton parmi celle de ses rois, et Westminster ne conserve-t-il pas religieusement les cendres de l'auteur des *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* et du *Traité de la lumière et des couleurs* ?

Rome moderne n'a-t-elle pas fait porter au Panthéon les débris mortels de Raphaël ? le plus grand peintre de l'Italie méritait bien d'avoir pour tombeau le chef-d'œuvre du siècle d'Auguste !

Nous aussi, Messieurs, nous voulons être justes et reconnaissants : nous savons qu'honorer les talents, c'est acquitter une dette sacrée ; c'est dire à la jeunesse : contemple, et travaille à mériter un jour que ton nom survive à l'oubli !

D'ailleurs, Messieurs, nous ne faisons qu'accomplir ici le vœu du Conseil général, nous secondons les nobles intentions d'un Roi qui a bien voulu permettre que son nom sacré comptât parmi les souscripteurs : nous sommes les interprètes de la France savante et de

ce grand nombre d'hommes instruits, de médecins éclairés qui, à notre voix, sont accourus apportant leur offrande aux pieds d'un maître, d'un collègue et d'un ami! Qu'il est beau, qu'il est glorieux de mériter de tels honneurs!

Tel fut Xavier Bichat. Il est né parmi nous, cet homme que la science a marqué de son sceau immortel.

Sept villes de la Grèce se disputent le berceau d'Homère; deux départements rivaux recherchent avec une noble jalousie si le village de Thoirette appartient à l'Ain ou au Jura (1).

Mais, Messieurs, la gloire de Bichat ne peut-elle pas suffire à l'illustration de deux départements! élevons à l'envi l'un de l'autre des monuments à l'homme qui appartient à l'humanité entière, ne connaissons d'autre rivalité que celle d'honorer celui qui fut si grand au milieu de cette foule de médecins qui jetèrent tant d'éclat dans le siècle dernier.

Bichat (Xavier), né à Thoirette le 11 octobre 1771, fut le fils aîné de Jean-Baptiste Bichat, docteur en médecine de la faculté de Montpellier. Il ne faut rien moins que l'exemple et les conseils d'un père, pour aider un jeune homme à vaincre cet éloignement naturel qu'inspirent les premiers éléments d'un art qui va contrister l'ame par l'aspect de la douleur, ou révolter les sens par le spectacle des débris de l'homme devenu cadavre.

(1) Les plus simples éléments de géographie vont vous dire que Thoirette fait partie du canton d'Arinthod, arrondissement de Lons-le-Saunier.

Soutenu par l'exemple et les leçons d'un père instruit, Bichat triomphe de ses premières répugnances, et aussi heureux que le botaniste dont la vue repose délicieusement sur les merveilles de la nature, d'un regard d'aigle, Bichat pénètre dans les mystères cachés de la décomposition de cette organisation admirable, à qui un dieu seul pouvait, à sa volonté, donner ou retirer le mouvement et la vie !

C'est à Lyon que Bichat va recevoir les premières leçons d'anatomie : c'est sous les yeux du célèbre chirurgien Petit, que notre jeune élève va essayer ses forces, se nourrir de la science de son maître et en devenir bientôt le collaborateur et l'ami.

Mais il est une ville unique dans le monde, qui appelle tous les mérites naissants pour les développer, tous les talents éprouvés pour leur offrir la gloire et la fortune. C'est à Paris que se rendit en 1793, Xavier Bichat, âgé de vingt-deux ans.

Un homme régnait alors sur la chirurgie ; son empire était l'Hôtel-Dieu, ses sujets, cette foule d'infortunés que l'indigence, les infirmités et le malheur des temps amenaient en foule dans cet asile respectable, presque l'ouvrage d'un dieu.

Desault (1) ne tarda pas à deviner l'élève que les circonstances venaient de lui donner : il fut flatté d'y trouver un compatriote ; il s'applaudit surtout d'y rencontrer cette maturité qui devance l'âge, cet esprit d'analyse qui remonte des conséquences aux principes,

(1) Pierre-Joseph Desault était né en Franche-Comté, au village de Magny, l'an 1744.

des effets aux causes, enfin cette justesse d'applications sans laquelle l'étude orne la mémoire sans enrichir l'esprit.

Aussi plus d'une fois l'élève remplaça-t-il le maître, plus d'une fois Bichat, chargé de rédiger en forme d'extrait le sujet de la leçon de la veille, remplit-il sa tâche avec une telle précision et une exactitude si scrupuleuse, qu'on crut entendre le maître lui-même pour la seconde fois, et que le jeune *professeur* fut couvert d'applaudissements par un auditoire non suspect, par ses camarades et ses rivaux.

Jusqu'ici Bichat n'a encore rien écrit : il veut, avant tout, apprendre, observer, comparer : il connaît toutes les difficultés de la science. Sa raison a fait justice de ces écrits éphémères, tristes avortons morts avant de naître : il attend, il s'instruit, il est auprès de Desault : il est lié d'estime et d'amitié avec Percy, autre gloire du pays : il puise la science à sa source, il s'en nourrit.

La mort enlève bientôt au monde savant l'illustre Desault : il succombe à 47 ans sous le poids de la gloire et du travail. Il fallait honorer sa mémoire, tâche sacrée, mais facile pour un cœur reconnaissant. Bichat n'abandonna point sa veuve : il devint son appui, il comptait lui fermer les yeux : c'est elle qui reçut ses derniers soupirs.

Desault, en mourant, avait laissé incomplet le 4.e volume du Journal de chirurgie ; fidèle à la mémoire de son maître, Bichat termine cet ouvrage estimé, et bientôt après il fait paraître les œuvres chirurgicales de son ami, le tableau de sa doctrine et de sa prati-

que dans le traitement des maladies externes. C'est ainsi qu'on honore dignement la mémoire de celui dont on reçut les préceptes et l'exemple.

Puis, s'abandonnant enfin à ses propres inspirations, Bichat publie son *Traité des membranes* et ses *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, ouvrages admirables, quoique le dernier soit incomplet, titres reconnus d'une gloire impérissable. Ah ! pourquoi la mort, respectant une si belle vie, n'a-t-elle pas permis à l'auteur de donner au monde savant un second volume dans lequel les principes physiologiques eussent été appliqués à la médecine ! Ce que laissait l'auteur suffisait à sa gloire, mais c'était trop peu pour l'humanité.

Nommé médecin de l'Hôtel-Dieu à 28 ans, c'est là qu'il faisait une application constante du principe si vrai qui sert d'épigraphe à ses livres : *Malheur au médecin qui ne connait les maladies que sous les couleurs souvent mensongères que leur prêtent les auteurs ;* c'est au lit du malade qu'il allait dérober les secrets de la nature, c'est sur le cadavre qu'il cherchait les causes de la mort.

Un marbre monumental avait été placé par les ordres de celui qui savait apprécier et récompenser tous les genres de mérite, dans une des salles de l'Hôtel-Dieu, pour consacrer le souvenir des services de Desault ; Bichat, vivement ému à l'aspect du monument qui lui rappelait son bienfaiteur et son ami, s'écriait avec un noble enthousiasme : *Je donnerais trente ans de ma vie pour ressembler à ce grand homme.*

Son vœu fut malheureusement accompli, et l'élève

alla bientôt rejoindre le maître, dans cet âge où tant d'autres ont à peine commencé la vie. Ainsi finit Pascal. Ainsi s'éteignit Raphaël... A 32 ans Bichat fut ravi aux sciences dont il avait reculé les limites, à ses amis qui lui pardonnaient sa supériorité, à sa famille qu'il avait toujours chérie avec la plus vive tendresse.

Mais ce n'est pas l'âge qui fait la longueur de la vie ! que sont des jours nombreux, s'ils sont inutiles !

Un jour ces marbres tomberont en ruines ; ce buste usé par le temps sera réduit en poussière, et l'homme studieux qui trouvera dans quelques vieilles chroniques la date et peut-être la forme du monument élevé au chef-lieu du Jura, cherchera vainement dans les décombres les traces de la reconnaissance contemporaine, tout sera détruit ; mais ce qui survit aux siècles, ce qui est plus dur que l'airain, Messieurs, c'est la gloire, c'est une bonne action, c'est un livre utile, ce sont les *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, c'est l'*Anatomie générale* appliquée à la physiologie et à la médecine : ce sont les œuvres du savant Bichat !...

Repose en paix, homme vénéré : on a placé ton buste non loin de l'asile des infirmités humaines, mais aussi, du ciel où ton ame repose, tu vois l'effet de tes doctes leçons, et tu te complais à suivre les progrès toujours croissants de cette science à qui tu dois ta gloire : tu vois l'application intelligente de tes principes. Tu te complais sans doute à admirer ces anges de douceur, de patience et d'humanité, dont tous les instants sont consacrés au soulagement de la

douleur : comme toi, elles ont eu plus d'une répugnance à vaincre, mais Dieu avait parlé, et leur cœur soumis a accepté la mission sublime de compâtir et d'adoucir tous les maux... Les hommes sont impuissants pour payer tant de sacrifices, pour récompenser tant de vertus !...

Mais, Messieurs, par quel entraînement étrange osé-je me permettre de balbutier un langage si nouveau pour moi ! de quel droit viens-je, dans une assemblée publique qui réunit tant de talents consommés, tant d'appréciateurs instruits, tant d'hommes de l'art, dont plusieurs peut-être ont entendu le savant professeur ; de quel droit, dis-je, viens-je usurper une place réservée au savoir, à l'étude, à l'expérience : vous allez être vengés d'une telle imprudence.

Il s'avance, le jeune orateur vieux d'étude et de savoir : c'est à lui qu'il appartient de vous montrer Bichat développant avec un talent inconnu jusqu'à lui les mystères de cette partie de la médecine qui traite des principes de l économie animale, de l'usage et du jeu des différents organes (1).

C'est lui qui saura vous dire avec quelle admirable simplicité Bichat a défini ce que c'est que la vie, et comme il a suivi pas à pas les phénomènes infinis de la désorganisation successive des différentes parties qui constituent notre enveloppe matérielle !

(1) M. Thevenin, docteur en médecine, aussi modeste qu'éclairé, membre de la Société d'Émulation, a bien voulu se charger de la partie scientifique et a dignement rempli sa mission.

Je m'arrête, Messieurs, et je cède la parole à celui dont le langage saura s'élever à la hauteur du sujet.

ÉLOGE DE BICHAT, PAR M. THEVENIN,

Docteur en médecine, membre de la Société d'Émulation.

MESSIEURS,

La foule étonnée se demandait, il n'y a qu'un instant, quel fut cet homme qui mérita l'honneur insigne qui lui est décerné en ce jour ? Son nom n'a point l'éclat de celui du héros qui gagna les batailles, il n'a point le retentissement de celui du poète dont le chant sublime sait porter l'enthousiasme dans tous les cœurs. S'il ne fut que leur égal par le génie le plus étonnant, il leur fut supérieur par ses travaux d'une immense utilité pour l'humanité tout entière, et cependant le nom de Bichat est à peine connu dans les lieux qui l'ont vu naître.

Honneur à ceux qui eurent la pensée de lui élever ce monument, et de proclamer à tous son nom et ses travaux.

Quel fut donc Bichat ?

Il fut l'homme modeste qui consacra sa trop courte existence au soulagement de ses semblables. Il passa sa vie dans cet asile des infirmités humaines, où les vivants sont quelquefois plus hideux que les morts, où il faut combattre l'abattement des moribonds et

sa propre faiblesse, où il faut commander à son visage au milieu des plus pénibles sensations, et s'efforcer de consoler quand on est soi-même profondément affligé.

Il la passa surtout dans ces amphithéâtres, asiles de deuil, où les germes du trépas infectent incessamment l'air que l'on respire, où, interrogeant d'une main avide d'instruction les restes inanimés de l'homme, il trouva la mort en découvrant les lois admirables de la vie.

Il fut l'homme de génie qui, mesurant de son regard d'aigle le vide de la science, le combla en un instant en élevant un édifice nouveau, qui excita au plus haut point l'admiration, et qui sera toujours l'orgueil de la médecine française.

On le vit, s'isolant des routes ordinaires, conquérir par la domination d'une puissante et féconde pensée, un vaste empire, dont toutes les parties se coordonnent et sont attirées en un centre lumineux qui reflète sur l'ensemble l'éclat de la vérité.

Tel est le sceau du génie, tel fut celui dont fut marqué Bichat.

Une voix plus éloquente que la mienne vient, avec cet esprit fin et délicat qui embellit tout ce qu'il touche, de vous parler de la vie et des travaux de Bichat ; à moi, Messieurs, m'est réservée la tâche de vous en faire connaître la science.

La fin du XVIII.e siècle vit l'école de Paris briller du plus vif éclat ; toutes les branches de la science étaient étudiées avec succès par des hommes du plus grand mérite, qui, animés par l'esprit philosophique,

élevaient l'enseignement à une hauteur d'idées et à une pureté de doctrine que l'on chercherait en vain dans les époques antérieures.

Hallé éclairait la physiologie et l'hygiène, qu'il soumettait à de judicieuses divisions. Chaussier, admirateur enthousiaste d'Hippocrate et de Sthol, enseignait les lois de la vie, et voulait qu'on les étudiât dans les seuls êtres vivants, indépendamment de toute application physique ou chimique.

L'anatomie et la chirurgie étaient portées à ce degré de perfection que l'on pouvait attendre du génie de Desault, que la province compte avec fierté parmi ses illustrations. Pinel imprimait une heureuse direction aux études médicales en établissant la distinction des tissus affectés dans les maladies. Il fondait sur cette idée importante les premiers éléments de sa Nosographie, ouvrage composé dans un esprit vraiment philosophique, dans le goût des saines et immortelles doctrines du père de la médecine.

C'est au milieu de ces circonstances que parut Bichat. Il vit que, malgré les efforts de ces hommes justement célèbres, on n'avait fait encore qu'ébaucher la reconstruction de l'édifice médical, élevé jusqu'alors sur les plans incohérents des médecins, physiciens, chimistes, humoristes et mathématiciens.

Inspiré par le feu de son génie, il conçut le hardi projet d'élever un système complet de médecine, fondé directement sur les phénomènes de la vie, appuyé sur l'anatomie, l'étude des fonctions dans l'état de santé et celui de maladie, la distinction des tissus, la sympathie qui les lie les uns aux autres, l'obser-

vation des effets locaux et généraux des médicaments, enfin le résultat de l'ouverture des cadavres ; entreprise immense qu'il a réalisée en partie et qu'il eût achevée si la mort, jalouse de la rapidité trop précoce des découvertes humaines, ne l'eût enlevé à l'âge de 32 ans!

Bichat commença ses travaux par l'étude de l'anatomie et de la physiologie. Son *Traité des Membranes*, son *Anatomie générale*, ses *Recherches sur la vie et la mort*, donnent à ces deux branches inséparables de la science une impulsion et une marche toute nouvelle.

C'est Pinel qui a eu l'heureuse idée de rapprocher les unes des autres les parties qui ont des caractères communs d'organisation, mais c'est l'élève de Desault qui, par des travaux sans nombre, par des expériences multipliées, établit les caractères propres à chacun de nos tissus. Les phénomènes sympathiques, envisagés par lui avec détail, formèrent un champ plus vaste de méditations au médecin observateur. Il éveilla l'attention sur les altérations que nos organes éprouvent lorsque les maladies les ont frappés. Le premier, il observa que chaque mode de lésion offre toujours des phénomènes semblables dans tous les organes qui appartiennent à un même système, quelles que soient d'ailleurs les différences de forme qui existent entre les parties dans la composition desquelles entrent ces organes. Cette observation lumineuse et féconde était faite pour changer de face l'anatomie pathologique, elle conduisit Bichat à plusieurs découvertes des plus importantes.

Il chercha à apprécier l'influence que les fonctions

exercent les unes sur les autres, et surtout à déterminer le mode de rapport existant entre la respiration, la circulation et l'action cérébrale.

Déjà Aristote, Buffon et plusieurs autres avaient remarqué les différences nombreuses qui séparent les organes qui concourent à l'accomplissement des phénomènes nutritifs, de ceux qui, d'un ordre plus relevé, nous mettent en rapport avec les objets extérieurs ; mais c'est principalement notre célèbre physiologiste qui établit d'une manière certaine les caractères distinctifs de ce qu'il appela l'une et l'autre vie. La manière dont l'habitude influe sur nos organes, l'action que différentes substances exercent sur eux, le mode de sensibilité dont ils jouissent, le degré de contractilité qui leur est departi, ont été appréciés à leur juste valeur par Bichat. Ses idées aussi vastes que fécondes, disséminées dans ses ouvrages admirables, recueillies par ceux qui l'ont suivi, sont les bases sur lesquelles les médecins encore aujourd'hui établissent leurs opinions sur les actes qui constituent l'organisme animal, et sur la manière dont nos différents tissus sont altérés dans la maladie. La plupart des physiologistes professent sa doctrine et se glorifient de marcher sur ses traces.

Après s'être emparé de la doctrine des sympathies et de l'unité vitale que Barthez avait présentée sous la forme hypothétique d'un principe existant par lui-même, Bichat admit une force inhérente à la matière, qu'il nomma force vitale, et qu'il supposa répandue dans les différents tissus de l'organisation. De cette idée fondamentale aux propriétés vitales, il n'y avait

qu'un pas, et Bichat le franchit bientôt comme conséquence nécessaire. Il les plaça comme intermédiaires entre l'idée abstraite de force vitale et les phénomènes secondaires auxquels il crut devoir les donner pour cause efficiente.

Les attributs caractéristiques de la classe la plus élevée des animaux sont les sensations et les contractions musculaires ; et comme il avait admis une force vitale à l'aspect général de la vie, il admit une sensibilité et une contractilité par laquelle s'opèrent les phénomènes de la contraction et de la locomotion. Mais ces deux attributs ou ces deux propriétés vitales, pour parler le langage de Bichat, ne suffisaient pas pour l'explication de tous les phénomènes de la vie. Il supposa un mouvement propre à chaque tissu, mouvement obscur, admis par analogie, et appréciable seulement par ses effets. Cette propriété fut désignée par le nom de contractilité et de sensibilité organique, pour la distinguer de celle dont nous venons de parler, qui fut la contractilité animale.

Déjà Sanchez avait établi la division des fonctions en deux classes, dont l'une renfermait celles qui sont relatives à l'entretien des corps vivants ; l'autre, celles au moyen desquelles le corps se met en relation avec tout ce qui l'entoure. Cette vue plutôt spéculative que physiologique dans Sanchez, fut adoptée par Bichat ; il l'étendit et la consacra, en divisant la vie en vie animale et en vie organique.

La distinction de ces deux vies est une idée qui s'est retrouvée dans l'esprit des plus anciens physiologistes, et quoique elle ne soit plus admise avec tous

les développements que lui avait donnés Bichat, cette idée était le premier pas vers l'analyse physiologique, et le parti qu'il en a tiré est immense.

C'est dans ses *Recherches sur la vie et la mort*, c'est dans cet admirable ouvrage, que Bichat expose avec suite ses principes physiologiques. Avec quel charme ne lit-on pas sa théorie du sommeil, ses considérations sur le centre épigastrique, son tableau des propriétés vitales. On est frappé de ce génie si profondément observateur, dans l'exposition du mode progressif de la mort naturelle. Il faut l'avouer, cependant, entraîné par une imagination vive et ardente, il s'est glissé quelques erreurs que des réflexions plus mûres eussent fait disparaître, mais qui sont d'autant plus faciles à admettre, que pour convaincre, Bichat a déployé tous les prestiges de son style animé. Ces reproches portent principalement sur la première partie. La seconde, c'est-à-dire les *Recherches sur la mort*, est au-dessus de toute critique. C'est là que brille au plus haut degré son talent d'observation. Il prouva, par les faits les plus multipliés et les plus positifs, que le cœur pouvait se contracter sous l'influence du sang noir aussi bien que du sang rouge, mais que le sang rouge pouvait seul entretenir la vie de nos organes ; que par conséquent, si le défaut de respiration causait la mort, ce n'était point parce que le cœur cessait d'agir sur le sang, mais parce que ce liquide ne devenant plus rouge, ne pouvait plus porter l'excitation nécessaire à l'entretien de la vie.

Jusqu'à Pinel les anatomistes avaient été privés d'idées exactes sur les membranes ; ils ne les regar-

daient point comme formant un système par leur ensemble. Ils ne distinguaient point leur variété, et les confondaient avec d'autres tissus. Bichat les rapprocha les unes des autres par leurs caractères communs, quelle que soit la région qu'elles occupassent dans l'économie organique. Cette idée mère fut développée dans son *Traité des membranes*, ouvrage le plus remarquable qui ait paru en anatomie physiologique depuis le savant Haller, et qui fut accueilli avec tout l'enthousiasme qu'il méritait. Exactitude dans les descriptions, multitude de détails nouveaux, importance des considérations générales et des applications de l'anatomie à la médecine pratique, tout assura le succès qu'il obtint. Il eut l'heureuse idée de diviser les phénomènes que présentent les membranes d'après les forces vitales, au lieu de les classer, comme on le faisait, d'après les régions où ils surviennent, ou d'après la nature et la disposition des organes qui en sont le siége.

Après avoir donné plusieurs aperçus nouveaux sur la structure et les propriétés des membranes muqueuses, il fit pressentir l'importance que la médecine d'observation donnerait à l'étude de ces membranes. On lit ces lignes remarquables dans l'*Anatomie générale* : « Je crois qu'il est peu de système qui mérite plus « que celui qui nous occupe de fixer l'attention du « médecin, à cause des innombrables altérations dont « il est susceptible, qui supposent presque toujours « celles des propriétés vitales dominantes dans ce « système. » Broussais, qui a été assez heureux pour venir après Bichat, a fécondé ces germes précieux.

Bichat a augmenté le nombre des membranes sé-

reuses connues jusqu'à lui, en y ajoutant l'arachnoïde dont il fit voir les replis à la base du crâne, la réflexion sur la dure-mère, et l'introduction dans les cavités cérébrales, par une ouverture placée au-dessous des corps calleux. Enfin il fit mieux connaître la nature des kептes, ainsi que la formation progressive des cicatrices. Il déduisit de sa nouvelle théorie les conséquences pratiques les plus utiles.

Le cercle de ses idées s'agrandissant à mesure qu'il méditait son sujet, Bichat composa son *Anatomie générale*, qui n'était que la conséquence du *Traité des membranes*.

En effet, l'idée de rapprocher les uns des autres, par des caractères communs, les tissus membraneux, devait, en se généralisant, s'appliquer aux autres tissus primitifs. C'est cette étude qui fait tout le plan de l'*Anatomie générale*, ouvrage unique alors dans la science, et entièrement nouveau sous le rapport du plan, des faits et de la doctrine qu'il contient.

Bichat étudie, dans chaque système en particulier, les différents tissus qui entrent dans leur composition, remarque les différences de forme, d'organisation, de propriétés, observe que les tissus jouissent chacun d'une vie particulière et indépendante, mais se réunissent pour constituer les organes qui ne sont qu'un assemblage d'éléments divers.

Sa doctrine diffère de celle de Boërhaave, en ce qu'elle a le vitalisme pour base. Elle diffère de celle de Sthol et de Barthez, en ce qu'au lieu de rapporter les phénomènes de la vie à l'*archée*, au principe vital, elle les rapporte à certaines propriétés dont les unes

se remarquent dans la plupart des organes, et les autres sont présumées dans le reste de l'économie vivante, mais qui toutes sont considérées comme indépendantes des lois physiques et chimiques.

Après avoir étudié la structure et le jeu des organes, soit dans l'état sain, soit dans l'état de maladie, Bichat devait chercher à connaître les changements que ce dernier état apporte dans nos tissus : c'est ce qui constitue l'*Anatomie pathologique*, conséquence naturelle de l'*Anatomie générale.*

Avant lui, Morgagni, Walter, Sandifort, avaient déjà pressenti l'immense portée de l'anatomie pathologique, science d'une haute importance, mais hérissée de difficultés ; leurs travaux manquaient d'un lien systématique pour les coordonner. Bichat entreprit cette tâche, il n'eut pas le temps de réunir en un corps de doctrine les fragments d'anatomie pathologique épars dans ses ouvrages.

On ne peut douter qu'il ne nous eût laissé une œuvre digne de l'époque qui dut à ses travaux une grande partie de son illustration. C'est à Bichat que l'on doit des notions exactes sur les altérations du péritoine, maladies que l'on confondait avec celles des organes que recouvre cette membrane.

Enfin, Messieurs, toutes les parties de l'art devaient recevoir une nouvelle vie de ce génie ardent. Il entreprit de réformer la matière médicale. Il voulait classer les médicaments d'après leur influence sur les propriétés vitales, et étudier leur action, soit directe, soit sympathique, sur les différents systèmes d'organes.

Telle est, Messieurs, l'esquisse rapide des immenses travaux de Bichat. Telle est la série des idées fondamentales de ses œuvres. L'esprit a peine à concevoir comment la vie d'un seul homme a pu suffire à tant de découvertes, et cependant, vous le savez, Bichat est mort à trente-deux ans ! Déjà il avait rempli une haute destinée, déjà la gloire l'environnait de ses prestiges enchanteurs, elle le consolait du silence de la tombe ; son nom devait être immortel.....

O vous qu'une noble ambition lance dans une carrière périlleuse, sentez-vous l'ascendant irrésistible du génie ! Un instinct inconnu vous a-t-il présagé des triomphes ? Respirez-vous le feu de la gloire, cette sensibilité fière et profonde d'une ame qui s'enthousiasme pour le vrai, le sublime et le beau ? qui sait braver tous les périls, surmonter tous les obstacles pour remplir sa destinée ? Savez-vous franchir les limites des temps, dédaigner les splendeurs passagères que la fortune ou les prestiges de la vie font briller à vos regards ? Hommes magnanimes, venez, pour vous s'ouvrent les portes de l'immortalité. Votre nom appartient à l'univers entier. Le siècle qui vous environne ne peut contempler que de loin la hauteur de votre essor, et mesurer l'énergie prodigieuse qui entretient le vol de vos pensées. Venez, assistez à ce spectacle imposant, et comme Bichat, consacrez vos travaux au bien de l'humanité : la vraie gloire n'appartient qu'au génie bienfaisant. Alors, sans craindre l'inconstance des passions humaines, l'avenir marquera votre place à ce grand banquet de gloire où préside la postérité !

DISCOURS DE M. JOUSSERANDOT,

Médecin de l'Hôtel-Dieu de Lons-le-Saunier.

Messieurs,

Disciple de Bichat, honoré de son amitié, médecin de l'hospice qui va recevoir du monument élevé à sa mémoire par la Société d'Émulation du Jura, une nouvelle consécration, j'ai regardé comme un devoir, dans une circonstance aussi solennelle, de m'associer à la pensée généreuse que le désir de célébrer une grande gloire a fait naître, et de payer, à mon tour, au génie et à la vertu, un tribut mérité d'hommages et de vénération.

Les hommes qu'une heureuse destinée a rendus les bienfaiteurs de l'humanité ; ceux dont la puissance intellectuelle a fait briller d'un éclat jusqu'à eux inconnu, les sciences, objet de leurs méditations et de leurs veilles, gravent eux-mêmes sur l'airain leurs titres à l'admiration des générations futures. La base sur laquelle on les pose n'échappe aux ravages du temps, qui détruit tant de renommées, que parce qu'elle est cimentée par leurs œuvres immortelles. Bichat est du nombre de ces êtres privilégiés, véritable émanation divine, qui se chargent d'être leurs interprètes dans les débats de la postérité. Son nom aura la durée des siècles, parce que ses travaux sont impérissables. Le marbre qui reproduit ses traits n'éprouvera aucune souillure, parce que tous les

moments de cet homme de bien ont été consacrés au bonheur de ses semblables, à la gloire bien douce de disputer des victimes à la mort, à la noble ambition de soulager une infirmité, de calmer une douleur, de vaincre une maladie, et surtout d'initier aux secrets d'un art dont il était appelé à reculer les bornes, comme il savait en faire surmonter les dégoûts, la jeunesse studieuse qui se pressait à ses leçons, et dont il était le père et l'appui.

Loin de moi donc la prétention de prononcer son éloge et de rappeler les droits qui le recommandent à la mémoire des hommes. Des voix éloquentes se sont disputé cette grande mission, et l'ont dignement remplie depuis long-temps ; je ne viens faire ici qu'un acte de piété.

L'inauguration du buste de Bichat au milieu d'un nombreux concours de ses compatriotes, de ses amis, de ses parents, sous les yeux de ceux qui ont imprimé le caractère monumental à la maison qui l'a vu naître, atteste, pour notre département, l'orgueil bien naturel d'avoir produit un tel génie. En me reportant à l'époque déjà éloignée où le bruit de sa mort jeta la consternation dans tous les esprits, cette imposante cérémonie, mélange de la pompe des triomphes et de l'appareil religieux, renouvelle pour moi la douleur que je ressentis de sa perte, et me montre, après trente-cinq ans, et malgré les travaux importants des contemporains, combien est loin d'être comblé le vide immense qu'il a laissé.

Plein du souvenir d'une bienveillance qui ne se lassait pas ; témoin de l'ardeur de Bichat dans les re-

cherches qui devaient le conduire à la découverte d'une vérité ; entraîné vers une science dont l'enthousiasme lui révélait les mystères ; assez heureux pour avoir été admis quelquefois avec vous, condisciples chéris, Esparron, Bilon, Nicolas, que la terrible faulx a moissonnés à la fleur de l'âge, aux entretiens pleins de charmes que cet excellent homme réservait à ceux de ses élèves dont l'application méritait ses encouragements, je n'aspire, après les mâles accents que vous venez d'entendre, qu'à déposer une faible offrande sur l'autel que vous avez élevé à l'homme désormais l'ornement de la médecine, l'objet de votre culte et du mien, et à faire monter ma prière jusqu'à sa demeure céleste :

Namque erit ille mihi semper Deus : illius aram
Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus.

Une sorte de fatalité s'attache aux hommes supérieurs ; l'expérience des siècles le prouve. La nature, avare de phénomènes, ne les produit qu'à de longs intervalles ; mais bientôt, jalouse de son ouvrage, et craignant de voir ses secrets dévoilés, elle les replonge dans la nuit éternelle. Elle semble ne les avoir offerts un moment aux regards étonnés, que pour exciter des regrets et mieux faire connaître sa puissance et le néant des choses humaines. La mort prématurée de Bichat, succombant à une maladie de quelques jours, entouré des hommes les plus éminents de la science, de sa famille adoptive désolée et de ses élèves en larmes, au nombre desquels j'ose me compter, ne réalise-t-elle pas l'allégorie touchante d'Esculape fou-

droyé par Jupiter pour avoir rappelé à la vie le fils de Thésée.

Lorsque l'existence se termine après une longue carrière honorablement parcourue, il y aurait de l'ingratitude à murmurer contre les lois immuables de la nature, qui assujettit au même sort tout ce qui a respiré. La douleur que cause une fin inévitable, l'amertume d'une séparation toujours cruelle, sont tempérés par l'idée d'une justice universelle devant laquelle tous les rangs disparaissent. Mais quand un homme est frappé au printemps de sa vie ; quand cet homme, également distingué par les facultés de l'esprit et les qualités du cœur, était appelé à changer la face d'une science, à donner aux idées reçues une impulsion nouvelle, à imprimer à tous ses travaux un cachet d'originalité ; quand, enfin, cet homme est Bichat, il est bien permis à l'amitié de répandre une larme sur un tombeau qui ne devait pas encore s'ouvrir, à l'admirateur d'un beau talent de pousser un soupir, au lévite de faire entendre un cri de désespoir. Messieurs, Bichat est mort à trente ans !

Si les applaudissements bruyants, passagers et souvent trompeurs des contemporains appartiennent aux grands courages, l'admiration calme, durable et toujours sure de la postérité est réservée aux intelligences remarquables ; pour elles seules les palmes sont immortelles. Que reste-t-il aujourd'hui, et depuis long-temps déjà, de ces guerriers fameux dont les cent bouches de la Renommée ont publié les exploits, source de tant de larmes : un peu de poussière voltigeant au gré de l'air, soulevée et confondue avec

d'autres poussières. Le temps, dans sa course rapide, ne respecte que l'œuvre du génie ; sans Aristote, Alexandre serait oublié. Harmonieux Homère, dont les chants sont depuis près de trois mille ans les délices de la Grèce ; sage Platon, dont la douce philosophie enseigne aux hommes les moyens d'être heureux par la pratique des vertus ; divin Hippocrate, que les offres des Perses n'ont pu séduire, qui seras toujours le modèle du vrai en médecine, et dont les livres, objet de respect pour les conquérants farouches, ont trouvé grâce sous toutes les dévastations ; éloquent Cicéron, victime auguste des discordes civiles, que la perversité et l'injustice révoltaient à un égal degré, qui n'as jamais refusé l'appui de ta parole à l'innocence opprimée, et dont le dévouement a sauvé la patrie ; prodiges de la création, qui marchez à la tête des beaux génies d'Athènes et de Rome, dont vous êtes le drapeau, vos noms restent debout au milieu de toutes les destructions qui ont enseveli tant de puissances vulgaires.

Mais que sert de remonter ainsi les siècles ? consultons les temps modernes. Cervantes, en Espagne ; Molière, Descartes, Voltaire, en France ; Newton, en Angleterre ; Dante, Galilée, Michel-Ange, en Italie, ne confirment-ils pas cette vérité que la durée est le privilége du génie. Ton nom, ô Bichat, sera inscrit parmi ces noms illustres. La postérité, qui a déjà commencé pour toi, chantera tes louanges et redira tes travaux.

C'est surtout aux ouvrages qui font époque dans l'histoire de l'entendement humain, que s'adresse la

critique ; et cette critique est d'autant plus amère que les productions de l'intelligence sont d'un ordre plus élevé. Bichat ne pouvait donc échapper aux traits de l'envie. Le *Traité des membranes*, premier jet d'un beau talent, et base du grand édifice médical que lui seul était en état de construire, devint le texte d'une diatribe virulente, dans laquelle le fiel est versé à pleines mains, et où la mauvaise foi la plus insigne le dispute à la jalousie la plus basse. Chaque ligne y révèle la haine et le dépit. Incapable de colère et d'impatience, d'un esprit trop supérieur pour s'engager dans les détours d'une polémique sans issue, Bichat, de la haute position où son chef-d'œuvre vient de le placer, et pour qui la plainte serait un tort, déplore l'erreur d'un émule, d'un compatriote, dont l'écrit injurieux est resté comme un juste châtiment de son auteur, et publie pour réponse, seule digne de lui, les *Recherches sur la vie et la mort*.

Ce nouvel ouvrage fut reçu avec un enthousiasme difficile à peindre. Maîtres et disciples, hommes de théorie et de pratique, amis des sciences et des lettres, tout le monde s'empressa d'applaudir. On ne pouvait comprendre qu'un jeune homme, dont les vingt-huit ans étaient à peine accomplis, fût capable d'un pareil effort, qui promettait à la physiologie un autre Haller. La critique se sentit désarmée ; la plume tomba des mains du mauvais vouloir, et Bichat fut proclamé l'homme de son époque.

Ce jugement sera ratifié par les âges à venir ; j'en ai le garant dans la parole d'une des illustrations, je pourrais dire la dernière, de cette école de Leyde

dont l'autorité a été si grande, de Sandifort enfin, qui, dans l'étonnement que lui causa la lecture des *Recherches physiologiques*, s'écria : Dans six ans, Bichat aura passé Boërhaave.

Je conserverai éternellement le souvenir de cet acte d'éclatante justice contemporaine dont j'ai été témoin. Puissé-je, en le retraçant, n'avoir pas affaibli l'impression qu'il a laissée.

L'activité de Bichat était prodigieuse ; sa facilité l'était plus encore. Je l'ai vu plusieurs fois refaire à l'imprimerie une feuille illisible pour lui et pour le typographe. Le jour, il se livrait à l'enseignement et aux devoirs de sa place de médecin du grand Hôtel-Dieu de Paris ; la nuit, il composait ses immortels écrits. Jamais il ne copia une seconde fois ce qui devait être livré à la presse le lendemain. Passionné pour la gloire, tout entier à la science dont il devenait le flambeau, dévoré du besoin d'être utile, il avait hâte, en donnant un libre essor à son imagination ardente, et comme si le pressentiment d'une fin prochaine l'eût aiguillonné, de mettre en œuvre les matériaux qu'il avait rassemblés et qui se multipliaient sous sa main.

Un an après la publication du *Traité sur la vie et la mort*, dont nous avons rapporté quelques particularités, Bichat mit au jour l'*Anatomie générale*, qu'il termina dans un espace de temps assez court. Chose étrange, les deux derniers volumes furent composés les premiers.

L'*Anatomie générale*, ouvrage à jamais mémorable, est véritablement le monument élevé par Bichat à la

science médicale. Toutes les branches dont cette science se compose y trouvent d'heureuses applications. La chirurgie y puise une théorie physiologique de ses procédés ; l'anatomie, des idées plus exactes ; la physiologie, des vues plus judicieuses ; la matière médicale, des aperçus plus rationnels sur l'action des médicaments ; la médecine proprement dite, des notions fondamentales sur l'importance de la distinction des tissus affectés dans les maladies. C'est un vaste champ ouvert à l'appréciation de tous les phénomènes physiologiques et pathologiques. On y découvre et le plan de l'anatomie pathologique qu'il a si bien développé dans un cours qui a frayé la route à Dupuytren, à Bayle, à Laennec, à Cruveilher, et celui de la matière médicale dont il avait entrepris la réforme, lorsque l'impitoyable mort vint le saisir. Ce traité gigantesque, désigné pour les grands prix décennaux de l'empire, a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Il est le *vade-mecum* obligé, j'oserais dire le bréviaire de tout médecin qui a à cœur une instruction positive. La littérature étrangère n'a rien à nous opposer d'aussi profondément pensé. C'est une physiologie tout entière, dont les *Recherches sur la vie et la mort* sont l'introduction et la fin.

Chaque époque, dans l'histoire des sciences comme dans l'histoire politique, a son caractère, sa physionomie, ses exigences. Aux lois de la physique appartiennent la constance et la fixité. La vie est dans le mouvement. Si Bichat eût vécu il y a un siècle seulement, le feu de son génie se serait éteint dans les abstractions de la philosophie scolastique ; le champ

immense des hypothèses aurait été péniblement parcouru par lui, et le produit de sa pensée, labeur sans profit, serait allé vieillir dans une bibliothèque pour y grossir le fatras des compilations informes, et augmenter le nombre des livres inutiles.

« Depuis qu'on s'est avisé, dit Fontenelle, de « consulter sur les choses naturelles, la nature elle-« même, plutôt que les anciens, elle se laisse plus « aisément découvrir ; et, assez souvent, pressée par « les nouvelles expériences qu'on fait pour la sonder, « elle accorde la connaissance de quelques-uns de ses « secrets. »

Ce que l'académicien disait des sciences en général, ne pourrait-il pas s'appliquer plus particulièrement à l'art de guérir. Les expériences multipliées des physiologistes de la fin du dernier siècle, les observations précises des médecins éclairés du commencement de celui-ci, n'ont-elles pas donné une impulsion nouvelle à la science médicale, en détruisant de vieilles erreurs, et en nous faisant considérer d'une manière plus attentive les lois de la nature.

Il y aurait de l'injustice à ne pas reconnaître que les prédécesseurs immédiats de Bichat ont eu de l'influence sur ses travaux. Lorsqu'il parut sur l'horizon médical, l'école de médecine de Paris, héritière sans partage de celle de Montpellier, veuve de ses grandes célébrités, était dans tout son lustre. Pinel, dont je ne prononcerai jamais le nom qu'avec respect, tenait le sceptre de la médecine ; Corvisart étudiait avec ardeur les désordres organiques ; Chaussier, par ses belles et savantes considérations vitales, dégagées de

toute action physique ou chimique, rétablissait les forces médicatrices, l'*enormon* d'Hippocrate, dans tous leurs droits. Quelles circonstances plus favorables furent jamais offertes au génie !

L'auteur de la Nosographie philosophique, non content de sortir la médecine du chaos où elle était plongée, et de la rappeler à la marche sévère de l'observation, lui fait faire un pas immense par la classification des phlegmasies, qu'il range dans l'ordre des tissus affectés. Encore un faible effort, il cueillait la palme dont il était digne, et la révolution en médecine était complète. Il faut pourtant avouer que si Pinel n'a pas atteint le but, il s'en est bien approché. L'idée de la distinction des tissus lui revient en entier ; c'est une gloire qu'on ne peut lui enlever.

Bichat saisit cette idée féconde, dont celui qu'on peut bien appeler son précurseur n'avait pas senti toutes les conséquences. Il y rallie tous les phénomènes de l'état de santé et de l'état morbide, et forme de tous les actes connus de la vie l'ensemble le plus méthodique. Ses travaux pour établir les caractères distinctifs des tissus par les expériences sur les animaux vivants, les phénomènes pathologiques, la dessication, la macération, les réactifs ; pour démontrer, le scalpel en main, les affections isolées de différents tissus, et leur mode de propagation, sont prodigieux ; ils ont altéré sa santé et abrégé ses jours ; dès ce moment, Bichat prouve la nécessité de rapporter, autant qu'il est possible, toutes les maladies à des siéges déterminés, seul moyen d'éviter l'erreur de ceux qui

prennent pour maladies essentielles quelques symptômes incohérents, effet sympathique d'une lésion locale.

La réforme de Bichat n'a pas porté seulement sur l'organisation proprement dite ; elle s'est étendue aussi aux forces qui l'animent. Le principe vital, considéré abstractivement et comme existant par lui-même, soit à titre d'*archée*, d'ame, formait la base de tous les systèmes adoptés. Les lois de la physique, dont Boërhaave avait tant fait abus, et qui avaient eu aussi leur autorité dans l'explication des phénomènes physiologiques, étaient reléguées dans l'arsenal des rêveries de toutes les époques ; celles de la chimie appliquée à l'action de la vie, avaient eu aussi leur temps. Mais Bordeu, homme d'une trempe supérieure, que la jalousie n'a pas épargné, et qui, comme notre illustre compatriote, a été enlevé jeune encore à la science médicale dont il est une des gloires, venait aussi de démontrer dans son traité du tissu muqueux, que tous les organes ont leur vie propre. Ce point de doctrine devient un éclair pour Bichat, que sa lueur électrise. Il ne voit pas seulement que chaque organe a une vie particulière, mais que chaque tissu a sa vie propre et ses maladies séparées dans le même organe. Il admet une force inhérente à la matière organisée, qui résulte de sa composition même, et qui doit varier autant que les tissus présentent eux-mêmes de différence. Remontant de cette idée-mère à l'unité vitale, il en déduit, comme cause efficiente des phénomènes secondaires, les propriétés de la vie.

Bichat doit beaucoup à Pinel et à Bordeu, sur les traces desquels il marcha à pas de géant : mais il est à lui seul ces deux grands médecins philosophes. Les idées fécondes appartiennent en réalité à ceux qui les mettent en œuvre.

Quant à la grande division des fonctions de la vie en deux classes, qu'elle ait été entrevue par Aristote, indiquée par d'autres, enfin développée par Grimaud, toujours est-il que l'honneur de l'avoir établie en termes clairs reste à Bichat. Sans doute l'importance qu'on y attache est moindre à présent ; car les fonctions, tant celles qui nous mettent en rapport avec les objets qui nous entourent que celles qui ne sont qu'une succession d'assimilation et d'excrétion, se lient et s'enchaînent d'une manière intime ; on ne refusera pas à Bichat de reconnaître qu'il ne l'ignorait pas. Mais une distance autrement grande sépare Grimaud et Bichat ; le premier voit quelque chose hors de l'organisme, le second rejette l'entremise d'un principe métaphysique. On reconnaît dans l'un le successeur de Barthez et la théorie spéculative de l'école de Montpellier ; l'autre se montre le digne interprète de Bordeu, de Pinel et des idées positives de celle de Paris.

Je m'aperçois que je sors des limites que je me suis imposées, et que le sentiment m'entraîne au-delà du but. Redevable à Bichat du peu de bien que j'ai pu faire dans l'exercice d'une profession toute de dévouement et de péril, où l'erreur est facile ; nourri des principes de son école, objet de sa sollicitude ; pouvais-je, en parlant de lui et sans me dissimuler

qu'il est des tâches auxquelles les forces se refusent, ne pas me livrer aux doux épanchements de l'ame, ne pas renouveler la foi que je lui ai jurée. L'époque de cet homme extraordinaire sera inscrite dans les fastes de l'art et les progrès de la science, et le souvenir de sa mémoire restera éternellement dans le cœur de ceux qui connurent et ses vertus et ses bienfaits.

Dùm juga montis aper, fluvios dùm piscis amabit ;
Dùmque thymo pascentur apes, dùm rore cicadæ ;
Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt.

La ville de Lons-le-Saunier, peu riche en souvenirs, aura donc un monument à offrir à l'étranger qui viendra la visiter. Si cet étranger a le goût des lettres et l'amour de la science, il déposera une branche de laurier couronnée d'immortelles au pied du grand homme ; s'il est privé de l'un et si l'autre ne le touche pas, ce que je vois sur le chapiteau de cette colonne, n'est pour lui qu'un morceau de bronze : qu'il se retire, sa présence blesse le génie.

O Bichat, sois mon ange gardien dans cette maison de piété, asile de la douleur et aussi ma seconde famille ; soutiens mon zèle ; aide-moi à continuer de remplir avec courage un devoir bien saint, puisqu'il s'agit de soulager une infortune et de secourir les affligés ; permets-moi de répéter ici la prière que je récitais, lorsque, confondu dans la foule qui avait suivi les restes mortels jusqu'au champ du repos, je voyais la tombe se fermer pour toujours sur toi : je demandais avec la ferveur d'un élève pieux,

d'être inspiré de quelques-unes de tes pensées, et qu'un Dieu rémunérateur te soit propice. Ombre vénérée, salut !

J'ai dit.

Nous ne pouvons mieux terminer ce récit qu'en imprimant un sonnet en l'honneur du statuaire, notre compatriote, qui a si parfaitement rendu les traits du célèbre Bichat.

SONNET.

Kunst macht gunst.
Le talent gagne la faveur.
Vieille devise allemande, tirée de l'Antiquaire, de Walter Scott.

Jeune artiste, c'est bien. Oui, tel il devait être,
Avec ce regard d'aigle et ce vaste cerveau,
Et ce front, siége altier et lumineux flambeau,
Et l'œil qui veut tout voir, tout scruter, tout connaître.

Ce Bichat qui, dans l'âge où l'on écoute un maître,
Arrachant à l'erreur son dangereux bandeau,
Le scalpel à la main, par un chemin nouveau,
Alla ravir à Dieu le secret de notre être.

Poursuis, toi dont le marbre encor tout palpitant
Pleura sur ce vieux roi pauvre, nu, grelotant,
Vers qui la douce Odette en souriant s'incline (1).

(1) Ces vers font allusion au groupe en marbre que M. Huguenin a présenté à l'exposition de 1836, et qui représente Charles VI, soutenu et réchauffé par Odette de Champ-d'Hivers.

Laisse aboyer l'envie. Eh ! qu'importe, après tout ?
Si le chemin est âpre et parsemé d'épine,
L'horizon est immense et la gloire est au bout.

Hommage d'un compatriote.

GINDRE DE MANCY.

Paris, le 22 octobre 1837.

M. Gouniot lit une traduction en vers d'une scène de la Médée, d'Euripide ; c'est au moment où elle s'apprête à immoler ses enfants à son affreuse vengeance ; je regrette de ne pouvoir citer que quelques vers.

Oh ! nobles fronts, si beaux de jeunesse et d'espoir,
Que je savoure encor le bonheur de vous voir !
Que je respire encor votre haleine si pure !
Mes enfants bienaimés ! ô douceur, ô nature !
Soyez heureux ! que dis-je ? hélas ! retirez-vous,
Je ne puis supporter vos longs baisers si doux.
Je sens bien à présent l'horreur du sacrifice.

Séance du 19 *août* 1839.

M. Roux de Rochelle fait hommage à la Société, d'un nouvel ouvrage qu'il vient de terminer, l'*Histoire du régiment de Champagne*. Il adresse en même temps *Fernand Cortez* et la nouvelle édition du poëme des *Trois Ages*.

M. le colonel Albert a obtenu cette année, dans sa magnanerie, de 125 grammes de graine, 10 kilogrammes de très belle soie, qu'il a vendue à Lyon

57 francs 50 cent. le kilogramme. Le produit net a été de 500 francs, plus 10 kilogrammes de cocons destinés à la graine.

M. Thevenin fait un rapport sur un mémoire de M. le docteur Pyot, intitulé : *Considérations médicales et historiques sur les épidémies qui ont été observées dans le Jura et dans le Doubs, depuis le commencement du XII.e siècle.*

Cet ouvrage étant du plus grand intérêt et d'une utilité réelle, la Société invite l'auteur à le publier, et lui adresse les remerciements que mérite son zèle pour les sciences médicales.

M. Perdrix, médecin, fait hommage à la Société de deux notices biographiques, l'une sur Ambroise Paré, l'autre sur le célèbre Dupuytren. Différents onvrages sont adressés pour la Bibliothèque de la Société, *Sur les coupures transversales des rivières à travers les montagnes*, par M. de Luc, de Genève; sur le calcul des intérêts et des probabilités applicables à la statistique, par M. Jules Bienaymé, inspecteur général des finances ; un manuscrit d'une traduction en vers latins du *Lutrin* de Boileau, par les héritiers de M. Mouchet qui en est l'auteur. M. Bousson de Mairet donne deux autographes précieux : ce sont des lettres, l'une de Jérôme Lalande, et l'autre d'Euler, un des plus savants géomètres du XVIII.e siècle. Celle-ci, datée de Saint-Pétersbourg, le 23 février 1786, est adressée à son confrère Lalande. Ces autographes, avec le portrait gravé du célèbre astronome, que lui dédia Antide Janvier, sont déposés dans notre Bibliothèque.

M. Tremeaud rend compte des recettes et dépenses qu'a occasionées l'érection du monument Bichat. La dépense s'étant élevée à la somme de 8,782 francs 59 centimes, et la recette à 8,537 francs 96 centimes, la Société a couvert la dépense en prenant une partie de la somme sur les fonds qui restent disponibles dans la caisse de son trésorier, et en obtenant de plusieurs membres un supplément à leur souscription.

Séance du 16 *septembre* 1839.

M. Thomas, nouveau préfet du département, qui assistait pour la première fois à une séance de la Société, a adressé l'allocution suivante :

Messieurs,

Il y a quelques jours, à peine avais-je mis le pied dans le département du Jura, que je me trouvais au milieu de ses mandataires, appelé à discuter avec eux ses plus hauts intérêts. Bientôt, parcourant tous les points du département, je vais me mettre en communication avec tous les fonctionnaires et tous les corps municipaux, et entendre le vœu des populations dans chacune des localités. Aujourd'hui, je viens assister à vos délibérations et vous présider, vous, l'élite des hommes du pays dans les sciences, dans les arts et dans toutes les professions ; vous, qui des sommités où vous êtes placés, tournant vos regards vers le sol natal, recherchez ce que, dans le passé, il a été, ce qu'il est dans le présent, et qui vous efforcez de lui préparer un avenir toujours meilleur.

En peu de temps, Messieurs, si je sais mettre à profit tant d'enseignements qui m'arrivent de toutes parts, j'aurai pu approfondir les intérêts et les besoins moraux du département ; mais croyez bien que j'attacherai toujours un prix tout particulier aux leçons que j'aurai prises parmi vous.

L'administration, Messieurs, n'a point pour unique mission de veiller à la sécurité et à la fortune des citoyens, ni d'assurer seulement leur bien-être matériel. Elle a un but encore plus élevé, qui est de les rendre meilleurs en cultivant tous leurs instincs généreux, en les dirigeant vers les grandes et utiles pensées, et en les élevant progressivement, par le labeur de l'esprit et la pratique des vertus, vers tous les perfectionnements moraux dont notre nature est *susceptible*.

C'est cette haute mission, Messieurs, que vous vous êtes donnée vous-mêmes. C'est là le principe de votre association. Hommes d'âges différents, livrés à des études et à des occupations diverses, formés par une expérience en toutes choses, mais néanmoins spéciale à chacun, vous avez voulu mêler et confondre vos intelligences, et mettre en commun vos connaissances qui proviennent de tous les points de notre sphère d'existence, afin de résumer vos forces vers une grande et sublime entreprise, le bien-être matériel, le perfectionnement moral, l'honneur et la gloire de votre pays.

De là, Messieurs, ces questions infinies et de tout ordre, que vous traitez successivement.

L'histoire de la province vous est ouverte, vous la feuilletez, et vous racontez à vos concitoyens les faits glorieux qui lui appartiennent ; vous exaltez les

hommes célèbres qu'elle a produits en si grand nombre.

Vous recherchez partout la trace des temps les plus reculés, afin de restituer au pays des titres qui périssaient sans vous, et de fonder sur les nobles souvenirs du passé, l'honneur du présent et la gloire de l'avenir.

Vous sondez par vos études la richesse du pays ; vous en enregistrez, pour ainsi dire, tous les éléments, excitant toutes les industries et leur livrant des germes et des moyens nouveaux d'une prospérité incessante.

Vous étudiez les causes des calamités auxquelles votre pays aurait jusqu'ici semblé assujetti ; et vous les combattez dans l'espérance de les faire bientôt disparaître et de les anéantir.

Vous encouragez tous les talents et tous les arts ; vous pratiquez la bienfaisance ; et surtout votre sollicitude s'étend à ces améliorations philanthropiques qui embrassent la classe la moins aisée et la plus nombreuse de vos concitoyens.

Vous provoquez les progrès dans toutes les professions, principalement dans les travaux agricoles, pour les produits de la terre, cette nourricière de tant de populations, qui vont de plus en plus se multipliant.

Vous enseignez l'économie domestique et vous répandez l'instruction parmi les artisans et dans les campagnes.

Vous offrez à l'administration vos lumières et vos bras pour toutes les choses utiles. Vous l'éclairez et vous la secondez dans ses travaux.

Heureux temps! époque mémorable et qui fera bien connaître la sagesse du prince, où tous les citoyens et les pouvoirs publics s'unissent ainsi dans leurs efforts communs vers toutes les entreprises utiles.

Votre mission est belle, Messieurs, elle est sublime. Concentrée dans votre pays natal, un département tout entier vous en offre sa gratitude, mais cette mission est aussi la mienne, je la comprends, je la partage. Vous me permettrez de participer à vos lumières et vous me compterez bientôt parmi les membres les plus zélés de votre Société.

M. Houry donne lecture de la notice biographique suivante, sur notre confrère Godefin, que la mort vient de nous enlever :

Messieurs,

Le vingt-un août a été un jour néfaste pour la Société d'Émulation : la mort lui a enlevé un de ses membres les plus zélés, qui consacrait tous ses loisirs aux progrès des sciences agricoles. Permettez-moi de vous présenter, en peu de mots, les titres de M. Godefin à nos regrets et à nos souvenirs durables.

Né à Montmorot le 25 novembre 1767, Désiré Godefin a fait de bonnes études à Lons-le-Saunier. Il avait à peine 21 ans lorsque éclata la révolution française; tout ce qui avait un cœur généreux et patriote, Godefin était de ce nombre, salua avec transport l'aurore d'une époque qui amenait en France le règne de la liberté et un gouvernement où le peuple, représenté par ses députés, concourt à la

confection des lois. Godefin aimait son pays, et quand la France vit son territoire menacé, il courut à la défense des frontières, et partit avec les premiers bataillons du Jura. Il fut blessé aux lignes de Wissembourg, près de Landau. Il fut ensuite incorporé dans la 3.e demi-brigade d'infanterie, où il servit en qualité de lieutenant. En l'an IV, à la retraite de Mayence, il tomba entre les mains des Autrichiens, et fut conduit prisonnier à Pesth en Hongrie. Si on se rappelle qu'à cette époque la France n'avait point encore appris à l'Europe qu'on devait traiter avec humanité les prisonniers de guerre, et leur faire supporter avec douceur les peines de l'exil, on jugera combien notre compatriote fut à plaindre et dut souffrir au moral comme au physique. Mais au lieu de se laisser abattre, il profita de son infortune pour se livrer à l'étude des mathématiques, qu'il apprit assez pour pouvoir concourir avec un de nos confrères, M. Fourquet, à une place de professeur de mathématiques ; à son retour il servit au blocus de Gênes. Après avoir payé sa dette à la patrie, la faiblesse de sa vue l'obligea de demander sa retraite et il l'obtint.

Retiré dans son pays, il fut nommé contrôleur des contributions directes à l'origine de cette administration. Ses connaissances variées, son goût pour l'agriculture et la géométrie, le mettaient dans le cas de rendre dans cette partie des services importants. Il fut aussi momentanément employé en qualité de vérificateur des plans du cadastre. Mais enfin, trente années de service, son âge, sa santé délicate, quoique elle parût robuste, lui firent demander sa retraite.

C'est alors qu'il se livra complétement à ses goûts pour l'agriculture. Il visita en 1828 l'école de Roville. Il se pénétra des principes du célèbre Dombasle. L'année suivante, Hoffwill en Suisse, reçut notre compatriote toujours avide d'instruction. La notice qu'il lut à la Société d'Émulation, sur les établissements de M. de Fullemberg, est du plus grand intérêt. La comparaison qu'il fait des deux écoles, la préférence qu'il donne à l'école française, dénote dans Godefin un esprit juste. Après avoir admiré les améliorations de la culture des cantons suisses qu'il a parcourus, il représente notre pays comme destiné, par la douceur de son climat et les éléments de l'instruction publique, à faire des progrès plus étonnants encore dans l'agriculture pratique. Nouvellement élu membre de la Société d'Émulation, il rendit compte avec talent et modestie de ses voyages et de ses observations. Il manquait rarement à nos séances; il fit un rapport sur une expérience comparative faite avec la charrue Grangé et celle de M. Bouillier, de Lieffenans.

Les machines à battre le blé ont occupé les dernières années de sa vie ; il étudiait toutes celles qui étaient sans cesse proposées et vantées par leurs auteurs ; il les soumettait à l'épreuve du calcul; mettait leurs défauts en évidence, et fatigué de n'en trouver aucune de parfaite, il n'eut point de repos qu'il n'eût composé un battoir à blé dont toutes les dimensions ressortissent des principes de la mécanique. Éviter de la fatigue à ses semblables, leur rendre le travail agréable et facile, était le but de toutes ses recherches. C'était pour lui un *problème de science et d'humanité.*

La description de cette machine, qui est consignée dans les mémoires de la Société pour l'année 1837, a porté les derniers coups à la santé de Godefin.

Depuis quelques mois, il n'assistait plus aux séances du comité de surveillance des écoles primaires de notre ville, dont il était un des membres les plus zélés. Il aimait à visiter, à inspecter nos écoles publiques, à en examiner les élèves, à les encourager de ses conseils, de son expérience ; mais il sentait sa position : il jugeait que son heure était venue de payer sa dette à la nature.

Il s'était marié en Ligurie avec l'excellente Madelaine Frédérici, qui, après avoir fait le bonheur de Godefin pendant seize ans, le laissa veuf et sans postérité. Mais cet excellent homme est mort, vivement regretté par un frère inconsolable, par un neveu et des nièces qu'il affectionnait comme ses enfants.

Les membres de la Société d'Émulation se sont empressés d'assister au convoi funèbre de cet homme de bien, d'un citoyen philanthrope, qui ne voyait de bonheur pour son pays, de prospérité pour la France, que dans le progrès des sciences agricoles.

M. Champay lit un mémoire très étendu sur les ruines de l'ancienne Mauriana. Il donne les dimensions du pont des Arches, l'étendue et les limites du temple qui était sur le pont, les limites et l'étendue de la place publique, et la position d'une des rues principales. Cette notice, qui est déposée aux archives de laSociété, est accompagnée d'un plan.

Séance du 9 novembre 1839.

M. Monnier, de Fétigny, a imaginé une machine à percussion destinée à battre le blé au moyen de fléaux fixes, levés par des cames, retombant sur les épis qui sont rangés sur une table mobile, percée de trous pour laisser échapper le grain. Cette machine a paru à la Société bien inférieure à celles où l'on emploie les cylindres batteurs.

M. Voïart offre à la Société une copie du portrait de notre célèbre compatriote, Rouget-de-l'Isle ; l'acquisition en sera faite sur les fonds de la souscription, et ce portrait sera déposé au Musée départemental.

Séance du 9 *décembre* 1839.

M. le Président donne lecture du programme de la souscription au monument Rouget-de-l'Isle. Il est adopté.

M. le Préfet adresse le nouveau règlement de la Société d'Émulation, approuvé par le ministre de l'instruction publique ; il sera imprimé et adressé à tous les membres. (*Voir la fin du volume.*)

M. le Préfet prévient la Société qu'il a mis à sa disposition la somme de 1,500 francs, pour l'amélioration de la race bovine, sur celle de 3,000 francs qui lui est accordée par le ministre du commerce et de l'a-

griculture, qu'il a disposé des autres 1,500 francs en faveur des comices agricoles d'Arbois, Dole et Arinthod. La Société est priée de chercher l'emploi le plus avantageux de cette somme.

Séance du 23 décembre 1839.

(Voyez page 183.)

La Société s'étant formée en séance particulière, a procédé à l'élection de ses officiers. Elle a élu :

Président, M. Chevillard ;
Vice-président, M. Delarue ;
Secrétaire, M. Houry ;
Secrétaire-adjoint, M. Delesschaux ;
Trésorier, M. Tremeaud.

La Société a fait, dans le cours de ces deux années, des pertes nombreuses. Parmi les membres résidents, elle a eu à regretter M. Lepasquier, Préfet du Jura, MM. Coulon, Mouchet, le général Lepin, et parmi les membres correspondants M. le général Bernard, ex-ministre de la guerre, M. Bobillier, professeur de mathématiques à l'école de Châlon-sur-Marne, et M. Cortambert, docteur en médecine à Mâcon.

Voici ce que nous écrit M. Fourquet, membre de la Société d'Émulation, et qui compte M. Bobillier au nombre de ses élèves les plus distingués :

« Étienne Bobillier, né à Lons-le-Saunier, perdit son père de fort bonne heure. A cette époque, son

frère, plus âgé que lui de quelques années, se distinguait déjà dans ses études, et, appelé à jouir d'une demi-bourse au Lycée de Besançon, il fut, peu de temps après, admis à l'école polytechnique. Cette circonstance éveilla l'émulation du jeune Étienne qui, jusque-là, n'avait donné que de faibles espérances ; il se livra au travail avec une ardeur sans égale, et sa volonté de fer lui fit promptement surmonter tous les obstacles. Alors on put remarquer en lui cet esprit vif et original, ce jugement prompt et sûr qui l'ont constamment distingué dans le cours de sa carrière aussi courte que remplie de brillants succès. Deux années lui suffirent pour se présenter avantageusement aux examens, et c'est sous le numéro 4 qu'il fut appelé à faire partie de la première école du monde. A sa sortie il fut envoyé comme professeur à l'école des arts et métiers. Ses talents furent bientôt appréciés et lui valurent la croix d'honneur et un avancement si rapide, qu'il devint, après un petit nombre d'années, sous-directeur de l'école d'Angers. Ses convenances le firent rappeler à Châlon, et à ses fonctions, il joignit l'enseignement des mathématiques au collége de cette ville. Malgré ses nombreuses occupations, il a trouvé le temps de publier quelques bons ouvrages dont les principaux sont des *Principes d'algèbre* et un *Cours de géométrie*. Sa mort prématurée a fait verser des larmes amères à ses nombreux élèves, qui le considéraient comme un père ; et sa perte a été si vivement sentie par les Châlonnais, que plus de trois mille personnes ont voulu par leur présence, honorer ses funérailles. »

J'extrais en partie la note suivante d'un éloge historique publié par M. Roux-de-Rochelle, notre confrère, dans le Bulletin de la Société de Géographie.

Simon Bernard est né à Dole le 29 avril 1779; l'abbé Jantet, qui a laissé une si bonne réputation de professeur de mathématiques, le fit recevoir avant l'âge de 16 ans, et par exception, à l'école polytechnique. Il choisit en sortant l'arme du génie. Il fut employé par l'empereur aux fortifications d'Anvers, assista aux batailles de Lutzen, de Wurtzen, tomba dans un ravin qui lui fractura la jambe gauche le 16 août 1813; il fut transporté à Torgau et contribua à la défense de cette place: il prit part depuis à notre glorieuse défaite de Waterloo. Sous la seconde restauration, il chercha un asile aux États-Unis. Ses premiers travaux consistèrent en reconnaissances géodésiques pour ouvrir des routes de communications entre Wasinghton et la Nouvelle-Orléans, à travers des pays occupés encore par des peuples sauvages. Il eut près de 200 myriamètres à explorer en traversant des ravins et des fleuves sur des radeaux, des tiges d'arbres ou des pirogues. Il eut souvent à réclamer l'hospitalité des sauvages et fut même entouré de leurs soins pendant une maladie grave; ils le soulagèrent par le secours de leurs simples: leurs sachems invoquèrent en sa faveur le Grand Esprit et le général revint à la vie. Accompagné de M. le major Poussin, son aide-de-camp, ils firent de nombreuses observations dans leurs voyages à travers ces contrées incultes, ces forêts vierges, les régions montagneuses de la

chaîne des Apalaches. Ces deux explorateurs n'avaient souvent pour guide que la boussole ou les pas tracés par les Indiens, et le coup-d'œil de l'officier du génie habitué à faire des reconnaissances. La géographie de ces contrées était alors naissante. La culture n'avait point encore creusé des sillons, mais les aventureux spéculateurs furent éclairés dans leurs desseins d'établissements par les cartes muettes de notre illustre général, où des noms de villes et de rivières viennent déjà et viendront plus tard se placer. Le général Bernard ne négligeait point la géologie et l'histoire naturelle des contrées qu'il avait à parcourir.

Employé par le gouvernement fédéral comme brigadier général du génie et membre du bureau des améliorations intérieures, il avait été chargé de lier entr'eux plusieurs points importants des côtes maritimes. Ces grands travaux de notre général jurassien ont été développés dans des rapports faits au Congrès en 1826, 1827 et 1828.

Le général du génie aux États-Unis, Gratiot, descendant d'une famille française, prit une part honorable à l'exécution de ces fortifications entreprises sur toutes les frontières de terre et de mer. Ils s'estimaient et se prêtaient mutuellement le secours de leurs lumières. Il avait appris l'anglais pour rendre ses relations plus intimes et plus faciles avec les habitants et les autorités. Ce n'était pas seulement l'étendue de ses connaissances qui le faisaient apprécier, c'était encore la droiture de son ame et la simplicité de ses manières. Toutes les légations qui s'étaient succédées depuis 1816, l'avaient accueilli avec l'es-

time que lui méritait sa conduite honorable. A son retour dans sa patrie, S. M. Louis-Philippe le choisit pour aide-de-camp, et le nomma successivement lieutenant-général, pair de France, ministre de la guerre ; il est mort gouverneur d'un des palais du Roi. C'est en 1831 que M. le général Bernard a été nommé membre de la Société d'Émulation du département du Jura. Il a pris une part aussi active que le permettaient ses honorables fonctions, à tous nos travaux, a concouru comme fondateur à l'établissement de la caisse d'épargne du département, dont nous avons été les promoteurs ; comme souscripteur au monument Bichat qui décore la cour d'honneur de l'hôpital de Lons-le-Saunier.

M. le général Lepin est mort à Salins le 17 avril 1839, à l'âge de 67 ans ; cet officier supérieur s'est distingué dans toutes nos campagnes : il commandait l'artillerie à Magdebourg et à Dantzick en 1809 et en 1813. La culture des lettres ne lui était pas plus étrangère que celle des armes.

M. de Coucy, en 1819, désigna parmi les hommes que leur zèle et leurs connaissances appelaient à faire partie de la Société d'Émulation, qui n'avait encore qu'une année d'existence, des guerriers recommandables, des citoyens distingués, des administrateurs habiles du département du Jura, et le premier qui fut présenté dans cette liste honorable fut le baron Lepin, qui commandait l'artillerie de la place de Besançon. Il n'a pas cessé de se montrer un membre zélé et utile ; il a concouru à enrichir notre Musée et notre

Bibliothèque, a souscrit tant pour la caisse d'épargne que pour le monument Bichat, et nous a adressé quelques observations archéologiques.

Depuis vingt-deux ans que la Société d'Émulation est constituée, nous avons à déplorer la perte de quatre Préfets protecteurs. M. de Coucy, fondateur, a quitté le Jura pour aller terminer sa carrière dans les lieux qui l'ont vu naître ; M. de la Rochette a souvent présidé les séances d'une Société dont il appréciait les services importants ; une veuve affligée a consacré à M. Heim, dans notre enceinte funéraire, un monument moins durable que le souvenir d'une sage administration. La Société lui a témoigné, par l'organe de M. Chevillard, son Président, toute sa reconnaissance, dans le compte-rendu de ses travaux pendant l'année 1836.

A ces trois pertes vivement senties dans le département du Jura, vient se joindre encore la mort récente de M. Lepasquier, homme de bien, savant modeste, bon administrateur, qui mériterait d'être loué par une bouche plus éloquente que la mienne.

Lepasquier (Auguste-Ambroise), était né à Turny, département de l'Yonne, en 1788 ; le célèbre Fourrier, qui fut Préfet de l'Isère sous l'empire, membre de l'institut d'Égypte et de France, se chargea de l'éducation de ce jeune homme sans fortune ; il reçut des leçons de cet illustre mathématicien ; il fut admis en 1806 à l'école polytechnique. Ce sont ses



études mathématiques qui lui ont donné l'exactitude dans l'expression des pensées, cette sévérité dans le caractère, cette précision dans le style, qu'il avait et qu'il demandait à ses subordonnés. Par reconnaissance pour Fourrier, il quitta l'école des géomètres pour se consacrer à l'administration, aider son bienfaiteur et suivre cette carrière nouvelle avec le titre de secrétaire particulier du préfet. C'est là qu'il fut obligé de faire de nouvelles études, de travailler sur des données non moins importantes, mais moins positives. Le Préfet de Grenoble, accoutumé aux abstractions, aux généralités de l'analyse, n'était point homme à appliquer son esprit à la résolution de questions particulières. Il lui fallait un secrétaire intime qui pût satisfaire à cette nécessité d'une préfecture. Il avait trouvé son homme dans le reconnaissant Lepasquier, et pendant que Fourrier rédigeait son chef-d'œuvre, la fameuse préface, l'introduction si profondément savante du voyage des Français en Egypte, le secrétaire servait les besoins de l'administration ; c'est là sans doute ce qui a donné à son esprit cette faculté d'apprécier en détail et les hommes et les choses, de voir tout et de s'occuper de tout.

Pendant sept ans Lepasquier fut le bras droit de son protecteur ; une révolution seule pouvait l'arracher au sol administratif dans lequel il avait pris de profondes racines, et où il jouissait d'une considération méritée par les services qu'il rendait au département.

Fourrier avait été victime de sa conduite pendant les cent jours. Les portes mêmes de l'institut, où il

était une puissance, lui avaient été fermées. Son élève ne pouvait que partager sa disgrâce politique, et sous la restauration il ne remplit aucune fonction publique, et vécut dans l'obscurité jusqu'à ce que le soleil de juillet vînt briller. Lepasquier devint alors chef de division, puis secrétaire-général de la préfecture de la Seine-Inférieure, et bientôt après fut appelé à la préfecture du Finistère. Comme les bons gouvernements, dans leur véritable intérêt, quand ils ont trouvé un mérite transcendant, l'utilisent au profit de l'état, l'élèvent ou l'abaissent suivant les besoins du pays, le Préfet du Finistère, qui dans le cours d'une courte administration avait montré une capacité supérieure, fut nommé dans l'Afrique, intendant civil de la colonie. Que de bien n'a-t-il pas fait dans l'Algérie, comme il avait le sentiment d'avoir fait aimer notre gouvernement à ces nombreuses tribus dont se compose notre conquête. Pendant qu'un grand général savait les contenir par la puissance des armes, Lepasquier cherchait à les conquérir et à les attacher par les bienfaits de la paix, par les douceurs de son administration. Il créait dans le pays des institutions qui subsistent encore, il appelait dans ces contrées barbares et introduisait rapidement la civilisation ; il établissait, il fondait des hôpitaux, des colléges, des écoles publiques pour les nouveaux colons. Il multipliait les mêmes établissements en faveur des Maures et des Juifs ; il faisait respecter les mœurs et les usages du pays, protégeait la religion des musulmans et des Juifs, consolidait notre puissance et colonisait l'Afrique française.

Mais des discussions qui se sont élevées entre les pouvoirs civil et militaire, ont déterminé le rappel de Lepasquier ; c'était au moment où nous venions de perdre M. Heim ; on l'envoya immédiatement pour administrer le Jura ; mais pour montrer à notre population que ce n'était point une disgrâce qu'il éprouvait, que son éloignement de l'Afrique était une nécessité indépendante de sa conduite en Algérie, que c'était même une faveur qu'on accordait au Jura, en lui envoyant pour Préfet un homme d'un si haut mérite, déjà maître des requêtes, on lui décerna le grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Qu'ai-je besoin de vous rappeler le bien qu'il a fait, et celui qu'il se proposait de faire dans notre département ; dans ses tournées, dans son Recueil administratif, il appelait sans cesse la sollicitude des maires sur les travaux d'utilité publique et communale, les constructions d'établissements locaux d'un intérêt majeur. Combien de maisons d'écoles élevées sous son administration ; c'est à lui qu'on doit le redressement d'un grand nombre de routes ; cinq ponts en fil de fer sur la Loue, le Doubs et la Bienne ont été exécutés sous son administration ; c'est à Lepasquier qu'on doit l'organisation du service des chemins vicinaux ordinaires et de grande communication. Y avait-il des épidémies, aussitôt il convoquait un conseil de médecins, et en sa présence il faisait délibérer sur la nature et l'urgence des précautions sanitaires à employer dans les circonstances. Dans les trop fréquentes querelles qui naissent entre les maires, les curés, les instituteurs et les fonctionnaires admi-

nistratifs, il examinait avec soin les causes de ces pénibles discussions, et frappait de sa désapprobation la conduite des uns et des autres, sans égard pour les personnes et leur rang.

Un Préfet est nécessairement l'homme du ministère ; il doit le servir ou se démettre de ses fonctions : autrement que deviendrait la responsabilité des ministres ? Cependant beaucoup de latitude est accordée à ces premiers magistrats.

Lepasquier s'est conduit toujours avec la plus grande modération dans l'exécution des mesures qui lui étaient commandées d'en haut. Deux élections de députés ont eu lieu dans les trois années de son administration ; il a sans doute fait connaître aux électeurs quels étaient les candidats du gouvernement, peut-être les lui a-t-il désignés lui-même. Mais je vous le demande à tous, quel est le citoyen, quel est le fonctionnaire qui puisse se plaindre qu'on ait violenté sa liberté électorale ? qu'on ait forcé son choix par des menaces ou des promesses ?

De grands projets occupaient sa pensée : la canalisation de la Seille, l'endiguage de la Loue et du Doubs ; si sa santé n'avait point été compromise, s'il n'avait point porté le germe d'une maladie qu'il a vainement combattue par un régime débilitant, s'il avait pu éloigner de quelques années la fin de sa carrière, il aurait laissé dans le département des monuments durables d'une administration grandiose.

La Rochette et Lepasquier tendaient au même but avec des moyens différents : l'un, avec un esprit fin et délicat, des vues élevées, avait une grande facilité à

saisir l'ensemble de son administration, et laissait aux fonctionnaires et à ses employés l'exécution comme conséquence des principes qu'il leur prescrivait.

Lepasquier, administrateur sévère pour lui comme pour les autres, plus clairvoyant parce qu'il était plus minutieux, était pénétré de ses devoirs et les remplissait avec rigueur.

Quand on est peu content des autres, les autres sont peu contents de vous. Les travaux de l'homme sont toujours imparfaits, quoi qu'il fasse. Il faut travailler quand on veut approcher de la perfection, limite désespérante qu'on n'atteint jamais. Alors la santé s'altère et l'on meurt à la peine.

Depuis son retour d'Afrique, Lepasquier avait une santé chancelante : ses médecins l'avaient condamné à un régime extrêmement sévère. En s'imposant des privations physiques, il n'en continuait pas moins les travaux de la préfecture. On lui supposait des maladies organiques du cœur, des poumons et du foie, tandis que son médecin, d'accord avec ceux qu'il avait consultés, prétendait avec raison, comme l'a démontré son autopsie, que le cerveau seul éprouvait des altérations qui devaient causer sa mort. Il fut en effet frappé d'une apoplexie foudroyante au milieu d'une partie d'échecs. Tout à coup la parole, le mouvement et sans doute la pensée lui sont interdits. Une rupture s'est faite au cerveau, l'ame se sépare de corps. En quelques minutes la paralysie est complète, il n'y a plus de vie, la circulation continue encore, le cœur envoie et reçoit le sang, ce mouvement ne cesse pas subitement, mais deux heures après

le poulx a cessé de battre. Quelle perte pour le département, quels regrets nous éprouvons tous ; sa mémoire ne s'effacera point du cœur des Jurassiens.

(Extrait de l'allocution prononcée sur sa tombe.)

La Société a fait heureusement un grand nombre d'acquisitions.

Dans la section d'agriculture, MM. de Sappel, de Lons-le-Saunier ; Landry, maire de Plâne ; Clerc, de Cousance ; Wladimir Gagneur, de Poligny ;

Dans celle du commerce et des arts, MM. Mignerot, et Boisdenemets, propriétaires ; M. Valette, membre de la chambre du commerce de Bordeaux ;

Dans celle des sciences et beaux-arts, MM. Gorin père ; Capellani, médecin ; Jeannez, membre du conseil général, jurisconsulte ; Delporte, lieutenant au 7.ᵉ de cuirassiers ; Boichoz, Jurassien, directeur des contributions directes à Dijon, et Ferrand, ingénieur des ponts et chaussées à Lons-le-Saunier.

AVIS IMPORTANT.

La commission de statistique, continue à recueillir tous les renseignements nécessaires à cette importante collection. Elle a reçu de M. Honoré Colomb, un tableau de toutes les monnaies en usage dans le Jura, divisé en trois époques, l'une antérieure à l'établissement du règne français, l'autre depuis la réunion à la France, et la troisième le système décimal. M. Houry a recueilli de divers topographes les hauteurs de différents points du département au-dessus du niveau de la mer. La Commission invite les membres de la Société à lui adresser des mémoires statistiques sur la population, le commerce, les arts, l'agriculture. Qu'ils se rappellent que nous demandons plutôt des chiffres que des phrases. La statistique ne vit que de nombres.

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA.

Séance du 6 *mai* 1836.

La Société, sur le rapport de M. Chevillard, au nom de la commission nommée dans la dernière séance, a adopté les modifications proposées au règlement primitif de 1818.

Article Premier.

Cette association, autorisée par lettre de Son Excellence M. le Ministre Secrétaire d'État au département de l'intérieur, du 8 août 1817, prend le titre de *Société d'Émulation du Jura*.

Article 2.

Elle a pour objet d'encourager les talents dans tous les genres, de favoriser l'essor et les progrès des arts libéraux, mécaniques et industriels ; de populariser

leurs découvertes, et de perfectionner les pratiques agricoles.

Article 3.

Les Officiers de la Société, sont :

Un Président,
Un Vice-Président,
Un Secrétaire,
Un Secrétaire-adjoint,
Un Trésorier,
Un Conservateur du Musée,
Un Conservateur-adjoint,
Un Bibliothécaire.

La présidence honoraire sera toujours offerte au Préfet. L'élection a lieu au scrutin et à la pluralité absolue des suffrages des membres présents.

Article 4.

Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire-adjoint et le Trésorier, sont renouvelés dans la dernière séance de chaque année et peuvent être réélus ; le Secrétaire, les Conservateurs et le Bibliothécaire ne sont pas soumis à la même formalité.

Article 5.

Le Président veille à l'exécution des règlements, au maintien de l'ordre dans les séances et pendant

les délibérations ; recueille les avis, en fait connaître les résultats, propose les matières à traiter, et peut charger tel ou tel membre, soit individuellement, soit par commission, à concourir à un travail quelconque ; proclame l'admission des sociétaires, signe tout acte émané de la Société, et peut convoquer extraordinairement les membres qui la composent.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Président est remplacé par le Vice-Président, et, à défaut des titulaires, par le plus âgé des membres de la Société.

Article 6.

Le Secrétaire tient note des séances, rédige les procès-verbaux, entretient la correspondance, signe les actes émanés de la Société, délivre les expéditions, présente annuellement le tableau des travaux de la compagnie, et donne, par analyse, connaissance de sa correspondance. Le Secrétaire-adjoint le seconde dans ses travaux et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 7.

Le Trésorier est chargé des recettes et dépenses, et rend les comptes à la dernière séance de chaque année. Ces comptes, vérifiés et arrêtés par une commission nommée par le Président, sont déposés en double dans les archives avec les pièces justificatives à l'appui.

Article 8.

Le Musée départemental est confié aux soins du Conservateur ; à son entrée en fonctions, il donne un récépissé de tout ce qui est porté au catalogue de cet établissement ; il inscrit sur un journal et classe au catalogue les dons et achats faits pour le Musée.

Il rend un compte annuel de sa situation, et fait connaître les améliorations et augmentations dont il est susceptible.

Article 9.

Le Bibliothécaire, en entrant en fonctions, reçoit le catalogue des imprimés et manuscrits appartenant à la Société, les distribue par ordre de matières et les estampille ; il inscrit sur un livre-journal, et classe au catalogue, les dons et achats faits par la Société.

Article 10.

Pour être admis dans la Société, il faut être présenté par deux membres, et l'admission, qui se fera au scrutin, n'aura lieu que dans celle des séances qui suivra cette présentation.

Article 11.

Chaque membre devra faire hommage à la Société

d'un ouvrage destiné à l'augmentation de sa Bibliothèque ou d'un objet susceptible d'orner le Musée.

La Société recevra avec reconnaissance les productions des auteurs sociétaires.

Article 12.

Les membres de la Société, soit résidants, soit correspondants, présents aux séances, y ont voix délibérative et consultative ; en cas de partage celle du président en vaut deux.

Article 13.

Il sera délivré à la fin de chaque séance, aux membres résidant au chef-lieu, un jeton de présence. Cette dépense sera acquittée au moyen d'une prestation annuelle en numéraire, fournie par chacun d'eux, et qui ne pourra excéder par an 15 francs. Ceux qui n'auront pas acquitté cette prestation, après y avoir été invités, seront censés démissionnaires.

Article 14.

Il y aura deux séances publiques, l'une pendant la session du conseil général, l'autre à la fin de l'année. Quant aux séances particulières, elles auront lieu à des époques fixées par le Président. Tous les membres résidants y seront convoqués par lettre du Secrétaire.

Tout membre résidant qui, pendant deux années,

n'aurait assisté à aucune des séances, serait regardé comme démissionnaire.

ARTICLE 15.

Dans chaque séance on donnera lecture du procès-verbal de la précédente, et connaissance des mémoires, notices et lettres envoyés par les sociétaires ; on fera l'exposition des objets d'art produits ou perfectionnés par eux ; ils seront déposés à la Bibliothèque ou au Musée.

Tout écrit ou tableau, tout objet d'art que réprouverait le gouvernement, la religion et les mœurs, toute satire personnelle, ne seront ni lus dans les séances, ni déposés dans le Musée.

Aucun ouvrage ne pourra être lu en séance publique s'il ne l'a pas été préalablement dans l'une des séances particulières ; ceux qui, par leur étendue, ne seraient susceptibles d'être communiqués que par fragments ou analyse, devront être adressés au secrétaire, six semaines au moins avant le jour de la séance publique, pour qu'on en puisse faire mention dans le compte-rendu des travaux.

ARTICLE 16.

Des prix seront annuellement proposés par la Société, soit pour des ouvrages, soit pour des expériences agricoles ou industrielles ; ils seront décernés en séance publique.

ARTICLE 17.

Les Sociétaires et les étrangers seront admis indistinctement à concourir.

ARTICLE 18.

Une commission dont les membres seront nommés à la pluralité des suffrages, sera chargée d'examiner les ouvrages et objets présentés au concours ; elle fera son rapport, et le jugement sera prononcé en séance particulière.

ARTICLE 19.

Il sera formé au sein de la Société, trois sections : l'une appelée *Section d'agriculture ;*

La seconde, *Section du commerce et de l'industrie;*

La troisième, *Section des sciences et beaux-arts.*

Chaque membre sera invité à désigner la section dans laquelle il désire spécialement être classé.

ARTICLE 20.

Une commission d'agriculture sera nommée chaque année, dans la première séance particulière. Les membres seront indéfiniment rééligibles.

Le présent règlement sera adressé, par l'intermé-

diaire de M. le Préfet, à M. le Ministre de l'intérieur pour y donner son approbation.

Le Président de la Société d'Émulation du Jura,
Signé CHEVILLARD.

Vu et approuvé :

Paris, le 6 janvier 1839.

Le Ministre de l'instruction publique,
Signé SALVANDY.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Jura,
Signé T. THOMAS.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA,

AU 1.er OCTOBRE 1840.

BUREAU.

Président honoraire, M. THOMAS, préfet du Jura.
Président ordinaire, M. CHEVILLARD, membre du conseil général.
Secrétaire, M. HOURY, géomètre en chef du cadastre.
Secrétaire-adjoint, M. Désiré DELESCHAUX, membre du conseil général.
Trésorier, M. TREMEAUD, inspecteur de l'enregistrement.
Conservateur du Musée, M. Désiré MONNIER.
Conservateur-adjoint, M. PIARD.
Bibliothécaire, M. Adrien RENAUD, avocat.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. OUDARD, Timothée CLERC, LANDRY, DEVAUX, PAPILLON, COTHERET, DE SAPPEL et GERRIER.

MEMBRES RÉSIDANT AU CHEF-LIEU.

Section d'agriculture.

MM.
1 CHEVILLARD, ancien sous-intendant.
2 COTHERET, conservateur des forêts.

MM.

3 CUENNE, avocat.
4 DANET, ancien receveur général.
5 GERRIER, ancien conseiller de préfecture.
6 HARPIN, directeur des domaines.
7 NICOLIN, artiste vétérinaire.
8 PAPILLON, président du tribunal civil.
9 DE SAPPEL, propriétaire.

Section du commerce et de l'industrie.

10 DE CHAMBERET fils, ingén. des ponts et chaussées.
11 DELARUE, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
12 FERRAND, ingénieur des ponts et chaussées.
13 FOBLANT, Victor, propriétaire.
14 GORIN, père.
15 HOURY, géomètre en chef du cadastre.
16 MANGIN, pharmacien.
17 MIGNEROT, négociant.

Section des sciences et beaux-arts.

18 CAMUSET, curé de Lons-le-Saunier.
19 DELESCHAUX, Désiré, avocat.
20 DORNIER, inspecteur des écoles primaires.
21 FINOT, principal du collége de Lons-le-Saunier.
22 GRESSET, conseiller de préfecture.
23 JOBIN, greffier du tribunal.
24 PERRIN, avocat.
25 PIARD, receveur de la ville.
26 RENAUD, fils, bibliothécaire.
27 ROBIN (l'abbé), professeur de philosophie.
28 TREMEAUD, inspecteur des domaines.

MEMBRES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT.

Section d'agriculture.

MM.

29 Albert, colonel, à Cornod.
30 Le prince d'Arenberg, à Arlay.
31 Boichoz, père, propriétaire, à Brans.
32 Brune, propriétaire, à Souvans.
33 Clerc, Timothée, propriétaire, à Cousance.
34 Dalloz, propriétaire, à Rainans.
35 Devaux, Philibert, à Poitte.
36 Dumont, docteur en médecine, à Arbois.
37 Gacon, ancien sous-préfet, à Orgelet.
38 Gacon, Henri, à Larnaud.
39 Landry, propriétaire, à Plâne.
40 Langue, propriétaire, à Passenans.
41 Maigrot, propriétaire, à Arlay.
42 Mérona (de), Albert, à Mérona.
43 Morel, père, juge de paix, à Arinthod.
44 Oudard, propriétaire, à Courlans.
45 Vaulchier (le marquis de) au Deschaux.
46 Vuillier-Véry, ancien juge de paix, à Dole.

Section du commerce et de l'industrie.

47 Babey, ancien professeur, à Salins.
48 Berger, fondeur, à Poligny.
49 Bert, meunier, à Saint-Germain.
50 Boisdenemets, propriétaire, à Azans.
51 Bollu-Grillet, docteur en médecine, à Dole.
52 Capitan, percepteur, à Orgelet.
53 Demerson, docteur en médecine, à Cousance.
54 Domet-de-Mont, propriétaire, à Dole.
55 Donneux, juge de paix, à Poligny.
56 Fourquet, professeur de mathématiques, à Dole.

MM.

57 Germain, docteur en médecine, à Nozeroy.
58 Hugonnet, mécanicien, à Blye.
59 Lavy, professeur de mathématiques, à Dole.
60 Le Mire, aîné, membre du conseil gén., à Clairvaux.
61 Machard, docteur en médecine, à Dole.
62 Mayet, mécanicien, à Dole.
63 Mazuyer, ancien professeur, à l'Étoile.
64 Monnier-Jobez, membre du conseil général, à Poligny.
65 Morel, fils, membre du conseil général, à Arinthod.
66 Poirier, manufacturier, à Saint-Claude.
67 Port, mécanicien, à Dole.
68 Rebour, géomètre, à Orgelet.
69 Thoisy (le vicomte de), à Gizia.

Section des sciences et beaux-arts.

70 Besson, professeur de dessin, à Dole.
71 Bourgeois, principal du collége, à Orgelet.
72 Bourges, peintre, à Dole.
73 Buchon, Maximin, homme de lettres, à Salins.
74 Capellani, médecin, à Thoirette.
75 Champey, greffier, à Moirans.
76 Colomb, Honoré, du conseil général.
77 Ducret, propriétaire, à Passenans.
78 Dusillet, propriétaire, à Dole.
79 Gagneur, Wladimir, à Poligny.
80 Guichard, père, propriétaire, à Cousance.
81 D'Hautecour, propriétaire, à Valfin.
82 Jeannez, membre du conseil général, à Dole.
83 Mallard, notaire, à Pagney.
84 Marquiset, sous-préfet, à Dole.
85 Monnier, Désiré, homme de lettres, à Domblans.
86 Pallu, bibliothécaire, à Dole.
87 Poillevey, ancien maire, à Poligny.
88 Pointurier, professeur de dessin, à Arbois.

MM.

89 Recy, curé, à Moirans.

90 Robert, avoué, à Dole.

91 Robert, fils, de la société phrénologique, à Dole.

92 De Ronchaux, propriétaire, à l'Étoile.

93 Thiboudet, homme de lettres, à Ruffey.

94 Vandel, peintre, à Saint-Claude.

95 De Vannoz, propriétaire, à Châtillon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

DOMICILIÉS HORS DU DÉPARTEMENT.

MM.

1 L'Aubepin (le comte de), à Paris.

2 Balme, docteur en médecine, à Lyon.

3 Balland-Bowy, graveur, à Genève.

4 Barbier, capitaine de frégate.

5 Bard (le chevalier), à Chorey [Côte-d'Or].

6 Barthélemy, Anatole, numismate, à Montbrison.

7 Baudot, juge, à Dijon.

8 Bavoux, avocat, à Paris.

9 Béchet, conseiller, à Besançon.

10 Bernard, membre de la Société d'Agriculture, à Bourg.

11 Berthaud, major du 2.e de ligne, à Paris.

12 Boichoz, directeur, à Dijon.

13 Bonafoux, directeur du jardin des plantes, à Turin.

14 Bonnet, docteur en médecine, à Besançon.

15 Bonvalot, professeur, à Paris.

16 Boret, médecin, à Jussey [Haute-Saône].

17 Bourgon, professeur d'histoire, à Besançon.

18 Bouverey, procureur du roi, à Besançon.

19 Bourdeloy, directeur, à Vannes.

20 Bousson-de-Mairet, professeur, à Arbois.

21 Bulloz, docteur en médecine, à Besançon.

22 De Branges, ancien sous-préfet, à Paris.

MM.

23 Croupot, avocat général, à Besançon.
24 Clerc, Édouard, conseiller, à Besançon.
25 Colin, premier président à la cour royale, à Douai.
26 Considérant, officier du génie, à Paris.
27 Cordier, député du Jura, à Paris.
28 Corne, ingénieur des ponts et chaussées, à Besançon.
29 Damemme, receveur général, à Melun.
30 Dalloz, député du Jura, à Paris.
31 Delezenne, professeur, à Lille.
32 Debray, ancien receveur général, à Paris.
33 Delacroix (Auguste), homme de lettres, à Paris.
34 Delacroix, membre du conseil général, à Valence.
35 Delort (le baron), pair de France, à Paris.
36 Delporte, officier au 7.e cuirassiers.
37 Deluc (J.-A.), à Genève.
38 Deschamps, Émile, homme de lettres, à Paris.
39 Devaux, major, à Dole.
40 Dez-Maurel, à Paris.
41 D'Houdetot, directeur, à Mâcon.
42 Droz, de l'Académie française, à Paris.
43 Dubouchet, à Chezal-Benoit, département du Cher.
44 Duvernois, doyen de la faculté de Strasbourg.
45 Févret-de-St.-Mémin, conservat. du Musée, à Dijon.
46 Gaspard, docteur en méd., à St.-Etienne [S.-et-Loire].
47 Gaulard, professeur, à Verdun.
48 Gauthier, docteur en médecine, à Lyon.
49 Gerbet, ancien professeur à Saint-Sulpice, à Paris.
50 Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris.
51 Goudot, Etienne, pharmacien, à Bogota.
52 Goudot, Jules, naturaliste, à Madagascar.
53 Grumm, Alphonse, avocat, à Paris.
54 Guillon, pharmacien, à Lyon.
55 Guyénot, principal du collége, à Chalon-sur-Saône.
56 Guyétand, docteur en médecine, à Paris.
57 Huart, recteur, à Ajaccio [Corse].

MM.

58 HUGUENIN, sculpteur, à Paris.
59 HUGO (Victor), homme de lettres, à Paris.
60 JACQUIN, payeur, à Dijon.
61 JEANGERARD, officier de marine, à Toulon.
62 JOUFFROY, professeur de philosophie, à Paris.
63 DE LAMARTINE, de l'Académie française, à Paris.
64 LANCRENON, peintre d'histoire, à Besançon.
65 LAVIROTTE, receveur particulier, à Arnay-le-Duc.
66 LAUMIER (Charles), homme de lettres, à Paris.
67 LEBEUF-DE-VALDAHON, à Moneteau [Yonne].
68 LEMARCHAND-DE-LA-FAVERIE, à Rouen.
69 LETELLIER, inspecteur des ponts et chaussées, à Paris.
70 LEZAY-DE-MARNÉZIA, préfet de Loir-et-Cher.
71 LIGNIVILLE (le comte de) maréchal-de-camp, à Paris.
72 MAGNIN, conservateur de la Bibliothèque du roi.
73 MAILLARD-DE-CHAMBURE, avocat, à Sémur.
74 MALLE, secrét. de la Société des Sciences, à Strasbourg.
75 MARJOLIN, professeur de la faculté de médecine, à Paris.
76 MICHELOT, chef d'institution, à Paris.
77 MOLARD, membre de l'Institut, à Paris.
78 MONNIER, ingénieur hydrographe de la marine, à Paris.
79 MONNIER, Léon, maître des requêtes, à Paris.
80 NIEL, sous-préfet, à Bernay.
81 NODIER (Charles), de l'Académie française, à Paris.
82 ORDINAIRE, aîné, ancien recteur, à Besançon.
83 ORDINAIRE, jeune, directeur de l'école des sourds-muets.
84 OUDET, conseiller à la cour royale, à Dijon.
85 PACAUD, docteur en médecine, à Bourg.
86 PARANDIER, ingénieur, à Besançon.
87 PÉCLET, professeur à l'école des manufactures, à Paris.
88 PEIGNOT, inspecteur de l'académie, à Dijon.
89 PERSOZ, professeur de chimie, à Strasbourg.
90 PERDRIX, docteur en médecine, à Paris.
91 POUILLET, professeur de physique, député, à Paris.
92 PUVIS, président de la Société d'Émulation, à Bourg.

MM.

93 PONS DE L'HÉRAULT, ancien préfet, à Paris.
94 QUILHET, père, ingénieur en retraite, à Paris.
95 QUILHET, fils, ingénieur civil, à Paris.
96 RÉVEILLÉ-PARIS, docteur en médecine, à Paris.
97 RIGAL, manufacturier, à Clairfontaine [Haute-Saône].
98 RIVIÈRE, sous-préfet, à Libourne.
99 ROSSAND, notaire, à Bourg.
100 ROUX-DE-ROCHELLE, de la société de Géogr., à Paris.
101 ROUX, professeur de l'école de médecine, à Paris.
102 SANTAREM (de), ancien ministre de Portugal, à Paris.
103 SERINGE, professeur de botanique, à Lyon.
104 SORTIN, docteur en médecine, à Paris.
105 THIESSÉ (Léon), préfet à Gap [Hautes-Alpes].
106 THIRIA, ingénieur des mines, à Paris.
107 TISSOT, homme de lettres, à Paris.
108 TISSOT, professeur de philosophie, à Dijon
109 VALDENUIT (de), ancien préfet, à Paris.
110 VALETTE, négociant, à Bordeaux.
111 VALLOT, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
112 VIANCIN, membre de l'Académie, à Besançon.
113 VILLENEUVE (de), directeur gén. des postes, à Paris.
114 WEISS, *conservateur de la Bibliothèque*, à Besançon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1 L'Institut de France, à Paris.
2 La Bibliothèque du Roi, à Paris.
3 L'Académie royale de médecine, à Paris.
4 L'Académie royale de Besançon.
5 L'Académie de Dijon.
6 La Société centrale d'Agriculture, à Paris.
7 —— de la Côte-d'Or, à Dijon.
8 —— à Nancy.
9 La Société agronomique, à Paris.
10 —— de Géographie, à Paris.

11 La Société industrielle à Angers.
12 —— de la morale chrétienne à Paris.
13 —— linnéenne, à Paris.
14 La Société d'Émulation d'Abbeville.
15 —— de l'Ain.
16 La Société d'Agriculture d'Angers.
17 —— de l'Arriége.
18 —— de l'Aube.
19 —— de Besançon.
20 —— du Calvados.
21 —— du Cantal.
22 —— de Chalon-sur-Marne.
23 —— de la Charente-Inférieure.
24 —— des Côtes-du-Nord.
25 —— de la Drôme.
26 —— de Saint-Étienne.
27 —— de la Haute-Garonne.
28 —— de l'Indre.
29 —— de la Gironde.
30 —— d'Indre-et-Loire.
31 —— de Loir-et-Cher.
32 —— du Loiret.
33 —— de la Loire-Inférieure.
34 —— de la Manche.
35 —— du Mans.
36 —— de Metz.
37 —— de Nismes.
38 —— du Nord.
39 —— de l'Oise.
40 —— du Pas-de-Calais.
41 —— des Pyrénées-Orientales.
42 —— du Bas-Rhin.
43 —— du Haut-Rhin.
44 —— de Saône-et-Loire.
45 —— de la Haute-Saône.
46 —— de Seine-et-Oise.

47 La Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure.
48 —— de Tarn-et-Garonne.
49 —— de la Vienne.
50 —— des Vosges.

1.°	Membres résidant dans le département . . .	95
2.°	Membres correspondants	114
3.°	Sociétés correspondantes	50
	TOTAL.	259



TABLE

DES MATIÈRES.

Séance publique du 28 *août* 1838.

Séance publique du 29 *décembre* 1838.

Extrait des séances particulières de 1838.

Séance publique du 23 décembre 1839.

Extrait des séances particulières de 1839.

FIN DE LA TABLE.



